MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mercredi 17 janvier 2024, à 20 h 35

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mme Fabienne Aubry-Conne (remplacée par M. Roger Gaberell)*, *Mme Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *Mme Corinne Bonnet-Mérier (remplacée par M. James Berclaz-Lewis)*, *M. Simon Brandt*, *Mme Oriana Brücker (remplacée par M. Jérôme Gasser)*, *M. Valentin Dujoux*, *Mme Uzma Khamis Vannini (remplacée par M. Marc Dalphin)*, *M. Antoine Maulini (remplacé par M. Charles-Antoine Kuszli)*, *M. Alain Miserez (remplacé par Mme Oana Cotoi)*, *Mme Jacqueline Roiz*, *M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Marc-André Rudaz)*, *Mme Albane Schlechten (remplacée par M. Jules Lorenzi)*, *M. Florian Schweri (remplacé par M. François Mireval)*, *M. Christian Steiner (remplacé par M. Jean-François Albanesi)* et *Mme Leyma Milena Wisard Prado.*

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *Mme Frédérique Perler* et *Mme Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 20 décembre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 16 et mercredi 17 janvier 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous commençons par le traitement des cinq points dont l'urgence a été acceptée hier lors du vote des motions d'ordonnancement.

4. Motion du 16 janvier 2024 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Ahmed Jama, François Mireval, Melete Solomon-Kuflom, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat-Gardet, Florian Schweri, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Christel Saura, Manuel Zwyssig et Bineta Ndiaye: «Scandale du 2e pilier: protéger les personnes assurées et leurs avoirs» (M-1807)[1].

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Une partie des personnes assurées en Suisse sont dépouillées de leur retraite, parce qu'il n'existe pas de réel suivi pour le 2e pilier. En effet, près de 5,6 milliards de francs d'avoirs ne sont pas restitués aux cotisants[2].

La raison? Un système mal organisé, avec un suivi lacunaire par les organismes, dans lequel la responsabilité retombe sur les personnes assurées. Certaines ayant travaillé toute leur vie ne savent même pas qu'elles ont droit à un avoir et de combien. Une situation honteuse.

Tout l'inverse de l'AVS, où tout est installé et mis en œuvre correctement, où chaque personne reçoit ce qui lui est dû.

Retrouver son avoir 2e pilier relève pour beaucoup du parcours du combattant, exigeant de passer par la Centrale, uniquement joignable par courrier physique, et dont les réponses sont parfois lacunaires.

Considérant:

– l'importance essentielle et parfois vitale de pouvoir vivre sa retraite avec un niveau de pension correct;
– la nécessité pour les personnes cotisantes de connaître leurs avoirs en 2e pilier;
– la complexité, la difficulté et l'absence de transparence en place rendant les requêtes difficiles;
– que les avoirs des personnes assurées sont un dû et non une prestation à bien plaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à organiser une large campagne d'information destinée aux citoyen-ne-s et personnes ayant une activité en Ville de Genève, afin de les encourager à

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 34, p. 5354

[2] https://www.rts.ch/info/suisse/13720670-pres-de-56-milliards-de-francs-davoirs-de-deuxieme-pilier-non-reclames.html (consulté le 16 janvier 2024).

contacter la Centrale du 2e pilier pour connaître leur avoir LPP. Cette campagne pourrait proposer une lettre type (à adresser directement) et un accueil pour les personnes en ayant besoin;
– à mandater la caisse de pension Ville de Genève et celles affiliées, afin que ces organismes contactent directement les personnes assurées auprès d'elles afin de leur communiquer leur avoir LPP;
– à inviter toutes les personnes travaillant pour l'administration municipale à effectuer un contrôle en contactant leur caisse.

—***—

Préconsultation

Le président. Monsieur Gurtner, nous ne nous sommes peut-être pas compris hier, lors du vote de la motion d'ordonnancement sur la motion M-1807. Je sais que vous aviez demandé son renvoi direct en commission, mais je vous donne la parole pour nous expliquer tout ça.

M. Olivier Gurtner (S). Je m'exprime sur la motion et sur son renvoi au Conseil administratif, c'est ça? Les deux, n'est-ce pas?

Le président. Oui.

M. Olivier Gurtner. L'objectif de la motion M-1807 déposée par le Parti socialiste est de traiter un vrai scandale d'Etat qui concerne de véritables fonds en déshérence: ceux des travailleurs. De très nombreuses personnes qui ont cotisé durant leur vie professionnelle ne reçoivent pas ce qui leur est dû, le fruit de leur labeur, à savoir leur 2e pilier. Des gens qui ont travaillé toute leur vie, qui ont versé leurs cotisations durant quelques années puis sont partis à la retraite ne savent même pas à combien se monte leur contribution. A l'échelle de tout le pays, 5,6 milliards de francs dorment dans des coffres, alors qu'ils sont dus à des travailleurs et travailleuses retraités. On parle de 5,6 milliards de francs! Imaginez, Mesdames et Messieurs: c'est l'équivalent de trois fois le budget de la Ville de Genève!

La raison? Un système mal organisé et un suivi lacunaire par les organismes compétents, où la responsabilité retombe sur les personnes assurées. Certaines d'entre elles, bien qu'ayant travaillé toute leur vie, ne savent même pas qu'elles ont un droit et à combien s'élève le montant qu'elles devraient recevoir. Retrouver son 2e pilier et connaître le montant de son avoir relève, pour beaucoup, du parcours du combattant, car cela implique de passer par une centrale joignable

uniquement par courrier physique et dont les réponses sont lacunaires. Vivement la web administration!

Cette situation est un véritable scandale. Pour agir concrètement, la motion socialiste propose que chacun soit en mesure de savoir à quoi il a droit. Dans cette période difficile où chaque franc compte, où la précarité augmente à Genève, où les loyers explosent, sans compter l'augmentation de 2,1% du coût de la vie et de 9,1% des primes d'assurance-maladie, il faut réagir à chaque niveau!

La motion M-1807 demande donc au Conseil administratif d'agir concrètement auprès des habitantes et habitants de la ville de Genève, pour que chacun puisse contacter la Centrale du 2e pilier de manière facilitée et encouragée. Comment? Par une campagne d'information, en diffusant largement le formulaire existant et en ouvrant, au besoin, un guichet d'information pour toutes les personnes qui en auraient besoin.

Par ailleurs, cette motion propose que la Ville montre l'exemple en mandatant sa caisse de pension et les caisses affiliées pour entamer des démarches auprès des assurés et inviter toutes les personnes ayant travaillé au sein de l'administration publique à effectuer ce contrôle en contactant leur caisse pour connaître ce qui leur est dû, à savoir le fruit de leur travail. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons donc à soutenir la motion M-1807 en la renvoyant à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Merci! *(Applaudissements.)*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 37 oui contre 21 non (1 abstention).

Le président. Mesdames et Messieurs, le renvoi en commission ayant été demandé, ça vous irait que je le fasse voter directement et qu'on n'ait pas maintenant un débat qui dure des heures? *(Réaction de M. Daniel Sormanni.)* Monsieur Sormanni, je pense qu'il y a eu une mauvaise compréhension entre M. Gurtner et moi-même hier, au stade de la motion d'ordonnancement. En fait, j'aurais dû faire voter le renvoi direct de la motion M-1807 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse à ce moment-là. Et maintenant, M. Gurtner redemande la même chose. Alors, si ça vous va qu'on n'ait pas un grand débat là-dessus ce soir… C'est un malentendu qui s'est produit hier, alors qu'on aurait dû voter le renvoi direct en commission.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette motion devrait être renvoyée à la commission des finances!

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 39 oui contre 21 non (1 abstention).

5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571 A)[1].

6 novembre 2023

Rapport de M. John Rossi.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 février 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 8 décembre 2022 et 16 février 2023 sous la présidence de M. Maxime Provini, et du 31 août 2023, sous la présidence de Mme Olivia Bessat-Gardet. Les notes de séances ont été prises par Mmes Coralie Seydoux et Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que depuis des années, les résidents et les habitants du quartier des Pâquis dénoncent régulièrement les nuisances engendrées par la vente d'alcool par les petits épiciers de nuit (après 21 h) appelés couramment des «dépanneurs» et ouverts 24 h sur 24;
– que durant de nombreuses années l'ancien conseiller administratif Rémy Pagani s'était lui-même étonné de l'inaction du Service du commerce et avait dénoncé une quinzaine de «dépanneurs» travaillant dans l'illégalité;
– que selon certaines sources, en 2013, ils seraient le double, soit une trentaine. En 2020, certains habitants de ce quartier les évaluent même à une cinquantaine;
– que selon ces habitants, il est difficile de croire que seule la vente de quelques articles puisse leur permettre de survivre. Outre la vente d'alcool hors des heures autorisées, ils sont des lieux où se regroupent les dealers et toute une population à problèmes;
– qu'en 2013, le député MCG Thierry Cerutti avait déposé une motion parlementaire (M 2165) pour obtenir un moratoire et même stopper la prolifération des «dépanneurs»;
– que lors du débat de renvoi en commission de la M 2165, nous avons entendu entre autres M. Jean-Marc Guinchard (PDC) déclarer: «A l'heure actuelle, le

[1] *Mémorial* 179e année: Développée, N° 39, p. 5849. *Mémorial* 181e année: Motion d'ordonnancement, N° 34, p. 5354.

constat qui est fait, c'est que la plupart de ces dépanneurs créent des situations de tumultes, d'attroupement, de bruit et de casse. De surcroît, ils favorisent le deal, puisque de nombreux jeunes viennent s'approvisionner en alcools divers (…) juste avant la fermeture imposée de 21 h en ce qui concerne la vente d'alcool. S'ajoute à cela un autre problème, c'est-à-dire l'utilisation de personnel mineur»;

– que ce même député n'en a pas moins conclu: «Je vous recommande toutefois de refuser cette motion dans la mesure où le département a déjà commencé son action et va la poursuivre en faisant notamment collaborer celui de la police puisque, dans ces cas-là, la présence uniformée est indispensable»;
– qu'avant ce débat, l'Etat a décidé la fermeture de pas moins de sept officines de dépanneurs (en 2014) et sanctionné 25 établissements qui ont fermé entre quelques jours et quelques mois (2016), ce qui est révélateur d'un réel problème de respect des lois par ces établissements;
– que cette politique n'a que peu été suivie par le Département de l'économie et de la sécurité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à informer par écrit tous ces établissements des lois auxquelles ils sont soumis ainsi que des peines qu'ils encourent en ne les respectant pas;
– à contrôler régulièrement tous ces établissements après 21 h;
– à mentionner dans le rapport annuel de gestion de la police municipale le nombre de contrôles et les dénonciations que la Ville de Genève a déposées auprès du Service des contraventions.

Séance du 8 décembre 2022

Audition de M. Eric Bertinat, motionnaire

Il explique que son exposé sera divisé en deux parties. Il expliquera tout d'abord que la situation s'est détériorée et dans la seconde partie, il montrera comment il est possible pour les épiciers-dépanneurs d'utiliser les lois à leur profit. Il avance que la question principale à se poser est de savoir si le respect des lois par les épiciers-dépanneurs s'est détérioré ces dernières années.

Il précise que la motion date de 2020 mais qu'elle est toujours d'actualité car elle draine non seulement des problèmes de personnel et d'employabilité, mais aussi des problèmes de vente d'alcool aux jeunes et de dealers. A l'appui de ses propos, M. Bertinat lit divers titres d'articles de presse parus entre 2011 et 2020 qui traitent tous du même problème.

Il relève que tout cela n'a pas changé, si ce n'est que le nombre de dépanneurs a explosé. Il lit ensuite la question orale déposée par lui-même au Conseil muni-

cipal le 3 juin 2020, lors de laquelle il demandait si Mme Barbey-Chappuis était au courant de la directive signée par M. Poggia, le pharmacien et le chimiste cantonaux visant à interdire la vente de tous les produits contenant du cannabidiol. Une directive qui a obligé tous les pharmaciens à retirer ces produits de leurs étals. Par contre, les épiciers-dépanneurs, qui vendent également ces produits, ont continué à les proposer à leur clientèle sans aucun problème. Il demandait alors si la police municipale luttait contre la vente de tous les produits contenant du cannabidiol maintenant interdits et si Mme Barbey-Chappuis était au courant de la directive. Il indique que la réponse a été négative.

M. Bertinat constate que la loi est faite pour être contournée et que son application par les épiciers-dépanneurs fait partie des compétences des APM. La loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) précise que les magasins ne peuvent pas vendre d'alcool au-delà de 18 h, et, une fois par semaine, ils peuvent en vendre jusqu'à 21 h. Il ajoute que la LHOM oblige à la fermeture d'une demi-journée en plus du dimanche. Il précise qu'il n'y a pas besoin de patente pour ouvrir un commerce et qu'il est alors ensuite possible de contourner la loi sur la vente à l'emporter (LVEBA) une fois le commerce ouvert. Il évoque ensuite les entreprises familiales, qui sont inscrites sous la forme d'une société en nom collectif (SNC), qui doivent elles aussi respecter la loi. Cependant, il remarque que comme ce sont des entreprises familiales, les parents et les enfants sont englobés dans des fonctions dirigeantes. Il indique que ces fonctions dirigeantes permettent de soustraire les employés à certaines obligations légales, comme celle d'arrêter de travailler à 18 h. Il explique que les employés qui exercent des fonctions dirigeantes élevées ne sont pas soumis à la loi sur le travail et n'ont aucun droit à une indemnisation du temps de travail supplémentaire. Il attire l'attention sur le fait que le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) soumet une requête à l'autorisation de vente de boissons alcooliques et il a remarqué que la pièce à fournir à l'appui de la requête est, entre autres, un certificat original de capacité civile. Or, si le requérant n'est pas domicilié en Suisse et que son pays ne délivre pas ce certificat, il doit simplement attester à l'écrit qu'il a l'exercice des droits civils, ne pas faire l'objet d'une mesure de curatelle et jouir d'une bonne réputation. Il souligne que c'est alors une possibilité de plus pour contourner la loi.

M. Bertinat souhaiterait alors savoir combien il y a de fonctions dirigeantes dans les commerces et qui contrôle la bonne application de la LHOM, sachant que ce devrait être aussi du ressort des APM. Il souhaiterait aussi savoir combien il y a eu de fermetures administratives sur la Ville à la suite d'un contrôle des APM. Il demande alors, avec sa motion, de faire le point à leur niveau car ces contournements de loi empoisonnent la vie des habitants. Il pense qu'ils remarqueront certainement que les APM ne s'impliquent pas dans ce genre d'infractions et pour respecter le cahier des charges des APM, il faudrait en engager davantage.

Il pense qu'il faut absolument que la multiplication des épiciers-dépanneurs soit maîtrisée, qui sont passés de 35 en 2013 à plus de 70 aujourd'hui, principalement sur la Ville de Genève. Il rappelle la teneur des invites de la motion et souligne que cette dernière a pour but d'aller au fond du problème en multipliant les contrôles et d'avoir quelques chiffres. Selon lui, l'administration ne fait actuellement qu'engager des fonctionnaires alors qu'il y a d'autres nécessités, dont les APM qui ont des obligations à remplir.

Une commissaire revient sur la notion de l'empoisonnement de la vie. Elle demande quels sont les problèmes relevés par les personnes concernées et si cela est consigné quelque part. M. Bertinat lui répond qu'il y a des attroupements nocturnes, de l'ébriété, du bruit, de l'insalubrité, etc.

Cette même commissaire demande alors quelle est la corrélation entre le deal et l'approvisionnement de l'alcool. M. Bertinat relève que les dealers viennent à proximité des épiciers-dépanneurs car ils sont ouverts toute la nuit et attirent du monde. Il pense que le simple fait d'être ouvert tard le soir attire une certaine faune. Ce qu'il remarque surtout est qu'il y a des infractions à la loi sur le travail, à la loi sur les heures d'ouverture, à la loi sur la vente d'alcool et des infractions sur le bruit.

Un commissaire indique qu'il a pris connaissance de la LHOM et remarque qu'il est fait mention que les kiosques ne sont pas soumis aux restrictions d'horaires selon l'art. 4 LHOM. Il ne comprend alors pas les infractions liées au fait que les kiosques restent ouverts après 21 h.

M. Bertinat répond que ce ne sont selon lui pas des kiosques mais des épiceries. Il souligne que la loi est claire et dès 21 h, plus d'alcool ne peut être vendu. Le commissaire remarque que les APM ont une extension de leurs compétences pour les stupéfiants, mais il n'est pas sûr qu'ils soient compétents pour le contrôle de l'horaire de fin de vente d'alcool. M. Bertinat répond que la LHOM est de la compétence des APM et il pense qu'ils contrôlent aussi l'alcool.

Concernant la vente d'alcool, un commissaire remarque que des dépanneurs vendent de l'alcool au-delà de 21 h et cela est contraire à la loi. Il ajoute que la problématique est principalement cantonale et relate les propos de M. Pagani qui mentionnait qu'une quinzaine de dépanneurs travaillaient illégalement. M. Bertinat ajoute qu'il n'a plus entendu parler de ce problème depuis de nombreuses années et c'est ce qui l'a amené à déposer cette motion.

Une commissaire se demande si les dépanneurs peuvent entrer dans le cadre des PUS afin de les réguler et ne pas en avoir trop par quartiers. M. Bertinat pense que cela pourrait jouer pour les Pâquis et pour Rive mais pas pour les Eaux-Vives. La commissaire demande s'ils peuvent être ouverts toute la nuit. M. Bertinat lui répond que oui, en tout cas tardivement.

Un commissaire informe qu'ils peuvent être ouverts jusqu'à 2 h.

M. Bertinat admet que l'avantage est d'offrir une ouverture plus tardive pour les personnes qui finissent de travailler tard, mais le désavantage est que cela attire les personnes en quête d'alcool et les dealers. Il souligne qu'il y a surtout un non-respect des lois.

Une commissaire demande si l'audition de Mme Barbey-Chappuis aurait du sens.

M. Bertinat lui répond positivement.

Une commissaire souligne que les dépanneurs sont régis par la LTGVEAT. Elle se demande donc, sachant que le seul service compétent pour contrôler et sanctionner est la PCTN, s'il est utile d'engager plus d'APM pour contrôler un domaine pour lequel ils n'ont aucune compétence.

M. Bertinat en revient à la notion de fonction dirigeante élevée et explique que dans les commerces en SNC, ils ont tous des fonctions dirigeantes et ils ne sont donc normalement pas soumis à la LHOM, mais des nouvelles décisions du Tribunal fédéral soulignent qu'ils ne sont malgré tout pas en accord avec la loi. Il ajoute que ce ne sont pas toujours des personnes qui ont effectivement des fonctions dirigeantes élevées qui travaillent tard. Il pense que contrôler les horaires de fermeture, regarder qui travaille et quel statut ils ont serait sa première demande. Il estime qu'il faudrait leur rappeler ce à quoi ils ont droit et pas droit légalement.

Un commissaire indique qu'il s'est intéressé au contrat local de sécurité et a remarqué qu'il semblerait, selon lui, qu'à l'art. 7, la Ville de Genève ait décidé de collaborer avec le Canton compte tenu de la surdose de cas. Il demande si M. Bertinat pensait à ce texte de loi.

M. Bertinat ne peut pas lui répondre car il n'a pas regardé en détail, ce sont des fonctionnaires de police qui lui ont assuré que c'était aux APM de contrôler la fermeture des magasins, mais non la vente d'alcool. Toutefois, au sens de l'article cité par le commissaire, il remarque que les APM seraient aussi compétents pour contrôler la vente d'alcool.

Un commissaire synthétise et constate qu'une campagne de sensibilisation est souhaitée afin de communiquer à l'ensemble des dépanneurs les lois auxquelles ils sont soumis et qu'une tournée des APM soit faite afin de contrôler le bon respect de la loi par les dépanneurs.

Ce que souhaite M. Bertinat, avant de punir, est d'informer les gens qui sont parfois limites, voire en opposition à la loi. Il pense toujours que cela fait partie des prérogatives des APM et l'ouverture de ces commerces conduit à des nuisances qui devraient être contrôlées par les APM.

Un commissaire reprend le contrat local de sécurité, dans lequel il est mentionné que la police cantonale est active dans le contrôle de la LRDBHD. Les réponses devant alors être données par la PCTN, il demande à nouveau si M. Bertinat n'a pas l'impression que la commission va perdre son temps en demandant des comptes à la police municipale alors qu'elle n'est pas compétente. Concernant la vente de CBD, il demande de préciser si c'est une interdiction complète de vente du produit, quelle que soit sa teneur en THC, ou si c'est le constat des chimistes cantonaux qui remarquent qu'une grande proportion de produits ne répondent pas aux normes.

Un commissaire propose l'audition de Mme Barbey-Chappuis. Une commissaire demande si la commandante Camp peut également être entendue. L'audition est mise au vote et est acceptée à l'unanimité.

Séance du 16 février 2023

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, maire, accompagnée de Mme Christine Camp, cheffe de service et commandante de la police municipale, et de M. Nicolas Kerguen, conseiller personnel

Mme Barbey-Chappuis précise en préambule que la problématique des dépanneurs est connue depuis longtemps, tant par les forces de polices (municipales et cantonales) que par la Voirie. Les dépanneurs sont en nombre important sur tout le territoire municipal, particulièrement dans les quartiers des Eaux-Vives, Pâquis et Plainpalais et leur présence génère un certain nombre de nuisances. Des constats de salissures aux abords des dépanneurs ont été faits par le Service Voirie – Ville propre (VVP) aux Pâquis. Elle fait également mention des nuisances sonores aux abords des épiceries-dépanneurs, liées notamment à la consommation d'alcool par des personnes qui s'attroupent à proximité des arcades. Elle insiste sur le fait que la Ville de Genève n'a pas de compétence sur l'ouverture des dépanneurs. Ce sont les autorités cantonales qui disposent de la compétence de délivrance des autorisations d'ouverture et d'exploitation des dépanneurs. La Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), reliée au Département cantonal de l'économie, supervise l'ensemble des activités du commerce sur le canton et délivre les autorisations d'exploiter, de contrôler et de faire appliquer les différentes dispositions légales. Elle ajoute que, suite à l'abolition de la clause du besoin, le nombre d'établissements a beaucoup augmenté. Elle suggère l'audition de Mme Fabienne Fischer et de ses services afin d'avoir leur point de vue. Elle précise que la motion a été déposée en 2020, année de changement légal. La loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) a effectivement été adoptée en juillet 2020 et son règlement d'application est entré en vigueur en février 2021. De juillet 2020 à mai 2021, les APM n'avaient plus la

compétence pour intervenir dans ce domaine car cette nouvelle loi ne faisait pas partie des attributions matérielles des APM au sens de l'art. 8 RAPM. La Ville, à la demande de Mme Barbey-Chappuis, a alors interpellé le Canton afin de modifier le RAPM et redonner une compétence aux APM, ce qui est désormais le cas depuis mai 2021. Elle indique s'être entretenue avec M. Poggia, qui l'a informée que des contrôles s'étaient déroulés cette semaine s'agissant des dépanneurs. Elle explique que deux journées d'achats-tests, focalisés sur les cigarettes électroniques, se sont tenues. Les APM n'étant pas habilités à faire des achats-tests en civil, c'est la PCTN, avec le Service du médecin cantonal, le Service de la santé, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la police cantonale, qui s'est occupée de cela. Elle souligne que la problématique est connue et des contrôles sont faits à la fois par les polices cantonales et municipales.

Un commissaire demande jusqu'où va la compétence de la police municipale au sens du RAPM. Il demande si la police municipale est concrètement habilitée à entrer dans les magasins et délivrer des amendes. Il demande également comment ils se coordonnent avec les autorités cantonales.

Mme Camp précise en préambule que le RAPM fixe un certain nombre de compétences et lorsque la LVEBA a été abrogée, il a fallu faire un changement réglementaire afin d'introduire la LTGVEAT dans le RAPM. Elle indique que l'accent est mis sur ce qui impacte le plus sur le domaine public et cause des désagréments pour les citoyens, soit la vente à l'emporter d'alcool, qui est interdite entre 21 h et 7 h. Les contrôles en civil n'étant pas possibles par la police municipale, les agents sont dès lors relativement visibles en uniforme et cela peut être contraignant pour l'obtention de résultats. Néanmoins, ils contrôlent que l'alcool ne soit plus visible à partir de 21 h et que personne ne puisse en acheter. S'ils constatent qu'une personne sort de l'établissement avec de l'alcool durant les heures interdites de vente à l'emporter, ils sont habilités à entrer dans celui-ci avec l'acheteur puis dénoncer cela à la PCTN, qui émettra la contravention. Elle précise que la police municipale a organisé, à Plainpalais, des actions en collaboration avec la PCTN et ses collaborateurs en civil. Deux dépanneurs ont été dénoncés aux Pâquis pour cause de vente à l'emporter en dehors des horaires dans le cadre d'une action CLS mise en place à la mi-octobre 2022. Mme Camp explique aussi que la police municipale est compétente pour travailler en toute autonomie concernant la LRDBHD et la LTGVEAT, mais dans le contrat local de sécurité, il est prévu que les actions soient mixtes et que les polices travaillent ensemble. Mme Camp explique que chacun travaille de son côté tout au long de l'année, mais dans le cadre du CLS, ce sont des patrouilles mixtes qui circulent dans le but de mutualiser les forces et compétences propres. Ils décident de l'effectif présent en fonction de la thématique sur laquelle ils souhaitent travailler. Mme Camp ajoute que la LTGVEAT n'indique pas de périmètre de salubrité. Il est surtout fait mention de la vente d'alcool à l'emporter et de produits du tabac aux

personnes autorisées, tout en exigeant que l'exploitation ne doit pas engendrer des troubles à l'ordre public. Leurs actions principales concernent donc la vente en dehors des heures ou la vente à des personnes mineures.

Concernant la salubrité, Mme Barbey-Chappuis explique que la Ville de Genève est en train de travailler sur un projet de convention avec des grandes enseignes comme McDonald's afin qu'elles s'occupent également du nettoyage devant leurs établissements car deux passages de la Voirie dans la journée ne sont pas suffisants. Elle précise que tout cela doit encore faire l'objet de discussions avec chaque privé concerné; il serait cependant compliqué d'aller discuter avec chaque dépanneur, compte tenu du nombre très important d'arcades sur le territoire municipal. Elle relève que l'une des problématiques des dépanneurs est l'horaire d'ouverture. Elle souligne qu'ils peuvent être ouverts 24 h/24 car ils sont souvent tenus par une seule famille et la loi sur les horaires des magasins leur donne une liberté beaucoup plus grande. Elle admet qu'elle espère que des discussions se tiendront au niveau cantonal pour restreindre ces horaires d'ouverture.

Un commissaire demande ce qu'ajoute le contrat local de sécurité au règlement cantonal au niveau des compétences.

Mme Camp précise que dans le domaine de la LTGVEAT, le contrat local de sécurité n'ajoute rien de significatif, si ce n'est les forces en présence et le fait que la police cantonale puisse effectuer des achats-tests en civil. Elle ajoute que le contrat apporte une plus-value sur les effectifs engagés, notamment concernant les rassemblements sur l'espace public et la lutte contre les stupéfiants du fait que les compétences de la police municipale en matière de stupéfiants se limitent à la détention et à la consommation. Pour ce qui touche au trafic, c'est la police cantonale qui est compétente.

Un commissaire demande ce que peuvent concrètement faire les APM, notamment si le client refuse que l'APM fouille son sac à la sortie d'un dépanneur.

Mme Camp indique que s'il y a un refus de se conformer à un ordre de police, il peut y avoir des suites pour le client. La police municipale peut agir contre le dépanneur et sanctionner l'établissement. Elle ajoute qu'il n'y a pas de sanction pour le consommateur concernant l'achat de l'alcool en dehors des heures autorisées. Elle indique également qu'en fonction de la gravité du cas et/ou de la récidive, la PCTN peut prendre des sanctions administratives, par exemple de fermeture durant quelques jours, voire définitive.

Une commissaire aborde la question du cannabis légal et le fait qu'il ait été interdit dans les pharmacies mais continue à être commercialisé dans les dépanneurs. Elle demande si la police municipale peut effectuer des contrôles à ce propos ou dénoncer les dépanneurs qui en proposent.

Mme Camp répond que cela est essentiellement de la compétence de la PCTN. En cas de constat, les APM font remonter l'information par le biais d'un rapport de dénonciation auprès de la PCTN. Elle précise que ce n'est pas la police municipale qui fixe le montant de l'amende.

Mme Camp précise qu'ils effectuent deux types d'actions. Il y a d'une part des initiatives qui servent à prendre les auteurs en flagrant délit et des actions «coup de poing» planifiées.

Mme Camp nous apprend qu'en 2019, ils ont eu 55 dénonciations pour la vente à l'emporter en dehors des heures et qu'en 2020 il n'y en a eu que 11 car la police municipale a été bloquée légalement dans ses interventions. En 2022, uniquement pour les Pâquis, il y a eu 13 dénonciations. Elle ne dispose toutefois pas des statistiques pour l'ensemble du territoire, le premier considérant faisant mention du quartier des Pâquis. Elle explique également que le nombre des dénonciations n'est pas très élevé car les APM ne peuvent pas effectuer d'achats-tests en civil et ces dénonciations représentent les flagrants délits.

Un commissaire demande si des sanctions ont été prises contre les dépanneurs des Pâquis.

Mme Camp explique que la police municipale se charge de faire un rapport à la PCTN, qui décidera de la sanction. Elle indique qu'ils poursuivent assez systématiquement mais elle ne sait pas si des sanctions administratives ont été prises en sus de l'amende. Elle admet que les dépanneurs sont toujours ouverts actuellement. Elle souligne que c'est le cumul des infractions qui permet à la PCTN d'avoir suffisamment de matière pour ensuite ordonner des fermetures.

Au sujet des invites, Mme Barbey-Chappuis rappelle que nul n'est censé ignorer la loi. Elle admet néanmoins que cela incomberait plutôt à la PCTN si tous les établissements devaient être informés par écrit des lois auxquelles ils sont soumis et des peines qu'ils encourent. Concernant le contrôle, elle précise que beaucoup de choses doivent être contrôlées, donc le rythme ne peut pas être quotidien. Elle souligne que cette question est aussi une préoccupation et qu'elle fait l'objet d'actions. Concernant le rapport annuel, lancé pour la première fois l'année dernière, elle précise qu'ils peuvent ajouter une mention concernant la problématique abordée par la troisième invite. Elle admet qu'ils choisissent des statistiques parlantes qui intéressent les municipaux et les médias mais ils peuvent ajouter des chiffres à ce propos.

Suite à ces auditions, deux commissaires proposent d'enlever la première invite. Ils proposent que la notion de «régulièrement» et de «tous les établissements» soit enlevée de la deuxième invite et remplacée par «continuer de contrôler ces établissements après 21 h avec la collaboration des autorités cantonales». Ils seraient en revanche prêts à accepter la dernière invite mais en l'état, ils ne souhaitent pas la voter.

Un autre commissaire propose de supprimer les deux premières invites. La troisième fait sens selon lui car les statistiques ne figurent pas dans le rapport annuel.

Une commissaire indique qu'elle souhaite proposer l'audition de Mme Fischer et de la PCTN. Elle aurait souhaité en savoir plus sur ce qui est concrètement fait.

L'audition mise au vote est refusée par 6 non (1 PLR, 2 LC, 3 S) contre 5 oui (3 Ve, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (2 PLR, 1 S, 1 EàG).

Il est décidé de transmettre les questions à adresser à la PCTN, avec copie au secrétariat. Le vote de cet objet sera remis à l'ordre du jour une fois les réponses reçues.

Séance du 31 août 2023

Les questions n'ayant pas été envoyées, la commission passe à la suite des travaux.

Pour rappel les amendements proposés sont les suivants:

Enlever la première invite. Que la notion de «régulièrement» et de «tous les établissements» soit enlevée de la deuxième invite et remplacée par «continuer de contrôler ces établissements après 21 h avec la collaboration des autorités cantonales». La suppression de deux premières invites a également été proposée.

Vote sur la suppression de la première invite

La suppression de la première invite est acceptée par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Vote sur la suppression de la deuxième invite

La suppression de la deuxième invite est refusée par 9 non (1 EàG, 4 S, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (3 Ve, 2 LC).

Vote sur la modification de la deuxième invite

La modification de la deuxième invite est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Vote sur la motion M-1571 amendée

La motion amendée est acceptée par la majorité des membres présents, soit par 11 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (LC) et 2 abstentions (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à continuer de contrôler ces établissements après 21 h avec la collaboration des autorités cantonales;
– à mentionner dans le rapport annuel de gestion de la police municipale le nombre de contrôles et les dénonciations que la Ville de Genève a déposées auprès du Service des contraventions.

—***—

Le président. Les personnes ayant présidé successivement la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de l'étude de cet objet, à savoir M. Maxime Provini et Mme Olivia Bessat-Gardet, ainsi que le rapporteur M. John Rossi ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à qui la demande.

M. Vincent Schaller (UDC). Monsieur le président, moi aussi, au bout de ma présentation je proposerai le renvoi à la CSDOMIC. Pour quelle raison? Parce que la motion M-1571 déposée par M. Bertinat n'y a pas été entièrement traitée lors de son premier examen; il y a eu une sorte de passage à vide. Il avait été décidé d'auditionner la cheffe du Département cantonal de l'économie et de l'emploi responsable de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), à savoir Mme Fischer à l'époque, et finalement ça n'a pas été fait. Des questions écrites avaient été préparées à l'attention du département de Mme Fischer, mais on n'a jamais obtenu les réponses. Je proposerai donc de renvoyer la motion M-1571 à la CSDOMIC pour avoir la possibilité d'auditionner Mme Delphine Bachmann, qui a succédé à Mme Fischer, ou de lui envoyer des questions écrites.

Pourquoi je fais ça? Parce qu'un des soucis de M. Bertinat dans cette motion qui porte sur les épiciers-dépanneurs, je le rappelle, était la question des horaires de vente d'alcool. En effet, ces établissements ne peuvent pas vendre d'alcool après 18 h, sauf une fois par semaine où c'est autorisé jusqu'à 21 h, or ces règles-là ne sont pas nécessairement respectées. L'autre souci était la question de savoir

si des personnes salariées travaillent toute la nuit dans ces établissements. Comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, pour les salariés à partir de 18 h on doit en principe respecter les horaires du droit du travail, seul le patron de l'établissement étant en droit de travailler toute la nuit. On se demande comment font ces établissements pour fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, si seul le patron est en droit de travailler toute la nuit.

C'étaient là des questions qu'on devait soumettre à Mme Fischer et que je propose de soumettre désormais à Mme Bachmann. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer encore une fois cet objet à la CSDOMIC pour traitement complet et intégral. Merci!

Le président. Merci, Monsieur le chef de groupe de l'Union démocratique du centre. Mesdames et Messieurs, normalement un renvoi de motion en commission ne se fait pas sur la base d'un rapport, mais je vous fais quand même voter le renvoi de cet objet à la CSDOMIC pour un deuxième examen.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 45 non contre 18 oui.

Le président. Ce renvoi en commission ayant été refusé, nous poursuivons notre débat. Le premier président de la CSDOMIC lors de l'étude de la motion M-1571, M. Maxime Provini, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à la présidente de commission qui lui a succédé, Mme Olivia Bessat-Gardet.

Mme Olivia Bessat-Gardet, présidente de la commission (S). J'aimerais juste signaler à notre collègue de l'Union démocratique du centre que, s'il y a des questions par rapport au travail de nuit – qui est réglementé dans le canton de Genève, comme vous le savez, Monsieur Schaller, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous faire la leçon –, je lui conseille d'appeler l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), afin d'économiser quelques jetons de présence sur les deniers publics… Merci! *(Applaudissements.)*

Le président. Mesdames et Messieurs, je vois que j'ai oublié de vous faire voter une motion d'ordre qui date d'hier. Elle a été déposée par les Verts, le Parti socialiste et Ensemble à gauche, et demande le débat accéléré dans le traitement

de tous les objets dont l'urgence a été acceptée hier. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 25 non.

Le président. Nous sommes donc en débat accéléré. J'en rappelle le principe: le temps de parole est limité à cinq minutes par groupe et pour l'ensemble des indépendant-e-s. Le rapporteur sur la motion M-1571, M. John Rossi, ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avoue que je ne comprends pas ce débat, parce que je trouvais assez logique de renvoyer la motion M-1571 en commission pour la traiter complètement.

Finalement, ces épiciers-dépanneurs, c'est vraiment une pierre dans le jardin – et presque plus dans le jardin de la gauche que dans le nôtre, en quelque sorte. Ces commerces ont une activité qui leur permet de rester ouverts toute la nuit, si c'est le patron ou la patronne et leur famille qui travaillent de nuit – soi-disant, car ils ne sont pas contrôlés ou le sont mal. C'est une problématique à traiter, et je considère cette situation comme tout à fait néfaste. Je pense que la gauche devrait soutenir notre idée! En effet, si la loi nous permettait de réglementer et d'interdire l'activité de ces épiciers-dépanneurs – ou, en tout cas, de la restreindre fortement – ce serait plutôt une bonne chose et ça irait dans votre sens, à gauche! C'est pour ça que je ne comprends pas votre refus ne serait-ce que d'ouvrir le débat et d'en discuter, pour aborder cette problématique avec les responsables cantonaux de l'Economie.

Il faudra bien un jour trouver une solution! Ces épiciers-dépanneurs prolifèrent à n'en plus finir! Ça crée des problèmes de consommation, ça crée des problèmes de sécurité et ça crée des problèmes économiques, étant donné que tout ce qui est gagné par eux est évidemment retiré du marché et des entreprises «traditionnelles», pour ainsi dire, celles qui fonctionnent le jour pendant un certain nombre d'heures selon un horaire fixé dans la loi – bien heureusement! Même ça, vous refusez d'en discuter, à gauche.

Et surtout, allez, on demande le débat accéléré! Comme ça, on ne cause pas, on vote! Moi, je le redis encore une fois: arrêtons de siéger! Ça ne sert à rien! Envoyez-nous vos positions par email, Mesdames et Messieurs, on y répondra et ça ira bien plus vite, la Ville de Genève fera beaucoup d'économies! Honnête-

ment, je ne comprends pas votre attitude, alors que la limitation de l'activité des épiciers-dépanneurs, voire sa restriction, va tout à fait dans votre sens. De plus, ces commerces qui fonctionnent toute la nuit facilitent tous les trafics que l'on peut imaginer, vous êtes les premiers à vous en offusquer. Alors, changez d'avis!

Je pense que la meilleure façon de procéder, c'est de voir ce qui peut être fait compte tenu des lois qui nous régissent, car c'est un problème où seul le Canton peut intervenir. Donc acceptez d'en discuter et d'auditionner soit Mme Bachmann soit les responsables soit l'OCIRT, qui est chargé de contrôler tous ces épiciers-dépanneurs et dont la directrice est Mme Stoll, ancienne syndicaliste, qui travaille très bien. Je redemande donc, Monsieur le président, le renvoi de la motion M-1571 à la CSDOMIC, de façon qu'elle soit traitée comme il faut et qu'on trouve avec les autorités cantonales des solutions compatibles avec la loi. Merci!

M. Vincent Schaller (UDC). Je trouvais que la demande de renvoi en commission était pleine de bon sens, puisque la commission n'avait pas terminé son travail.

A présent, je reviens sur le fond. Cette motion de M. Bertinat demande que les agents de la police municipale (APM) effectuent des contrôles un peu plus serrés dans les établissements d'épiciers-dépanneurs ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui sont très nombreux dans certains quartiers – notamment aux Pâquis, aux Eaux-Vives et à Plainpalais.

On sait que ces épiciers-dépanneurs ont une activité en partie illégale pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire que de l'alcool est parfois vendu au-delà des heures autorisées. Ça, c'est une chose. Mais il y a aussi des collaborateurs salariés qui y travaillent après 18 h et pendant toute la nuit – or ça, c'est encore une autre chose qui est beaucoup plus grave, à mon avis. Et puis ces établissements provoquent des situations d'attroupement, de bruit, parfois même de casse au milieu de la nuit. Là, c'est le problème du voisinage.

Bien sûr, la Ville n'a pas directement la responsabilité de contrôler si l'activité commerciale des épiciers-dépanneurs est en règle. La police cantonale est aussi concernée par la surveillance de ces activités et elle le fait en collaboration avec la Ville. Mais nous avons la responsabilité de nous occuper de nos quartiers et de ce qui s'y passe. Pour cela, le Parti socialiste a inventé les contrats de quartier, afin que les gens directement concernés puissent s'approprier les problématiques de leur rue. Evidemment, le Conseil municipal a toute légitimité pour poser des questions à l'OCIRT et au Canton afin de savoir ce qu'il en est du contrôle de ces établissements d'épiciers-dépanneurs.

Mais si la politique de quartier ne vous intéresse pas, à gauche, alors effectivement, il n'y a pas de raison de se pencher sur ce sujet… Puisque vous ne vou-

lez pas renvoyer la motion M-1571 en commission, je vous propose de voter sa formule amendée et acceptée à la quasi-unanimité par la CSDOMIC, à savoir: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à continuer de contrôler ces établissements après 21 h avec la collaboration des autorités cantonales.» C'est le premier point. Je cite la deuxième invite: «… à mentionner dans le rapport annuel de gestion de la police municipale le nombre de contrôles et les dénonciations que la Ville de Genève a déposées auprès du Service des contraventions.» Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Manuel Zwyssig, vous avez cinq minutes pour vous exprimer au nom du Parti socialiste.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Monsieur le président, il m'en faudra beaucoup moins. Il est un peu surprenant qu'un parti demande en urgence le renvoi en commission d'un problème de compétence cantonale – surtout un parti qui appartient à l'alliance de droite au Canton, où sa majorité vient d'être confirmée. Alors, Mesdames et Messieurs de la droite, faites votre travail au niveau du Canton, si vous souhaitez le faire!

Quant à nous, de notre point de vue, nous estimons que cette motion telle qu'amendée par la CSDOMIC est devenue à peu près inutile ou peu utile. Même si elle apporte peut-être quelque chose au débat, nous pensons qu'on peut la voter ou non sans que ça ait un grand impact.

Vous l'avez très bien souligné, Messieurs: la problématique est de compétence cantonale. Alors, cessez de faire perdre du temps – et de l'argent – à ce délibératif avec des objets sur lesquels nous n'avons pas de compétence. *(Vives réactions sur les rangs de la droite.)* On a étudié cette motion en commission et on a très bien compris pourquoi il n'était pas forcément utile de la traiter au niveau municipal, je le rappelle.

C'est pourquoi le Parti socialiste se laisse la liberté de vote sur cet objet: ceux qui veulent voter oui voteront oui, ceux qui veulent s'abstenir s'abstiendront, ceux qui veulent voter non voteront non. En effet, cette motion n'apporte pas grand-chose – hormis ce que l'Union démocratique du centre aime faire, c'est-à-dire monter les uns contre les autres, dire que c'est de la faute de tel et tel… C'est une stratégie assez classique de l'Union démocratique du centre: prendre un sujet, identifier un problème dont la résolution dépend du Canton… Mais vous ne prenez pas vos responsabilités au niveau cantonal, Mesdames et Messieurs de la droite! Et vous venez ici faire perdre du temps à ce délibératif! Vous avez le droit, on respecte les minorités… *(Rires sur les bancs de la droite.)*

On estimait qu'il était intéressant de faire ce débat et le vote là-dessus ce soir, on va le faire, il n'y a pas de problème. Liberté de vote pour le Parti socialiste: on votera peut-être oui, peut-être non, ça dépendra de ce que vous nous direz, en face, si ça nous convainc ou pas. Mais très franchement, on a mieux à faire dans ce Conseil municipal. *(Applaudissements de la gauche.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je ne me souvenais pas qu'on votait à chaque fois des textes sur lesquels le Conseil municipal était compétent… En tout cas, j'ai vu passer certaines motions et certains projets de délibération où on n'avait pas vraiment les compétences, je vous l'avoue. *(Remarques dans la salle.)*

Mme Brigitte Studer (EàG). Au sein d'Ensemble à gauche aussi, il y a des avis très différents sur cette question. Pour ma part, chères et chers collègues, je vous parle de l'expérience qu'on vit aux Pâquis. Certes, vu la vie nocturne du quartier, des magasins de ce type répondent à une demande réelle. Mais faut-il qu'il y en ait autant? On les avait comptés, à un moment donné: on arrivait à un nombre entre 30 et 40! Les horaires d'ouverture sont variables. Certains de ces commerces sont ouverts toute la nuit, ce qui pose le problème des nuisances pour le voisinage, du bruit des clients, des déchets jetés aux alentours. Actuellement, par exemple à la hauteur du 40, rue de Berne, il y a plein d'animation entre 4 h et 5 h du matin.

En ce qui concerne la vente d'alcool, des règles ont été introduites dans la loi cantonale, certes, mais elles ne sont pas toujours respectées. Se pose aussi la question du personnel. Seuls des membres de la famille du patron devraient travailler après les heures officielles du travail de jour, mais est-ce vraiment toujours le cas? On s'interroge là-dessus. Certains dépanneurs ont si peu de clients, qu'on se demande vraiment ce qu'ils vendent et à quoi ils servent!

Que peut faire la Ville? En fait, elle a très peu de compétences. Au niveau fédéral, c'est la liberté du commerce qui prime, la clause du besoin ayant été abolie. Au niveau cantonal, cela dépend effectivement du Département de l'économie et de l'emploi ainsi que de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), selon la loi qui a été renouvelée récemment. La Ville ne peut que contrôler le respect des règles sur la vente d'alcool par rapport aux horaires et aux personnes mineures. Elle le fait déjà. Toutefois, intervenir en uniforme rend ces tâches difficiles, or les APM n'ont pas le droit de le faire sans uniforme.

Cette motion demande très peu: continuer un suivi qui existe déjà et introduire quelques chiffres en plus dans l'actuel rapport de gestion de la police muni-

cipale, ce qui est peu de chose, là encore. Pour ma part, vu que ça fait longtemps dans mon quartier qu'on souhaite un contrôle sur ce type d'activité, il me serait difficile de m'opposer – même si, malheureusement, la Ville n'a pas beaucoup de compétences dans ce domaine. *(Applaudissements.)*

La président. Je suis navré, Madame Studer, votre micro a été désactivé. Vous voulez finir?

Mme Brigitte Studer. Mais j'ai terminé!

La président. Pardon, votre micro a été désactivé un peu trop tôt.

Mme Brigitte Studer. Mais à quel moment? *(Rires.)*

La président. A la toute fin.

Mme Brigitte Studer. La toute fin?

Une voix. Les deux dernières secondes!

Mme Brigitte Studer. J'avais dit que, pour ma part, en tant que Pâquisarde demandant depuis longtemps un contrôle sur ce type d'activité, pour toutes les raisons que j'ai invoquées, j'aurais de la peine à refuser de voter cette motion. D'ailleurs, je pense que dans mon quartier on ne comprendrait pas, si je m'y opposais. Mais je regrette que la Ville n'ait pas plus de compétences dans ce domaine. J'ajoute que d'autres membres de mon groupe ont des avis différents.

M. Luc Zimmermann (LC). Je serai assez bref, car je crois que tout a été dit par mes deux préopinants. C'est une question de législation et de réglementation cantonales. La gauche est plus ou moins arrivée à la conclusion que cet objet ne servait à rien ou à quasiment rien. Ce qui m'étonne, c'est qu'en commission les quatre représentants du Parti socialiste ont voté oui – et ils ont soutenu l'urgence sur cet objet hier! Alors moi, j'ai de la peine à comprendre la cohérence des votes

à ce niveau-là! Nous, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter non, comme nous l'avons fait en commission. Peut-être qu'un miracle va se produire et qu'on classera finalement un texte inutile… Je vous remercie.

Une voix. Bravo!

Le président. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole pour le Mouvement citoyens genevois. Il vous reste deux minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). On va parler des compétences. Vous transmettrez mes propos à M. Zwyssig, Monsieur le président. Parlons donc de tous ces textes qui visent à sauver le Haut-Karabakh, Gaza… J'en passe, et des meilleures! C'est vrai que c'est tout à fait de la compétence de la Ville de Genève… Ces problématiques sont de compétence fédérale, de même que la motion M-1807 sur le 2e pilier traitée en urgence tout à l'heure, qui n'a strictement rien à voir avec une commune – ni même avec le Canton, à la limite, puisque le 2e pilier relève de la compétence fédérale. Alors, à gauche, vous venez nous donner des leçons sur les compétences, mais vous passez vos séances à nous proposer des sujets qui ne concernent en rien la Ville de Genève, qui sont de compétence soit cantonale soit fédérale. Oui, vous venez nous donner des leçons! Franchement, ce comportement est ahurissant! Vous vous comportez en dictateurs, parce que vous avez la majorité. C'est parfaitement inadmissible! J'ai dit!

Mme Patricia Richard (PLR). Eh bien, le Parti libéral-radical votera la motion M-1571 et je vais vous expliquer pourquoi, Mesdames et Messieurs. Je représente une association professionnelle de commerçants petits, moyens et grands qui dénonce depuis plusieurs années la concurrence complètement illégale de ces fameux épiciers-dépanneurs que nous, nous appelons surtout des bazars ethniques. *(Réactions dans la salle.)*

Actuellement, les gens ont le droit de travailler la nuit, du moment qu'ils sont dans leur propre commerce. Mais comment expliquer la situation actuelle? Les contrôles doivent bien sûr être effectués par des inspecteurs qui arrivent la nuit… Il y a 12 inspecteurs – je le sais pour avoir posé la question au conseiller d'Etat en charge – qui s'occupent de ces contrôles précis, or ils sont connus d'absolument tous les dépanneurs! Evidemment, lorsque ces commerçants voient des contrôleurs dans leur quartier, ils font très attention à ne pas vendre d'articles interdits – c'est-à-dire de l'alcool – après certaines heures.

Malheureusement, il suffit d'inscrire plusieurs personnes au Registre du commerce comme personnes de référence du magasin pour qu'elles puissent travailler la nuit. Or contrairement à ce qu'a dit Mme Studer, ce n'est pas en famille qu'on a cette autorisation, mais selon un lien de génération directe. Ça veut dire que même si on est inscrit au Registre du commerce, nos frères, sœurs, cousins et cousines ne peuvent pas travailler la nuit dans notre établissement. Seuls ses propriétaires inscrits au Registre du commerce peuvent le faire, ainsi que leurs parents et leurs enfants. Personne d'autre n'a le droit de travailler la nuit. Or actuellement, la loi permet aux personnes exerçant une fonction dirigeante de travailler à n'importe quelle heure. Voilà, c'est la liberté du commerce…

Mais il est vrai que cette concurrence est complètement illégale… Enfin, elle est très, très difficile à vivre pour beaucoup de commerçants qui, eux, ne peuvent pas travailler toute la nuit, emploient du personnel de manière tout à fait légale, le paient, font le nécessaire et respectent la loi sur les horaires de travail. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical acceptera la motion M-1571.

Mme Delphine Wuest (Ve). De notre côté, nous relevons ce que mes préopinants ont déjà dit: dans ce dossier, il y a un imbroglio de lois et de compétences différentes – cantonales, fédérales… et très peu municipales. Des amendements ont été déposés en commission sur la motion M-1571. On a notamment enlevé l'invite qui prévoyait l'envoi d'un rappel des différentes lois à tous les dépanneurs. Si nul n'est censé ignorer la loi, un rappel aurait effectivement pu être bienvenu, mais voilà, cette première invite a été enlevée… Ce n'est pas grave. Comme l'a dit M. Zwyssig, cette motion est moyennement utile. Nous la voterons néanmoins.

J'aimerais juste relever un point à la page 8 du rapport M-1571 A. Lors de son audition, Mme Barbey-Chappuis a parlé d'un projet de convention avec des grandes enseignes comme le McDonald's, parce qu'il y a un problème de *littering* non seulement devant les commerces des dépanneurs, mais aussi devant ceux de ces grandes enseignes. Mme Barbey-Chappuis nous a dit que la Ville était en train de discuter avec ces dernières pour faire en sorte qu'elles gèrent les déchets qu'elles produisent. J'ai été étonnée d'entendre qu'on plaçait ça juste au stade de la discussion, parce qu'il me semble qu'à l'époque de M. Barazzone, voire de M. Maudet, il y avait déjà des discussions en cours. Il serait bien d'avancer un peu plus vite et de faire respecter les règles à ces gens qui produisent beaucoup de déchets, pour qu'ils s'en occupent eux-mêmes.

Le président. Monsieur Marc-André Rudaz, il vous reste deux minutes trente pour l'Union démocratique du centre.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne reviendrai pas sur l'idée de renvoyer cette motion en commission. Mon propos ici est différent. Voyez, Mesdames et Messieurs: tous ces problèmes, ils sont liés à quoi? Comme d'habitude, ils sont liés à la non-application de nos lois! Que ce soit en matière de bruit, de vente d'alcool, de travail, nos lois ne sont pas appliquées! Il faudra bien revenir un jour au sens des réalités! Tout le reste, c'est du cirque!

Et pourquoi la gauche dit-elle: «C'est inutile, c'est hors de nos compétences…»? Tout simplement parce que cette motion n'a pas été déposée par quelqu'un de gauche! Elle vient de l'Union démocratique du centre. Donc c'est déjà foutu! Regardez le tableau des votes: quand un objet est déposé, même si ce qui est proposé est bien, si ça vient de la gauche c'est niet de la part de la droite – et inversement. Globalement, on est quand même une équipe d'imbéciles! Et je me mets dans le paquet!

Le président. Monsieur Gazi Sahin, vous avez deux minutes trente pour Ensemble à gauche.

M. Gazi Sahin (EàG). Qu'est-ce que ça apporte, cette motion urgente? Je ne comprends pas. A part des discours un peu… Connaissant Mme Richard, je sais qu'elle n'est pas comme ça, mais utiliser le terme de «bazar ethnique», c'est du pur racisme, Madame! Je suis désolé! *(Réactions sur les bancs de la droite.)*

Le président. S'il vous plaît, Monsieur le conseiller municipal! Je n'ai pas envie de devoir donner la parole ensuite pour une mise en cause!

M. Gazi Sahin. Non mais, franchement! Il faut qu'elle s'en rende compte! Il faut qu'elle prenne conscience de ça! *(Réactions dans la salle.)*

De plus, on parle de non-application de la loi de manière très subjective. Tous les épiciers-dépanneurs savent qu'ils ne peuvent pas vendre d'alcool à partir de 21 h, car ils sont alors amendés strictement et risquent même la fermeture de leur commerce après deux récidives. Il y a donc toute une série de lois qui sont appliquées. Cependant, on ne peut pas dire aux gens… Comment faire? On va leur demander de fermer leur boutique? Quand il s'agit de liberté de commerce, vous êtes forts, à droite! Votre subjectivité n'apporte rien à la réalité de cette affaire, à part éventuellement plus de contrôles, mais ça ne donnera rien. L'expérience est là!

A mon avis, la motion M-1571 est inutile, je rejoins Luc Zimmermann dans ce sens. Cette urgence est inutile, c'est un faux débat qui nous divise avec des discours inutiles et où sont tenus des propos qui, malheureusement, relèvent souvent de toutes sortes de racismes. *(Quelques applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Ensemble à gauche a épuisé son temps de parole. Monsieur Manuel Zwyssig, pour les socialistes, vous avez deux minutes trente.

M. Manuel Zwyssig (S). Dans ma précédente intervention, j'avais signalé une certaine ouverture d'esprit des socialistes sur cet objet, tant en commission qu'en séance plénière. En effet, nous respectons les minorités et nous essayons de faire en sorte d'amender au moins les textes peut-être un peu maladroits ou inutiles, afin de trouver une sorte de compromis et de pouvoir voter favorablement.

C'est là qu'il est intéressant de voir la stratégie de l'Union démocratique du centre: déceler des problèmes sans fournir de solution, je le répète, se déresponsabiliser au niveau où on a vraiment les majorités et les compétences pour agir, puis dire: «Oh, eh bien, le Conseil municipal ne fait rien…» Non, il ne fait rien, parce qu'il n'a pas de compétence pour le faire. Et vous, à droite, vous n'avez pas le courage de faire le nécessaire au Canton.

Par ailleurs, j'ai entendu ici des expressions nauséabondes que je ne veux pas répéter. Certains ont lancé ce débat pour monter les uns contre les autres, ce qui est complètement inutile, alors que le vrai sujet n'est pas là, Mesdames et Messieurs. On a entendu les syndicats: le vrai sujet, c'est les gens qui travaillent dans les magasins des épiciers-dépanneurs et qui ont des conditions de travail catastrophiques. Peu importe d'où ils viennent! On s'en fiche complètement, de savoir d'où ils viennent! Ils sont payés avec un salaire de misère pour travailler des heures et des heures toute la nuit… *(Vives réactions dans la salle.)*

Et vous, ce que vous faites, en face… *(Brouhaha. Le président sonne la cloche.)* Ce que vous faites, en face, c'est monter les uns contre les autres avec des expressions… Si de Traz entendait la représentante du Parti libéral-radical utiliser aujourd'hui cette expression que je ne répéterai pas, parce qu'elle est proprement nauséabonde… Vous pouvez traiter ça comme une mise en cause, Monsieur le président, mais je suis désolé, le terme que ma collègue a utilisé…

Le président. Non, j'ai dit qu'elle pouvait s'expliquer par rapport à ce terme.

M. Manuel Zwyssig. Elle pourra s'expliquer, mais ce terme est absolument nauséabond, inadéquat.

Une voix. Censeur!

M. Manuel Zwyssig. Je ne censure rien du tout! Ici, nous avons toute la liberté du débat. C'est le président qui la gère, il n'y a aucun problème avec ça!

J'aimerais revenir sur un point, Mesdames et Messieurs. Je vous ai dit tout à l'heure que nous étions assez ouverts sur ce sujet mais, vu le débat que ça génère en face et même si on n'a pas fait de caucus là-dessus, en tout cas à titre personnel j'invite tous les membres non seulement de mon groupe, mais aussi des autres groupes qui tiennent à un débat démocratique sain et apaisé, un débat qui ne monte pas les uns contre les autres, à refuser fermement cette motion. Ma foi, elle part peut-être d'une bonne intention, mais…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Manuel Zwyssig. Les conditions de travail de certaines personnes sont un sujet important, y compris à gauche, mais qui dérive complètement si le débat est instrumentalisé par l'Union démocratique du centre. Je le répète encore une fois: ce parti pointe des problèmes, mais ne propose pas de solution. Nous voterons non à ce texte, Mesdames et Messieurs. *(Applaudissements de la gauche.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Les socialistes ont épuisé leur temps de parole. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez une minute pour le Mouvement citoyens genevois.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je commence par l'ambiance qui règne dans cette salle. Quelqu'un a parlé de bazar… J'ai bien l'impression qu'on est dedans! Alors, je fais comme en face! *(M. Pastore applaudit.)* Bon. Pour être simple, quelle est la solution en matière d'horaires de travail? Il y a des années qu'on parle du trois fois huit heures. Est-ce que ça ne permettrait pas à certains chômeurs de trouver du travail, peut-être? Ce serait pas mal! Ce serait une solution à tout ce que vous avez dit, exigé, réclamé, etc. Blabla blabla blabla! Si vous voulez que les gens soient bien payés et que le chômage diminue, eh bien, instaurez un trois fois huit heures dans ce genre d'établissements! Je pense que vous

savez de quoi je parle, Messieurs-dames? Si vous ne le savez pas, eh bien, il est temps de prendre vos manteaux!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Mouvement citoyens genevois a épuisé son temps de parole. Plus personne n'ayant demandé la parole, nous passons au vote.

Le Mouvement citoyens genevois a demandé par la voix de M. Sormanni de renvoyer la motion M-1571 à la CSDOMIC pour un deuxième examen. Le même renvoi avait été demandé tout à l'heure par l'Union démocratique du centre, mais il est maintenant demandé par le Mouvement citoyens genevois.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 45 non contre 19 oui.

Le président. Ce renvoi en commission ayant été une nouvelle fois refusé, je mets aux voix le renvoi de la motion M-1571 au Conseil administratif, telle qu'elle a été amendée par la CSDOMIC. Le texte figure à la page 11 du rapport M-1571 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 22 non (6 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à continuer de contrôler ces établissements après 21 h avec la collaboration des autorités cantonales;

– à mentionner dans le rapport annuel de gestion de la police municipale le nombre de contrôles et les dénonciations que la Ville de Genève a déposées auprès du Service des contraventions.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Anne Carron et Alia Chaker Mangeat: «Une trace dans l'espace public en l'honneur des saisonnières et des saisonniers qui ont bâti Genève» (M-1486 A)[1].

Rapport de Mme Ana Maria Barciela Villar.

Cette motion a été envoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La motion a été étudiée par la commission lors de ses séances des 7 décembre 2020, 11 janvier, 1er février, 12 et 19 avril 2021, sous la présidence de Mme Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par Mme Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que de 1945 à 2002, plus de six millions de permis A ont été délivrés en Suisse;
– qu'au plus fort du boom économique des années 1960 et 1970, 240 000 saisonniers et saisonnières sont venus en Suisse chaque année pour travailler;
– que ces saisonniers ont travaillé pendant des années dans des conditions difficiles, sans contrats fixes et en partie clandestinement, loin de leurs familles, aux salaires les plus bas et sans sécurité;
– que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux a vu l'ouverture des frontières de la Suisse et donc l'abolition du permis A de saisonnier en 2002;
– que, depuis, nombreux parmi ces travailleurs et travailleuses sont devenu-e-s pleinement citoyen-ne-s suisses pendant que d'autres travailleurs de l'ombre continuent de contribuer au développement de notre ville et de notre pays;
– que la récente exposition au Bâtiment d'art contemporain (BAC) intitulée *Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931-2019* a été un très franc succès et une libération de la parole pour beaucoup de personnes qui n'ont que trop peu été entendues et qui ont été indispensables au développement de Genève et de la Suisse;
– qu'il serait temps de les honorer pleinement, notamment dans l'espace public!,

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, N° 17, p. 2707. *Mémorial* 181e année: Motion d'ordonnancement, N° 34, p. 5355.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de rebaptiser des rues de Genève en l'honneur des communautés qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève, à savoir: rue des Saisonniers, rue des Saisonnières (par exemple, rue des Italiens, rue des Espagnols, rue des Portugais, etc.);
– d'étudier la réalisation d'un itinéraire historique marquant l'histoire de la migration et des travailleurs saisonniers à Genève;
– d'organiser un concours pour la création d'un monument dans l'espace public en l'honneur des saisonniers et des saisonnières qui ont contribué à la splendeur de Genève.

Séance du 7 décembre 2020

Audition de M. Gazi Sahin, représentant d'Ensemble à gauche, groupe auteur de la motion

M. Sahin rappelle que la Suisse a construit sa prospérité en partie grâce au travail des saisonniers et des saisonnières dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Le statut de saisonnier a été mis en place en 1931. A partir des années 1985, l'utilisation de ce statut a été massive jusqu'à son abolition en 2002. Entre 6 et 7 millions de personnes ont reçu le permis A en Suisse. Le statut de saisonnier de 1931 autorisait un séjour et un travail de neuf mois par an en Suisse avec des conditions restrictives comme l'interdiction du regroupement familial, du changement d'employeurs ou de canton. Le statut de saisonnier a été prépondérant dans les secteurs de la construction, de l'industrie, de l'agriculture et de l'hôtellerie. Les saisonniers qui ont beaucoup apporté à l'économie suisse et genevoise en particulier venaient d'Italie, de l'Espagne, du Portugal ou encore de l'ex-Yougoslavie. Ce récit a été passablement oublié, ignoré, voire nié.

Il rappelle l'exposition à Saint-Gall des enfants placés en Suisse et une exposition à Genève sur les saisonniers intitulée «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931-2019» qui a été accueillie avec beaucoup d'intérêt et qui a eu un franc succès. A l'origine de cette exposition, il existe une motion du Conseil municipal, adoptée le 17 octobre 2014, «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers». Cette motion avait comme but d'évoquer ce passé et de revenir sur ces enjeux pour développer un autre regard sur les migrations d'hier et d'aujourd'hui, de valoriser les diversités, de lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Les saisonniers et les saisonnières subissaient de mauvaises conditions salariales et n'avaient pas accès à certains droits comme le changement d'employeur ou de canton. Ils étaient à la merci des employeurs et souffraient d'abus, notamment d'heures supplémentaires non payées. En 1977, ils ont obtenu le droit à l'assurance-chômage avec un taux

d'imposition injuste et surévalué. En l'occurrence, ils étaient imposés sur toute l'année pour un travail de neuf mois.

Il mentionne également les conditions d'hébergement et les conditions familiales difficiles. Il ajoute que pour obtenir un permis B les saisonniers et les saisonnières devaient avoir travaillé au moins quatre ans avec un même contrat en Suisse. Cependant, plusieurs années de travail régulier ne suffisaient souvent pas pour obtenir un permis B. Il précise que l'histoire des saisonniers et des saisonnières est aussi une histoire de lutte. Il mentionne l'organisation de grèves, de manifestations et de résistances. Des syndicats et la société civile ont aussi dénoncé plusieurs fois pendant de nombreuses années cet état de fait. Il ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'une histoire suisse, mais également allemande et française. Concrètement, la motion propose de changer un ou deux noms de rues et d'organiser un concours pour la création d'un monument dans l'espace public. Il s'agit d'un petit geste pour honorer leur histoire, pour ne pas oublier ce qu'ils ont apporté à la Suisse et pour faire face à cette réalité historique oubliée.

Questions et réponses

Une commissaire souhaite procéder à des auditions d'historiens pour complexifier le récit de M. Sahin et pour bénéficier d'un point de vue supplémentaire. Elle rappelle en effet que la situation des saisonniers contextualisée est complexe. Après la guerre, par exemple, Trieste était une ville occupée par l'ONU avec beaucoup de chômage et les travailleurs se sentaient chanceux de pouvoir venir comme saisonniers en Suisse.

M. Sahin juge qu'il a été objectif dans le récit qu'il a présenté

Une commissaire se demande s'il y a eu des problèmes dans le paiement de l'AVS aux saisonnières.

M. Sahin répond positivement. Il n'a cependant pas davantage de détails sur cet aspect. M. Sahin ajoute que les auditions du Service Agenda 21 – Ville durable (A21) qui avait initié l'exposition sur les saisonniers et les saisonnières à Genève, la fondation Collège du travail qui a de nombreuses archives sur ce sujet et la cinéaste Katharine Dominicé pourraient être intéressantes.

Une commissaire ajoute que l'historien Charles Magnin a également participé à l'exposition.

Un commissaire demande à M. Sahin s'il serait en faveur de lier la motion M-1486 avec la motion qui concerne une Maison des migrations.

M. Sahin n'y est pas favorable. Il souhaite que la motion M-1486 soit mise en place rapidement et répond que la Maison des migrations doit concerner les migrations internes et les externes qui ont bâti Genève.

Le même commissaire ajoute au récit de M. Sahin les migrations pour des raisons économiques de certains pays catholiques qui ont subi des discriminations très fortes de la part de la population genevoise.

Discussion et votes

Une commissaire des Verts souhaiterait auditionner le Centre de contact Suisses-immigrés.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite auditionner l'historien Charles Magnin.

Un commissaire démocrate-chrétien propose d'auditionner l'historien Michel Oris.

Un commissaire du Parti socialiste propose d'auditionner le Collège du travail sur l'aspect historique.

Une commissaire du Parti socialiste propose d'auditionner M. Kanaan.

L'audition de M. Charles Magnin est acceptée à la majorité.

L'audition de M. Michel Oris est acceptée à la majorité.

L'audition du Centre de contact Suisses-immigrés pour la motion M-1486 est acceptée à la majorité.

Séance du 11 janvier 2021

Audition de Mmes Marianne Halle, responsable de la communication et des relations extérieures au Centre de contact Suisses-immigrés Genève (CCSI) et Rosita Fibbi, sociologue et coprésidente du CCSI, et de M. Michel Oris, professeur à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève

Mme Fibbi a pu suivre le processus qui a donné lieu à l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931-2019». Elle explique que l'exposition a effectué un travail de mémoire important. En effet, elle a eu un énorme retentissement au sein des collectivités immigrées, notamment car elle a permis aux enfants de migrants qui ont vécu la réalité de la migration des années 60 et 70 d'être reconnus publiquement. A travers cette exposition, Genève a été célébrée comme ville ouverte via la reconnaissance de rapports de force parfois inéquitables pour une partie de la main-d'œuvre.

Selon Mme Fibbi, il est nécessaire de partir de cet acquis et de le valoriser. Tout d'abord, le livre qui permet de pérenniser l'exposition devrait être réimprimé afin de garantir une documentation de cette exposition. Ensuite, il serait utile que

l'histoire de la migration des saisonniers entre de plain-pied dans les lieux de mémoire de la Ville ou dans les espaces de musées.

Mme Fibbi soutient qu'un parcours pédagogique qui permettrait de visiter ce passé et de le relier à la situation actuelle de la migration pourrait être très utile car le lien entre le passé et le présent serait tissé.

Mme Halle ajoute qu'il est très important de considérer que l'histoire des saisonniers n'est pas terminée et figée pour autant. Il est important d'observer les prolongements contemporains de cette histoire. Ainsi, l'idée d'une statue ou d'un monument semble moins convaincante pour permettre de tisser des liens entre le passé et le présent.

M. Oris explique que, pour Genève, en tant que ville internationale et de diversité, le projet de motion est un témoignage bienvenu. Il cite Leonardo Benevolo qui soulignait que la ville est du «temps consolidé». En d'autres termes, nous vivons dans la coquille que les générations passées ont construite pour nous. De ce fait, une tension existe toujours entre le passé et le présent à travers l'espace public. Ce dernier est sujet à de nombreux enjeux.

Il suggère ainsi une démarche participative qui inclurait les habitants et se localiserait dans des quartiers emblématiques de la migration à Genève, comme les Grottes ou la Jonction. Il soutient que l'adhésion des habitants apportera de bien meilleures chances de réalisation. Il trouve très adéquates les idées de changement de nom de rue, de création d'itinéraire, de mémoire de l'exposition, cependant il semble plus sceptique sur l'idée de la création d'un monument.

Il ajoute que le terme de «saisonniers», «saisonnières» est plus approprié dans le cadre des objectifs de la motion que celui d'«Italiens», «Italiennes».

Questions et réponses

Une commissaire questionne la manière appropriée de tisser le lien entre le passé et le présent sans tomber dans une forme d'anachronisme. En effet, elle explique que la doxa tente de montrer la face la plus sombre ou désagréable de l'histoire des saisonniers. La même commissaire souhaite complexifier et nuancer cette histoire.

Mme Halle répond que l'abolition du statut de saisonnier n'empêche pas l'existence d'immigration précaire liée au travail.

Un commissaire souligne que les trois interventions des invités vont dans le sens de la motion. Il rappelle le succès de l'exposition qui a démontré que l'histoire des saisonniers continue malgré l'abolition de leur statut. En effet, un grand nombre de Genevois se sentent encore appartenir à cette histoire.

Le même commissaire questionne les intervenants sur l'utilisation de l'espace public pour ne pas oublier cette histoire.

M. Oris répond que la création d'un patrimoine est le choix de placer une partie du passé dans le présent et dans le futur. Il souligne qu'un nom de rue, un itinéraire ou un monument sont appelés à durer. Selon M. Oris, la pluralité des représentations dans l'espace public ne devrait pas faire l'objet d'un grand débat politique.

Mme Fibbi confirme que la présence dans l'espace public d'une forme de reconnaissance est importante. Elle ajoute la possibilité d'une dimension muséale afin de travailler sur le lien entre le passé et le présent.

Une commissaire questionne Mme Fibbi sur la présence d'un témoignage écrit ou oral de l'exposition.

Mme Fibbi fera parvenir le livre susmentionné de l'exposition en format PDF à la présidente.

Une commissaire demande quel est l'état actuel des travailleurs immigrés qui travaillent dans l'ombre à Genève.

Mme Halle répond que le CCSI reçoit toutes les familles sans statut légal (sans papiers) afin de les aider dans des démarches de scolarisation des enfants. Elle note que cette population est estimée entre 8000 et 12 000 personnes. Certains d'entre eux sont plus ou moins stabilisés sur le territoire. Ces derniers vivent des situations très différentes selon les secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent (restauration, ménage, garde de personnes âgées, construction, déménagements). Elle souligne que ce sont des populations très précaires. Elle mentionne le projet Papyrus qui visait à régulariser ces derniers.

La même commissaire demande si le CCSI est soutenu par le DIP dans le cadre des scolarisations d'enfants.

Mme Halle répond par la négative. Le CCSI est subventionné par le Bureau de l'intégration des étrangers de l'Etat. Elle explique que le CCSI a un contrat de prestation avec ce dernier.

La même commissaire demande si, selon Mme Halle, la motion devrait élargir le terme de «saisonniers» à la notion d'«immigrés».

Mme Halle répond que, dans le cadre de cette motion, la position du CCSI est seulement de ne pas perdre de vue que l'histoire des saisonniers n'est pas une histoire terminée.

Un commissaire questionne le jumelage de cet objet avec la motion qui concerne la Maison de la migration.

Le même commissaire questionne l'opportunité de discuter de la migration qui a eu lieu depuis d'autres cantons suisses à Genève.

M. Oris répond que l'objet de la motion semble invoquer l'aventure ou l'expérience humaine des saisonniers à Genève avec les bons et les mauvais côtés de cette histoire. Il craint que le message soit brouillé si la motion s'éloigne du terme de «saisonniers», «saisonnières».

Une commissaire demande l'avis des intervenants sur l'individualisation des rues, soit de rebaptiser les noms des rues par des personnalités ayant existé.

Mme Halle répond qu'il s'agit d'un débat plus général ou épistémologique sur le nom des rues.

Une commissaire intervient en soulignant que la motion part d'une bonne intention. Cependant, l'idée de rebaptiser des rues peut créer des conflits. Elle mentionne les tensions causées par l'association des 100 Elles. Elle insiste sur la prudence du traitement de l'histoire afin de ne pas créer plus de conflits. En l'occurrence, l'action de rebaptiser des rues peut être mal vécue.

La même commissaire semble davantage favorable à la création d'un itinéraire historique, notamment à Carouge. Quant à la création d'un monument, elle avertit la commission des arts et de la culture sur le risque d'acte de contrition qui implique d'exprimer un repenti continuel sur des actes du passé. Elle mentionne la migration italienne très réussie.

La commissaire questionne la pertinence de la création d'un monument. Elle ajoute encore sa crainte de susciter du communautarisme.

M. Oris cite l'urbaniste et l'architecte Leonardo Benevolo. Pendant des siècles, la ville était très populaire. Au XIXe siècle a eu lieu un enfermement de l'art populaire dans les musées et la construction de villes dont les monuments magnifiaient la classe dominante. Cela a créé une dichotomie entre la ville des habitants et la ville des monuments qui portent des élites, des héros, des individus exceptionnels. En tant qu'historien des populations, un texte fondateur de son domaine de recherche disait de rompre avec l'Histoire des grands et des puissants de ce monde. La démographie historique a ainsi fait entrer dans le champ des connaissances scientifiques les masses essentielles et majoritaires des petites gens.

M. Oris soutient que l'espace public genevois peut contenir des généraux Dufour et des saisonniers. Cela va dans le sens d'une pluralité bienvenue. L'espace public doit refléter ce qu'a été et ce qu'est la population de Genève.

La même commissaire s'accorde sur l'importance d'inclure toute la diversité de l'histoire dans l'espace public. Elle s'aligne sur la présence d'un monument qui représenterait cette diversité. Elle insiste sur la recherche d'un monument qui ne symbolise pas et qui n'éveille pas des frustrations au sein des communautés.

Dans le cadre de la discussion sur le changement d'un nom de rue, une commissaire questionne la démarche participative.

M. Oris commence par indiquer que l'acte de changer le nom des rues n'est pas exceptionnel. Il n'est cependant pas un geste neutre. Dans le cadre de la motion, le sentiment de M. Oris est que la population vivant dans des quartiers qui ont été marqués par la migration comme le quartier des Grottes peut potentiellement être très ouverte à un changement de dénomination de rues. La démarche participative consiste à réunir les habitants et à expliquer ladite proposition afin d'obtenir une large majorité en faveur d'un changement de nom de rue pour bénéficier d'une appropriation.

Un commissaire s'accorde sur la considération de l'histoire des petites gens. Il précise que la motion demande essentiellement un aspect durable qui marquera la ville. Il questionne les élus sur des éléments dans l'espace public genevois qui rappellent cette histoire. Il ajoute que la motion propose seulement la mise en place d'un monument ou d'un écriteau ou bien un changement de nom de rue. La motion demande à la Ville de Genève de faire ce geste simple afin d'agencer un symbole qui durera dans l'espace public.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'auditionner le Conseil administratif car il lui semble que des actions ont déjà été entreprises sur ce sujet.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'accorde sur les propos et la proposition du commissaire du Parti démocrate-chrétien.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que la commission des arts et de la culture avait évoqué la possibilité d'auditionner M. Kanaan sur la motion qui concerne la Maison de la migration et cette motion sur les saisonniers.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner des saisonniers pour que la commission des arts et de la culture bénéficie d'un point de vue nuancé. Il s'agit également de leur donner la parole et d'être cohérent dans les travaux sur cette motion.

La présidente soutient qu'il faudrait dans ce cas s'adresser à leur association plutôt qu'à des personnes individuelles.

La même commissaire insiste sur la valeur ajoutée des témoignages.

La présidente maintient qu'il serait nécessaire d'attendre le suivi de l'exposition qu'il y a eu au BAC et d'auditionner dans l'intervalle le Conseil administratif.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose l'audition de M. Kanaan.

L'audition de M. Kanaan pour la motion M-1486 est acceptée à la majorité.

Séance du 1er février 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de Mmes Carine Bachmann, directrice du DCTN et Michèle Freiburghaus-Lens, conservatrice en charge des arts plastiques et visuels (Fonds municipal d'art contemporain), et M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH)

M. Kanaan souligne que la motion relève le projet remarquable de l'exposition sur les saisonniers qui a été porté par la Ville, plus précisément, conjointement par le SEC et A21.

Un grand travail de recherches historiques sur les saisonniers et une intégration de nombreux partenaires sur le plan historique, artistique et culturel ont été menés. L'exposition, qui a abouti au Commun, résultait d'ailleurs d'une demande du Conseil municipal. M. Kanaan soulève que cette exposition présentait toute la complexité et la réalité humaine de l'histoire des saisonniers. A la fermeture de l'exposition, une volonté existait déjà de faire durer ou de trouver un moyen de réexploiter ce travail.

Mme Freiburghaus-Lens rappelle que la première motion demandait déjà une intervention dans l'espace public. A l'époque, le travail mis en place par le SEC et A21 a été mené par une consultation auprès de tous les acteurs concernés par cette problématique. L'organisation d'une exposition avait semblé être la meilleure manière de traiter des questions historiques d'un point de vue mémoriel et artistique. Elle rappelle que les porteurs de cette exposition au Commun en 2019 étaient à la fois le Collège du travail, les Archives contestataires et Rosa Brux. Elle mentionne l'ajout d'un volet de médiation et une publication à l'exposition. Une suite à cette dernière avait été un souhait émis par les porteurs du projet. Elle a d'ailleurs été reprise sous une forme adaptée dans un musée à Bienne. Elle pourrait être reprise à nouveau dans un musée à Genève. A l'époque, il avait été jugé que l'organisation d'une exposition était plus adéquate que l'installation d'une plaque commémorative. Elle constate qu'il y a des enjeux différents entre une plaque commémorative et une œuvre dans l'espace public. Elle ajoute que le Fonds municipal d'art contemporain, actif dans l'art au sein de l'espace public, bénéficie de plusieurs expériences de ce type de projet, notamment les Réverbères de la mémoire.

M. Kanaan mentionne l'existence d'une pierre commémorative à la place des Alpes mise en place par la communauté italienne. Il cite également l'œuvre d'Ousmane Sow à la zone piétonne du Mont-Blanc. La Ville est très attentive au processus consistant à mettre une œuvre dans l'espace public.

Questions et réponses

Une commissaire questionne la possibilité de proposer à nouveau cette exposition, ainsi que les coûts et les délais.

Mme Freiburghaus-Lens répond que, techniquement, un espace à Genève peut tout à fait accueillir l'exposition. Dans le format tel qu'il a été présenté au Commun, le budget se chiffrait à environ 420 000 francs. A l'époque, A21 et le SEC ont pris en charge la moitié du budget de l'exposition.

La même commissaire questionne sur les potentiels lieux d'exposition.

M. Kanaan répond qu'il avait été convenu avec les partenaires de questionner l'intérêt des musées pour reconduire l'exposition. Cependant, la crise du Covid a interrompu cette démarche. De plus, M. Kanaan n'interfère pas dans la programmation des théâtres, ni dans celle des musées. Un musée pourra reprendre à sa manière l'exposition. En fonction de l'accueil de cette motion par le Conseil municipal, le travail du SEC sera adapté.

Une commissaire questionne l'idée évoquée de rebaptiser le nom d'une rue.

M. Kanaan répond que la difficulté de rebaptiser le nom d'une rue est d'identifier le nom pertinent et le bon emplacement. Il évoque le nom de la «rue des Saisonniers». Une réflexion devra être menée. Il ajoute que le nom des rues est un bel instrument pour rendre visible un enjeu. Il cite la valorisation des femmes dans l'espace public. Il termine par souligner que le SEC sera à l'écoute des suggestions et les examinera.

Une commissaire questionne la manière de laisser une trace dans l'espace public pour valoriser le travail des saisonniers.

Mme Freiburghaus-Lens répond qu'il s'agit de la réflexion menée à l'époque en début de projet suite à la demande du Conseil municipal. A son avis, il n'y a pas une seule manière de rendre hommage, l'exposition en est une. Elle a participé à la reconnaissance de ce que les saisonniers avaient apporté à Genève. Elle mentionne une carte établie sous forme de sérigraphie qui mettait en avant les bâtiments réalisés par les saisonniers. Elle termine par souligner qu'il est important de se questionner sur la manière la plus juste de leur rendre hommage et que la prolongation de l'exposition est un moyen intéressant.

Une commissaire rappelle que ce n'est pas la première fois que cet objet est traité, mais remarque un changement dans l'approche de la commission et du Conseil administratif. Elle s'interroge sur l'idée de mettre une plaque pour rendre hommage aux saisonniers et sur une obsession des plaques de la Ville. Elle mentionne un «cimetière de bonnes intentions». Elle soutiendrait davantage l'organisation d'un événement une fois par année autour de cette thématique et/ou

l'intégration de l'exposition soit au MEG, soit au MAH. Il s'agirait de placer cette question dans le vivant plutôt que dans le plaqué, le fossilisé quitte à proposer un amendement pour un événement annuel autour de cet enjeu.

M. Kanaan répond que, de manière générale, la réalisation d'une plaque n'est pas le seul moyen pour rendre un hommage. Cependant, il ne s'agirait pas d'être injuste envers les plaques. Le plus souvent, les plaques sont utilisées pour honorer une personnalité qui a vécue dans un immeuble ou pour rappeler un événement précis de l'histoire de Genève. La manière de rendre hommage dépend de l'enjeu et peut être plurielle.

Dans le cadre de l'exposition des saisonniers, il a été très bien relevé que, malgré la disparition du statut de saisonniers, la situation des travailleurs immigrés est toujours d'actualité. Il évoque les travailleurs exploités avec et sans papiers qui ont perdu leur travail dans le contexte Covid et la file d'attente aux Vernets. Chaque problématique a sa propre réalité. Concernant celle des saisonniers, M. Kanaan soutient qu'une simple plaque ne suffirait pas.

Mme Freiburghaus-Lens insiste sur la dimension de médiation lors de l'exposition. Cette dernière était enrichie de témoignages, d'archives, de documents historiques, de récits, d'interventions artistiques d'artistes contemporaines et surtout d'un important programme de médiation. Cette partie de médiation était extrêmement importante. Elle insiste sur la qualité des événements qui accompagnent l'exposition pour sensibiliser le public. Elle soutient que cette manière d'enrichir l'événement rend réellement hommage aux saisonniers et permet de faire des liens avec les problématiques actuelles.

Une commissaire rappelle l'abolition du statut de frontalier en Suisse avec l'entrée en vigueur des conventions bilatérales en 2002. Le statut de frontalier avait des impacts sociaux tragiques.

La même commissaire évoque les nombreuses personnes dans de difficiles situations, notamment celles qui n'osent pas demander de l'aide par peur d'un non-renouvellement de leur permis. La commissaire questionne un projet qui englobe l'ensemble des travailleurs migrants.

M. Kanaan répond que de nombreux projets sont envisageables. Il évoque les moyens financiers que la Ville pourra se donner pour mettre en œuvre ces projets et d'éventuels partenariats.

Un commissaire explique que son groupe a été très convaincu par le projet des 100 Elles. Il questionne la possibilité d'imaginer un projet à l'image des 100 Elles, pour rebaptiser une rue. Dans une approche saisonnière, il questionne la reconduite de l'exposition dans les écoles une fois que la situation pandémique le permettra.

M. Kanaan répond que le volume de l'exposition pourrait difficilement s'adapter dans les écoles. Cependant, les musées qui sont destinés à ce genre de projet pourraient présenter l'exposition, et ce plus longtemps. Concernant le projet des 100 Elles, l'enjeu des saisonniers est moins nominal et plus collectif.

Une commissaire s'interroge sur les comparaisons tous azimuts entre les saisonniers et les sans-papiers. En l'occurrence, les saisonniers n'étaient pas présents illégalement en Suisse.

Concernant le modèle des 100 Elles, la même commissaire critique la démarche de ce projet qui n'a pas été basée sur des recherches historiques sérieuses.

La commissaire souligne que la motion part d'une bonne intention, cependant la manière de traiter l'histoire est nocive. En effet, il s'agit de ne pas la traiter avec des œillères. A ce titre, les partis politiques de gauche tentent de se donner bonne conscience. Elle rappelle que les plus virulents sur le maintien du statut de saisonnier et les plus durs à l'égard des saisonniers ont été les syndicats de la gauche.

La commissaire rappelle l'existence de sa motion M-1372 pour un parcours urbain dans lequel il serait possible de livrer une histoire complexe. S'il s'agit de créer une histoire de la honte, alors ce travail est nocif. Elle n'apprécie pas la manière dont la motion aborde la problématique.

La commissaire conclut qu'elle a trouvé l'exposition sur les saisonniers très intéressante et est favorable à sa prolongation. Quant au reste des idées évoquées, ces dernières s'engagent sur des sentiers très problématiques.

M. Kanaan répond que le traitement de la motion appartient à la commission des arts et de la culture. Il ajoute que les enjeux de la problématique des saisonniers ne sont pas identiques à ceux d'autres problématiques. Il est nécessaire de tenir compte des réalités humaines et historiques.

La même commissaire insiste sur le fait que la comparaison entre le statut de saisonnier et les sans-papiers est une erreur historique. Elle souhaite complexifier la vision apocalyptique que certains souhaitent donner à l'histoire des saisonniers. Elle s'alarme sur une volonté de créer une histoire de honte et de contrition. Elle conclut que cela a des visées politiques qui ne sont pas anodines.

M. Kanaan souligne que l'exposition qui a été élaborée avec des historiens était très lucide et équilibrée.

La commissaire répond que l'exposition n'était pas si équilibrée. Elle cite M. Magnin qui est un très bon historien mais qui est également un militant du Parti socialiste. Elle évoque la manière dont ont été effacés des aspects gênants pour la gauche dans l'exposition.

Mme Bachmann rassure la commission des arts et de la culture sur le fait que la Ville continuera de mener cette réflexion, interrompue à cause du Covid, sur la reconduite de l'exposition dans un autre lieu que le Commun. Elle rappelle que les musées sont davantage que des boîtes d'exposition et qu'ils ont un rôle de médiation et de contextualisation. Il ne s'agit pas seulement de représenter l'exposition mais de l'encadrer par une équipe pour lui donner du sens. Le musée qui reprendra l'exposition créera une nouvelle histoire. Elle ajoute qu'à Genève il n'existe pas énormément de lieux pour des expositions qui ne font pas partie de la programmation culturelle des musées.

Une commissaire questionne la possibilité d'intégrer une démarche participative des publics dans l'élaboration de l'exposition. La même commissaire questionne la possibilité de proposer une exposition qui s'intègre dans la vie des quartiers en lieu et place des musées.

M. Kanaan répond que le SEC est favorable aux démarches participatives sur le principe. Il s'agit de calibrer la démarche participation en fonction du projet pour éviter qu'elle soit alibi.

Mme Bachmann interroge M. Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH).

M. Wahler explique que le MAH est toujours très intéressé par ce type de projet. Le MAH bâtit un programme avec un type de narratif qui respecte le visiteur en lui permettant (1) de mieux comprendre ce qu'il a vu avant et (2) d'anticiper ce qu'il verra après. L'écriture du programme consiste à placer le visiteur dans le processus du musée. Il s'agit également de créer une identité. Le MAH souhaite que ses expositions s'intègrent dans un narratif. Concernant l'exposition des saisonniers, il faudra étudier la manière de l'intégrer dans le narratif qui a été prévu pour les trois prochaines années. Il ne peut pas donner de garanties à la commission des arts et de la culture.

Séance du 12 avril 2021

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et de transition numérique, accompagné de M. Marc-Olivier Wahler, directeur du Musée d'art et d'histoire, et Mme Michèle Freiburghaus-Lens, conservatrice en charge des arts plastiques et visuels

M. Kanaan énonce que la Ville de Genève est très attachée à la valorisation de son histoire collective. L'intention de renouveler l'exposition sur les saisonniers et saisonnières reste d'actualité. Plusieurs pistes ont été évoquées pour mettre en lumière cette population (création d'un nouveau nom de rue ou d'un monument commémoratif).

Mme Freiburghaus-Lens ajoute que la Ville a mené une opération de collecte de toutes les documentations sur cette thématique. Une exposition a ensuite été organisée au Commun en collaboration avec les porteurs du projet. Il s'agit de la réponse que la Ville a souhaité faire à la motion M-1486. Cette exposition va être présentée au mois de septembre à Bienne. Il est également question de créer un parcours didactique dans l'espace public autour de la question des saisonnières et saisonniers.

Questions et réponses

Une commissaire s'enquiert de la création d'un monument en l'honneur des saisonnières et saisonniers.

M. Kanaan note que la Ville peut mettre en place un concours ou effectuer une commande directement auprès d'un artiste. Il cite l'exemple de la statue de l'immigré d'Ousmane Sow sur la rue du Mont-Blanc et les Réverbères de la mémoire dans le parc Trembley. L'un des enjeux est de trouver un endroit adapté dans l'espace public.

Séance du 19 avril 2021

Discussion et votes

Une commissaire du Parti socialiste propose d'amender l'article premier comme suit: «d'honorer les saisonniers et saisonnières qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève en donnant leur nom à une rue de la ville de Genève, et d'étudier la possibilité que le côté pair de la rue soit attribué aux saisonniers et le côté impair aux saisonnières, ou inversement».

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien présente l'amendement suivant: «honorer les saisonniers et les travailleurs suisses qui ont contribué à la prospérité de Genève». En effet, les différentes communautés suisses qui ont contribué au développement de Genève méritent également d'être mises en lumière.

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que la mise en exergue des saisonniers risque de favoriser une forme de communautarisme gênante. Sans nier l'importance de leur travail, d'autres corps de métier mériteraient tout autant qu'on leur rende hommage. Certes, les saisonniers ont contribué à la prospérité de Genève mais ils ont également favorisé l'essor économique de leur ville d'origine. Ainsi, le Parti libéral-radical ne votera pas en faveur de la motion M-1486. Il préfère soutenir la motion M-1372 demandant la création «d'un parcours urbain pour notre passé de Genève». Un tel projet pourrait intégrer la thématique des saisonniers dans un cadre plus global, offrant ainsi une meilleure compréhension de l'histoire.

Un commissaire du Parti socialiste précise que le statut de saisonnier était réservé aux étrangers. Y intégrer les habitants d'autres cantons suisse ne fait pas sens. En outre, les saisonniers ne représentaient pas une communauté, mais plusieurs. Cette main-d'œuvre qui a contribué à établir la renommée de Genève était originaire de plusieurs pays européens. Enfin, il faut rappeler que les conditions de vie des saisonniers étaient particulièrement précaires. Le Parti socialiste soutiendra donc la motion et la première proposition d'amendement.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il serait pertinent de rendre hommage à l'ensemble des travailleurs, étrangers et nationaux, qui ont concouru à la prospérité de Genève. L'idée de la motion est de reconnaître les efforts déployés par les différentes communautés venues d'ailleurs pour bâtir cette ville. Les Valaisans et les Fribourgeois qui se sont installés à Genève au XIXe siècle ont contribué à cette histoire malgré les discriminations qu'ils ont subies. La motion pourrait donc intégrer ces communautés dans son propos.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois estime, au contraire, que la motion a pour but de rendre hommage aux communautés qui ont vécu sous le statut particulier de saisonnier. Contrairement aux Valaisans et aux Fribourgeois précités, les saisonniers ne pouvaient pas s'installer à Genève avec leur famille. Ils ne devaient rester que quelques mois à Genève pour accomplir leur travail tout en vivant dans des conditions précaires. C'est cette souffrance que souhaitent reconnaître les motionnaires. Quant à la proposition d'amendement de la commissaire du Parti socialiste, il est probable qu'elle ne soit pas conforme au droit.

La commissaire socialiste précise qu'elle demande d'étudier la possibilité que le côté pair de la rue soit attribué aux saisonniers et le côté impair aux saisonnières, ou inversement. Le comité de nomenclature pourra statuer sur cette proposition. Quant à la proposition d'amendement du commissaire du Parti démocrate-chrétien, elle pourrait faire l'objet d'une motion à part.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'oppose à l'idée que le nom des saisonnières soit inscrit sur le côté impair des rues. En revanche, elle rejoint le précédent avis sur la proposition d'amendement du commissaire du Parti démocrate-chrétien. Enfin, elle regrette que la motion demande de créer un monument figé dans l'espace public. Il serait plus intéressant d'organiser des événements temporaires centrés sur cette thématique.

Un commissaire du Parti socialiste prend note de la suggestion et propose de remplacer, à la troisième invite, le terme de «monument» par celui de «signe».

La commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutiendra la motion. Il est important de rendre hommage à la mémoire des travailleurs qui ont concouru à la prospérité de Genève. Elle propose de voter la motion en maintenant le terme de «monument» et de laisser le choix au Conseil administratif sur le type d'action à mener.

Votes

Amendement de la commissaire du Parti socialiste

L'amendement socialiste est accepté par 8 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC).

Amendement du commissaire démocrate-chrétien

L'amendement du commissaire démocrate-chrétien est refusé par 11 non (2 PLR, 4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 oui (PDC) et 2 abstentions (1 PLR, 1 MCG).

Motion M-1486 amendée

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1486 amendée est accepté par 10 oui (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 PDC, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'honorer les saisonniers et saisonnières qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève, en donnant leur nom à une rue de la ville de Genève, et d'étudier la possibilité que le côté pair de la rue soit attribué aux saisonniers et le côté impair aux saisonnières, ou inversement;
– d'étudier la réalisation d'un itinéraire historique marquant l'histoire de la migration et des travailleurs saisonniers à Genève;
– d'organiser un concours pour la création d'un monument dans l'espace public en l'honneur des saisonniers et des saisonnières qui ont contribué à la splendeur de Genève.

–***–

Le président. La présidente de la commission des arts et de la culture lors du traitement de cet objet, Mme Danièle Magnin, et la rapporteuse Mme Ana Maria Barciela Villar ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, je donne la parole à qui la demande. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous sommes en débat accéléré selon la motion d'ordre acceptée tout à l'heure.

M. Pascal Altenbach (UDC). Combien de nationalités étrangères dans le canton de Genève? 189. Vaud: 183. Berne: 175. Confédération: 194. La population étrangère a toujours été présente à Genève. Elle représentait 39% de la population en 1900, 42% en 1913, puis son importance a chuté durant la Seconde Guerre mondiale: la proportion était descendue à 15% en 1945. Ensuite, ça a repris. Et malgré la crise de la bulle internet et des *subprimes*, ça continue.

La plupart des primo-migrants – plus des trois quarts – sont des personnes en âge de travailler, le travail étant le principal motif d'immigration des étrangers. De tout cela, on peut dire qu'à toutes les époques les immigrants sont venus dans notre pays et notre canton pour fuir leur propre pays, le plus souvent parce que celui-ci était incapable de leur fournir un travail rémunéré convenable. Ces personnes dynamisent bien sûr l'économie genevoise comme les natifs.

Pour beaucoup de nos concitoyens d'origine étrangère, venir en Suisse a été un véritable sauvetage. Bien sûr, ils ont dû s'adapter et faire des efforts – ils l'ont fait à toute époque, ce qui prouve leur reconnaissance pour la tolérance de notre pays. La Suisse fédérale est l'exemple même de la tolérance quant à la pluralité culturelle.

En aucune façon la Suisse n'est contre les cultures étrangères puisque, le 20 mars 2008, les Chambres fédérales ont laissé le champ libre à la ratification de deux conventions de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO): la première sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et la seconde pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il y a donc un renforcement de la collaboration avec la communauté internationale.

Cela veut dire que la Suisse et les pays signataires prennent des mesures pour protéger les cultures nationales. On prend des mesures pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de la propriété illicite des biens culturels, également en cas de conflit culturel et pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Chaque pays du monde a le droit de protéger son capital culturel matériel ou immatériel. Nulle part en Suisse ou à Genève on n'empêche des communautés de parler entre elles une autre langue que les langues nationales ni de s'organiser en sociétés culturelles. Il en est de même de leurs religions, quelles qu'elles soient.

Toutefois, les enfants d'origine étrangère et ceux des natifs suisses ont accès à l'apprentissage d'une des quatre langues nationales. Il n'y a pas de ségrégation entre les communautés nationales et les communautés d'origine étrangère. Cela fait partie du travail d'intégration de tous – résidents étrangers compris – à la belle nation suisse, qui n'a à recevoir de leçons de démocratie d'aucun autre Etat. Les étrangers à Genève le savent bien, et ils en sont reconnaissants à ceux qui étaient avant eux sur le territoire helvétique, qui ont construit cette magni-

fique démocratie suisse que tout le monde envie et qu'aucun Etat étranger n'ose imiter, parce que ces Etats ne sont pas sûrs de la cohésion des peuples qui vivent sur leur sol.

La honte de soi est une histoire réécrite dénigrant les aïeux européens. C'est le développement du communautarisme tel qu'on le voit aux Etats-Unis d'Amérique, donneurs de leçons au monde entier, où l'on trouve des records de criminalité, des quartiers entiers contrôlés par des milices privées, etc. – et des salaires de misère, bien entendu. En Europe, la Suisse a le pourcentage le plus important d'étrangers sur son sol. Le secret suisse, c'est que, malgré les différences culturelles de chacun, tout le monde respecte les autres, à commencer par les populations des autres républiques et cantons suisses.

Nous avons une démocratie semi-directe. Genève est un record de démocratie, puisque les étrangers ont même la possibilité de réunir des signatures pour convoquer le peuple genevois tout entier – étrangers compris – au niveau municipal, pour une votation sur tel ou tel sujet.

Cette motion M-1486 est une élucubration de plus de l'autoproclamée gauche, obsédée de rentes de toutes sortes – notamment financières, par le biais d'impôts toujours plus élevés – et d'individualisme, qui considère que l'individu roi est au-dessus des majorités, la tête dans les nuages de l'univers. En réalité, cette gauche est infiltrée par le wokisme, dont la majorité des peuples craint les extravagances sociétales.

Il y a tellement de compatriotes d'origine étrangère à Genève qui, pour rien au monde, ne voudraient retourner dans le pays de leurs ancêtres pour y avoir une activité professionnelle rémunérée! Cela ne veut pas dire qu'ils ont du dédain pour leur culture d'origine, pour laquelle ils ont une tendre affection, cultivant de leur côté la langue enseignée par leurs parents ou leurs grands-parents. Mais nos compatriotes d'origine lointaine et étrangère, même les plus récemment arrivés, font des efforts quotidiens d'abord pour se faire comprendre – qui n'a pas de collègues de travail parlant notre langue avec difficulté? – puis pour s'améliorer jusqu'à nous égaler, parfois, dans l'expression verbale et dans la qualité de leur travail.

Le président. Vous en êtes à cinq minutes d'intervention, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, il vous faut conclure.

M. Pascal Altenbach. Pas de bricolages avec l'arrachage des plaques de rues! Pas besoin d'itinéraire balisé marquant l'histoire de la migration! Nos compa-

triotes d'origine étrangère savent très bien – et parfois mieux que vous, Mesdames et Messieurs les motionnaires – ce qu'il en est de leurs ancêtres arrivés à Genève. Pas besoin de couler du bronze ou de tailler la pierre pour élever un monument aux 189 nationalités présentes sur le sol genevois. Tout cela est de la rigolade, et certainement pas de la culture! Nos concitoyens ont bien plus besoin d'écrivains prêts à écrire l'histoire de l'immigration à Genève. Nos concitoyens sont plus cultivés que vous ne le croyez! La tolérance est pratiquée en Suisse, elle est pratiquée à Genève, et ce n'est pas une espèce d'universalisme à deux balles qui va dévaloriser notre société jusqu'à une réécriture de l'histoire de Genève. Il faut voter non à cette extravagance!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je ne pensais pas qu'on allait finir aussi fort, mais… Je vous avoue que je ne sais pas quoi dire, après une intervention pareille! *(Rires.)* L'Union démocratique du centre a épuisé son temps de parole. Madame Michèle Roullet, je ne sais pas ce que vous allez pouvoir dire après ça, mais… Vous avez cinq minutes pour le Parti libéral-radical.

Mme Michèle Roullet (PLR). La motion M-1486 part d'une bonne intention: honorer ceux qui ont participé à l'enrichissement de notre pays. Cependant, une fois de plus, la manière de traiter l'histoire n'est pas correcte. Je dirais même plus: elle est nocive! La gauche veut instrumentaliser l'histoire, tout comme le langage. Elle nous présente un récit historique qui ne se soumet pas aux règles historiographiques, elle arrange ce récit à sa convenance et elle y efface tous les aspects gênants pour elle afin de se donner bonne conscience.

Or j'aimerais tout de même rappeler que les plus virulents pour maintenir le statut des saisonniers, c'étaient les syndicats, donc la gauche! Et cela, parce qu'ils voulaient absolument sauver les travailleurs suisses. Il n'est pas juste de prétendre que les saisonniers sont arrivés principalement après la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas vrai! Ils sont arrivés bien avant, puisque le statut de saisonnier a été mis en place en 1931 déjà. Comme l'a dit mon préopinant, le nombre de travailleurs étrangers était extrêmement important. En 1914, il y avait 600 000 personnes étrangères qui travaillaient en Suisse, soit 15% de la population totale du pays. Dans certaines villes-frontières, le pourcentage était plus élevé: par exemple à Genève, il s'élevait à 40,4%. Le discours sur la surpopulation étrangère apparaissait déjà à l'époque.

On est venu nous parler en commission des très mauvaises conditions salariales des saisonniers. Là aussi, il faudrait nuancer. Les patrons allaient à Trieste trouver des travailleurs étrangers et, pour ceux qui décrochaient un emploi en Suisse, c'était comme s'ils avaient gagné au loto! En effet, ils se trouvaient dans

une situation de grande pauvreté et n'avaient aucun statut à Trieste. C'était une ville comme Berlin, qui était sous la surveillance de l'Italie et de l'Angleterre, je crois. Je ne sais plus, je peux me tromper… Mais ces gens étaient heureux, parce qu'ils pouvaient faire vivre leur famille et envoyer de l'argent au pays.

Il est vrai que le statut de saisonnier nous paraît aujourd'hui scandaleux, mais il faudrait peut-être se replonger dans l'histoire et voir les conditions de l'époque. Les saisonniers devaient travailler neuf mois et avaient trois mois de congé. Ils ne pouvaient pas obtenir si facilement un permis B, il fallait qu'ils travaillent quatre ans pour cela. Seulement, beaucoup ne voulaient pas obtenir de permis B, parce que le permis de saisonnier leur permettait de revenir dans leur pays, de s'occuper de leurs cultures, de leurs champs. Il faut le savoir: certains ne désiraient pas obtenir un permis B.

Par ailleurs, quand on a traité ce sujet en commission, j'ai demandé avec d'autres commissaires que nous procédions à des auditions – d'historiens entre autres – pour complexifier un peu le récit. Parce que là, on est dans un récit qui ne va que dans un sens, c'est une histoire où on ne fait que s'autoflageller et dire combien on a été mauvais.

Moi, je me souviens que, dans le cadre de la commission des naturalisations, je suis allée voir des Italiens qui voulaient être naturalisés. Ils ne l'avaient pas encore fait, parce qu'auparavant cela impliquait qu'ils perdent leur nationalité. Et c'était d'anciens saisonniers! Eh bien, j'ai entendu des récits absolument incroyables de personnes qui me disaient: «Le meilleur ami que j'ai aujourd'hui, c'est le patron qui m'a engagé quand j'étais saisonnier, parce qu'on avait un appartement où on vivait à cinq ou six mais, pour nous, c'était vivre dans un luxe qu'on n'avait jamais connu.» Bien évidemment, il a dû y avoir des employeurs qui ont abusé de la situation de faiblesse dans laquelle étaient ces personnes, mais on ne peut pas faire l'histoire sans nuances.

La commission n'a pas voulu non plus auditionner des saisonniers comme cela était proposé. C'est quand même des témoignages précieux! Mais non, la commission ne l'a pas voulu. On a simplement voulu auditionner des gens dont la position allait dans le sens de l'exposition – d'ailleurs très bien faite – intitulée «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931–2019», qui a été présentée à l'espace Le Commun. C'était une très bonne exposition mais, une fois encore, elle avait été montée par des militants presque uniquement socialistes qui refusaient de nuancer l'histoire.

Ce qui est très gênant, dans les invites de la motion M-1486, c'est qu'on veut rebaptiser des rues en changeant leur nom. On a vu combien les gens en ont marre, ils ne veulent pas qu'on change le nom de leur rue! Mais dans un nouveau quartier, pourquoi pas envisager une rue des Saisonniers?

(La présidence est momentanément assurée par Mme Livia Zbinden, première vice-présidente.)

La présidente. Madame la conseillère municipale, il va falloir conclure, s'il vous plaît. Nous sommes en débat accéléré et vous avez dépassé votre temps de parole de cinq minutes.

Mme Michèle Roullet. Evidemment, il est toujours délicat de se mettre à privilégier une catégorie de la population, parce qu'on risque de créer davantage de conflits. Ensuite, il est question dans la motion d'un itinéraire historique…

La présidente. Il faut vraiment conclure! Merci.

Mme Michèle Roullet. Oui, je suis tout à fait d'accord. A ce sujet, nous avons déjà la motion M-1372 intitulée «Un parcours urbain pour notre passé», rédigée en 2018 et acceptée par tous les partis – mais toujours rien ne se fait! Dans ce cadre-là, on pourrait intégrer le Cancel de la Vieille-Ville, les saisonniers…

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera la motion M-1486, qui ne donne pas une vision nuancée de notre histoire.

La présidente. Monsieur de Kalbem… Oups, j'ai écorché votre nom!

M. Alain de Kalbermatten (LC). J'ai l'habitude, Madame la présidente de séance, ne vous inquiétez pas! C'est mon côté saisonnier, vous savez… Justement, j'allais en venir à ce sujet.

La présidente. Si vous pouvez aussi développer votre amendement, ce sera parfait, merci.

M. Alain de Kalbermatten. Absolument! Comme vous venez de le dire, Madame la présidente de séance, j'ai déposé un amendement qui complète la première invite de la motion telle qu'amendée par la commission des arts et de la culture. Sa teneur est la suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'honorer les saisonniers et saisonnières *et les travailleurs confédérés qui ont participé à la prospérité de Genève* (…)».

Il s'agit d'honorer les saisonniers et les saisonnières, certes, mais aussi tous les travailleurs suisses qui ont aidé à la prospérité de ce magnifique canton qu'est Genève. Je vais m'expliquer là-dessus.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de saluer le travail immense des saisonniers et la reconnaissance entière qu'a pour eux le peuple genevois. Ils sont venus soit dans l'avant-guerre soit dans l'après-guerre et ont aidé notre magnifique canton et notre magnifique pays à se développer, pour le bien de tous – et aussi d'eux-mêmes, car ils en avaient besoin. En effet, dans l'après-guerre il n'y avait plus de travail dans différents pays voisins, en particulier en Italie. C'est bien connu, on trouve maintenant à Genève énormément d'entrepreneurs ayant des noms à consonance italienne. Ce sont eux, encore aujourd'hui, qui bâtissent notre belle cité, et je les en remercie.

Simplement, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez sans doute, vu les notions d'histoire que vous avez – et Dieu sait qu'elles sont profondes et grandes! – Genève ne s'est pas construite uniquement grâce aux saisonniers venant en particulier du sud des Alpes. Genève s'est aussi construite – et avec beaucoup plus de discriminations qu'envers les Italiens de l'époque – dans le sang de Confédérés.

Au XIXe siècle, comme vous le savez – c'est là que je fais appel à votre mémoire historique immense – la Suisse a connu de grandes famines. Cela s'est passé au sein même de notre pays! Le pays, notre pays, la Suisse, était au XIXe siècle un pays extrêmement pauvre. Il y avait beaucoup de cantons où la famine régnait en maître, hélas, et les habitants de certains cantons – en particulier catholiques, comme Fribourg, le Valais, le Tessin, le Jura également – ont dû migrer, quitter leur canton d'origine et venir à Genève ou dans d'autres cantons protestants pour participer à leur essor économique.

Ces gens-là ont été discriminés, ils ont été pointés de l'index! N'ayons pas peur de le dire, parce que c'est aussi une vérité historique et il faut s'y confronter! N'ayez pas peur, à gauche, qu'on le reconnaisse: oui, nos propres concitoyens ont été maltraités à un moment donné, comme l'ont été peut-être nos saisonniers dans l'avant-guerre et l'après-guerre. Et nous devons aussi rendre hommage à ces gens qui ont quitté leur propre canton, qui criaient misère et qui ont dû venir dans un autre canton où ils étaient totalement étrangers – aussi étrangers que pouvaient l'être les Italiens venus en Suisse dans l'après-guerre. Ces Confédérés arrivaient dans un canton où ils étaient persécutés et pointés du doigt, ils devaient y travailler en étant quasiment mis au rebut de la société.

Je vous demande donc, chers collègues, de faire preuve d'humanité et de reconnaissance historique: nous nous devons d'honorer les saisonniers qui ont aidé à la prospérité de nos cantons, mais aussi de reconnaître l'importance que les Confédérés – Valaisans, Fribourgeois ou Tessinois – ont eue pour la construction de notre belle cité. *(Remarques dans la salle.)* Et les Jurassiens, pardon! Il faut rendre justice à ces gens-là. Je vous encourage donc humblement à voter cet amendement. Je pense que ce serait le plus bel hommage qu'on puisse faire à tous les gens que Genève a accueillis et qui, hélas, ont parfois été maltraités. Merci de votre attention, j'espère que vous soutiendrez cet amendement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Juste une petite question par rapport à votre amendement: au bureau, nous avons essayé avec l'aide du secrétariat de déchiffrer votre écriture sur la feuille… C'est tout au début: souhaitez-vous modifier la première invite ou la remplacer par la phrase que vous proposez?

M. Alain de Kalbermatten. On reprend les saisonniers et on ajoute les travailleurs suisses.

La présidente. D'accord, donc on ajoute le complément que vous nous proposez ici à la fin de la première invite.

M. Alain de Kalbermatten. Non, pas à la fin! C'est en sus dans la phrase. Vous voulez que je vienne vers vous pour vous le préciser, Madame la présidente de séance?

La présidente. Ce serait peut-être bien. On vous laisse le temps de venir vers le secrétariat pour préciser cela, afin de pouvoir voter là-dessus à la fin du débat.

M. Alain de Kalbermatten. Pour le *Mémorial*, je pense qu'il vaut mieux le dire: il s'agit d'écrire «d'honorer les saisonniers et saisonnières *et les travailleurs confédérés qui ont participé à la prospérité de Genève*».

La présidente. Ok, très bien.

M. Gazi Sahin (EàG). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, je vais essayer d'apaiser un peu le débat. Ce n'était pas ça, le but de la motion M-1486! Nous

avons voulu la déposer simplement pour mener une réflexion continue sur cette thématique, qui est une partie de l'histoire collective, économique et sociale de Genève. Ce n'était pas si conflictuel!

Pendant les débats en commission, aussi bien à gauche qu'à droite nous avons tous souligné l'importance de l'apport des travailleurs saisonniers à la construction de cette ville tout au long du XXe siècle. En effet, plus de 6 millions de personnes ont vécu cette histoire riche dans tous les sens du terme. Une histoire de travail, une histoire de droits, une histoire de douleur souvent – mais aussi de luttes sociales, de solidarité, de joie et d'espoir. Nous pensons que nous avons beaucoup à apprendre de cette réalité sociale du passé, justement pour mieux comprendre le présent.

Au-delà de proposer un mémorial figé dans l'espace public, pour nous, il serait encore plus intéressant de revenir sur ce passé, d'en parler, de le rappeler de manière permanente, par exemple à travers des projets d'événements de rappel, comme le soulignait avec raison une collègue du Parti libéral-radical pendant les auditions en commission. Ne pas oublier, ne pas faire oublier. Tel est le but de cette motion. Elle n'est pas contraignante, certes, mais c'est dans ce sens-là que nous avons voulu aller et que nous la défendons ici devant vous, Mesdames et Messieurs.

Nous avons constaté en commission que le magistrat Kanaan était conscient de cette histoire et content du succès de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931-2019». Pourquoi a-t-elle eu du succès? Parce que des milliers de Genevois et Genevoises, fils et filles, petits-fils et petites-filles de saisonniers, sont aujourd'hui parmi nous et font partie du peuple de Genève. Mais ce n'est pas une problématique uniquement genevoise: partout ailleurs, les saisonniers étaient une réalité. Cette exposition a d'ailleurs été reprise récemment par la Ville de Lausanne.

Puisqu'il s'agit d'une motion et donc d'un texte qui n'est pas contraignant, nous ne pouvons qu'inviter le Conseil administratif à continuer de soutenir régulièrement les projets d'événements de rappel sur l'histoire des saisonniers. Ce peut être des films, des expositions ou d'autres projets culturels. Mais avant tout, je pense qu'il faut inviter le Conseil administratif à réfléchir également à des projets éducatifs auprès des jeunes publics. J'estime que ce pont entre le passé, le présent et l'avenir est important dans une ville comme Genève.

Pour toutes ces raisons, il ne s'agit pas de créer des conflits. Ça fait partie de l'histoire de cette ville et de cette région. Aucune histoire n'est uniquement bonne ou uniquement mauvaise, mais voilà, il y a des hauts et des bas, des moments difficiles et des moments d'espoir. C'est dans ce sens-là que nous avons déposé la motion M-1486. Merci de la voter! *(Applaudissements de la gauche.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste quarante secondes de temps de parole pour Ensemble à gauche, si jamais…

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). J'aimerais signaler à M. Alain de Kalbermatten que ce qu'il a défendu dans son intervention de tout à l'heure mérite qu'il présente une motion, parce que c'est distinct de ce que nous sommes en train de défendre ici.

Le texte de la motion M-1486 revient sur la vulnérabilité de la population d'immigrés face à des politiques de différenciation statutaire sur fond de discours d'intégration. Cela mettait ces populations en péril, à cause des conditions de vie spartiates qui leur étaient imposées et que personne ici ne souhaiterait pour soi-même. En effet, c'était une manière de contrôler cette main-d'œuvre et de la forcer à rester invisible.

La Ligue suisse des droits de l'Homme, le Centre social protestant (CSP), le Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), tous ces organismes ont facilité la mise en place d'un espace de rencontre et la réalisation d'actions communes pour permettre le dialogue avec la société suisse. Ils ont soutenu aussi plusieurs initiatives et des pétitions qui ont permis des avancées en matière de droits des migrants aujourd'hui. Nous leur en serons toujours reconnaissants. Comment les oublier, eux qui ont tant fait pour notre intégration et qui nous ont permis d'avoir désormais accès à des conditions de vie meilleures, ainsi qu'à des postes à responsabilités reconnus sur la base de compétences et de savoir-faire?

Favoriser la cohésion sociale et l'intégration des personnes étrangères, aujourd'hui comme dans le passé, contribuera au développement économique et à la dynamique des sociétés, à la richesse et à la diversité culturelles. Les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent, mais font aussi avancer l'humanité tout entière. C'est donner un avenir, c'est avoir un regard libre sur le passé et sur notre histoire, sur les problèmes vécus et sur les réussites. Ce regard nouveau nous permettra de construire le futur ensemble.

Il s'agit ici d'honorer les saisonniers et les saisonnières dans notre ville et de leur rendre justice pour tant d'années de travail, d'heures supplémentaires non payées imposées durant l'année avec un travail sur neuf mois, tant de solitude et de tristesse, alors que des conditions restrictives comme l'interdiction du regroupement familial leur étaient imposées. Les remerciements et la reconnaissance de notre Ville sont un petit geste pour honorer leur histoire. L'espace public doit refléter ce qu'est et ce qu'était la population de Genève.

Il est important de ne pas oublier que l'abolition du statut de saisonnier n'empêche pas l'existence aujourd'hui d'une immigration précarisée, avec des condi-

tions de travail précaires. Il ne faut pas baisser la garde, mais continuer à protéger ceux qui ont encore des conditions de travail pénibles et sont mal payés. En effet, par leur travail, ils continuent au quotidien à embellir notre ville en faisant des travaux utiles à toute la société. Mesdames et Messieurs, les Verts vous demandent d'accepter la motion M-1486 amendée par la commission des arts et de la culture. Nous refuserons les amendements déposés ce soir par le Centre et la droite. *(Applaudissements de la gauche.)*

M. Pascal Holenweg (S). A ce stade, je crois qu'il faut d'abord rappeler ce que demande la motion M-1486, parce que j'ai l'impression qu'un certain nombre d'intervenants n'ont pas lu le texte auquel ils prétendent répondre ou qu'ils prétendent même amender. Cette motion demande d'honorer les saisonniers et les saisonnières – et pas seulement parce qu'ils ont contribué à construire Genève! Bien d'autres populations qui n'étaient pas saisonnières – c'est le seul point sur lequel je serai d'accord avec M. de Kalbermatten – ont contribué à construire Genève: des frontaliers, des réfugiés, des clandestins, des sans-papiers, des travailleurs confédérés, des travailleurs de la campagne genevoise… Mais ici, il s'agit des saisonniers.

Dans cette motion, on parle des saisonniers, parce que cette population-là, qui a contribué à construire Genève, était soumise à un statut qui mérite à lui seul qu'on rende hommage à ceux qui l'ont subi. Un statut à mi-chemin entre un statut d'ilote et un régime d'apartheid. On parle ici de gens qui n'avaient pas droit au logement, on parle de gens qui n'avaient aucun droit politique, on parle de gens qui n'avaient pas droit à une protection sociale digne de ce nom, on parle de gens qui n'étaient pas protégés par la loi sur le travail, on parle de gens qui étaient exclus des conventions collectives.

Ça n'a rien de commun, rien à voir avec la situation des travailleurs suisses venus travailler à Genève. Ceux-là avaient droit au logement dans les mêmes conditions – ou presque – que les Genevois. Ceux-là avaient les droits politiques liés aux trois mois de résidence. Ceux-là étaient protégés par la loi sur le travail. Ceux-là étaient protégés par les conventions collectives. Ceux-là avaient le droit de se syndiquer. Et ceux-là ont fait grève!

Mon grand-père est arrivé à Genève dans les années 1920. Il a presque tout de suite eu le droit de vote et le droit d'éligibilité – sauf qu'on le lui a retiré en 1941, parce qu'il avait le mauvais goût d'être socialiste de gauche, ce qui ne se faisait pas en 1941. Mais enfin, bon! Il a eu presque tout de suite les droits politiques qu'on accordait à tous les Suisses. Les saisonniers n'en avaient aucun, de droit politique! Mon grand-père a eu le droit d'obtenir un logement, que les saisonniers n'avaient pas, et le droit de se construire une maison de ses mains à Meyrin, que

les saisonniers n'avaient pas non plus. Dès lors qu'il avait un permis de résidence, il avait le droit de rester à Genève… jusqu'à ce que mort s'ensuive! Et c'est ce qu'il a fait, d'ailleurs, puisqu'il y est mort. Mais il était arrivé à Genève sans parler un mot de français! Et il a tout de suite eu tous les droits qui étaient accordés à tous les Confédérés.

Ça n'a rien à voir avec le statut qui était celui des saisonniers. On parle – je le répète – d'un statut qui est un statut d'ilote dans un régime qui est un régime d'apartheid. Pas de logement, pas de protection du travail, pas de soumission aux conventions collectives, pas de protection du salaire, pas de droit de résider au-delà des neuf mois de travail, renvoi pour trois mois dans le pays, protection minimale contre la maladie et les accidents. On est maintenant avec les immigrants clandestins en Europe de l'Est dans la situation où on était avec les saisonniers.

C'est parce que ce statut était inacceptable qu'il a été aboli, mais c'est parce que ce statut inacceptable a été imposé à des milliers, des dizaines de milliers, des centaines de milliers de travailleurs en Suisse et à des milliers de travailleurs à Genève qu'il convient de rendre hommage à ceux qui en ont été victimes.

Qu'ils aient construit Genève, c'est un fait. Cependant ce n'est pas la justification fondamentale de la motion M-1486. La justification fondamentale de cette motion, c'est de rappeler que des milliers de personnes, des milliers d'individus ont travaillé ici dans un statut qui aujourd'hui nous paraît et qui est inacceptable, c'est-à-dire le type de statut que nous reprochons à des pays sous-développés d'appliquer à leur propre population.

Nous ne pouvons pas, nous, nous résigner à ignorer que jusque dans les années 1960, jusqu'à l'abolition du statut de saisonnier, des gens ont travaillé dans ces conditions. Cette raison-là suffirait à elle seule pour rendre hommage aux saisonniers, et c'est pour cette raison-là qu'il nous paraît indispensable de soutenir la motion M-1486. Parce que nous avons de la mémoire, que cette mémoire doit nous servir à quelque chose et que ce à quoi cette mémoire doit nous servir, c'est aussi à ne pas répéter dans l'avenir des pratiques qui ont été celles du passé, des pratiques sur lesquelles la Suisse est heureusement revenue, parce qu'elle a heureusement fini par en avoir honte – et elle avait parfaitement raison d'en avoir honte…

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, vous avez encore…

M. Pascal Holenweg. … et nous avons parfaitement raison, nous, de revendiquer qu'on s'en souvienne, ne serait-ce que pour ne pas les reproduire. *(Applaudissements de la gauche.)*

La présidente. Parfait. Il reste trente secondes au Parti socialiste. Je m'inquiétais un peu pour vous, Monsieur le conseiller municipal. Vous pourrez donc parler, Monsieur Keel… Monsieur Marc-André Rudaz, vous avez appuyé sur le bouton mais l'Union démocratique du centre a épuisé son temps de parole, malheureusement votre demande tombe à l'eau. Monsieur Keel, vous avez trente secondes pour vous exprimer.

M. Théo Keel (S). Je vais revenir sur les aspects mémoriels, qui suscitent d'intenses débats. C'est assez intéressant de voir qu'ils en suscitent autant, parce qu'on peut se demander ce qui est craint ici, ou ce qui crée la polémique.

Il n'est pas demandé dans la motion M-1486 d'effacer une mémoire ou de se repentir, mais d'accorder à d'autres le droit de voir leur mémoire reconnue, honorée et ravivée au même titre que la nôtre. Le but n'est donc pas d'effacer une mémoire pour une autre ou de se donner bonne conscience, mais de permettre à la pluralité des mémoires d'être présente et de s'inscrire dans l'espace public. Espace public qui, selon le professeur Michel Oris, est en capacité d'accueillir cette pluralité des mémoires.

Il s'agit donc de permettre aux saisonnières et saisonniers de voir leur mémoire honorée et inscrite par une trace dans l'espace public, que ce soit de manière pérenne ou renouvelée. C'est répondre à un principe de justice, d'équité en termes de mémoire, de reconnaissance envers eux et leurs descendants. *(Applaudissements de la gauche.)*

Mme Danièle Magnin (MCG). Moi, j'aimerais d'abord faire un rappel: au XIXe siècle, la Suisse traverse une grave crise qui cause une telle pauvreté que 10% de la population doit émigrer et part en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud. Ça, c'est un premier point. Ensuite, dès le milieu du XIXe siècle, Genève s'ouvre à la fois sur la campagne environnante, du fait de l'abattage des murailles, et sur le monde, grâce à la qualité de vie créée dans la ville.

Ce que je voulais vous dire et que vous oubliez certainement, Mesdames et Messieurs, c'est qu'à partir du milieu du XIXe siècle la population la plus importante qui vient travailler ici pour construire la nouvelle Genève – la Genève fazyste –, eh bien, ce sont les Lyonnais! Des Lyonnais qui rentrent aussi chez eux, peut-être pas parce qu'ils y sont obligés, mais qui ont des permis de travail et rentrent chez eux pour vivre auprès de leur famille.

Bien entendu, ça ne concerne pas que Genève. En Suisse, il y a tous ceux qui sont venus chez nous pour construire les routes des grands cols – j'ai connu leurs petits-enfants; il y a ceux qui sont venus creuser des tunnels, notamment

ferroviaires, comme le Gothard; il y a ceux qui sont venus pour construire des barrages… Dieu sait que ça a fait du monde! Ce n'est donc pas seulement les saisonniers à Genève qu'il faut honorer, mais tous ces gens-là.

Par ailleurs, je pense que l'idée de nommer des rues avec un côté féminin et un côté masculin, c'est de la masturbation mentale! Je trouve ça complètement inutile et compliqué. Ça suffit, avec les bêtises!

Je me rappelle, du temps de mon enfance, les articles de journaux dans la *Tribune de Genève* ou *La Suisse* – hormis le *Journal de Genève*, qui ne publiait peut-être pas ce genre de choses. On y disait qu'un cambriolage, un vol, une agression avaient été commis par… un Valaisan, un Fribourgeois! C'étaient eux qui étaient désignés le plus souvent! On aurait dit le jeu des gendarmes et des voleurs, car très souvent les Valaisans qui ne trouvaient pas de travail chez eux – je suis à moitié Valaisanne par ma mère, donc je peux le dire – devenaient policiers à Genève. Drôle de situation! Je comprends M. de Kalbermatten, dont je ne suis pas cousine, mais peut-être quand même très lointainement…

M. Alain de Kalbermatten (LC). On est tous cousins!

Mme Danièle Magnin. Voilà, exactement! J'aimerais dire que la motion M-1486 est certainement très aimable et très agréable à lire et à entendre pour ceux qui ont travaillé ici ou pour leurs descendants, mais qu'il y a des gens qui ont souffert bien plus et à qui on a accordé à peine une petite chose. Je pense, par exemple, aux Réverbères de la Mémoire pour le génocide des Arméniens. Cela méritait un projet qu'on a eu toutes les peines du monde à faire voter, sans compter qu'il a été très difficile de trouver un lieu.

J'en reviens aux saisonniers. Alors, oui pour un monument ou peut-être une rue, pourquoi pas? Mais pas avec un côté masculin et un côté féminin, je vous en supplie! Et pas non plus d'itinéraire historique! A quoi servirait-il? A rappeler les baraquements derrière la gare où on faisait passer des radios aux gens qui venaient travailler ici et qu'on refoulait chez eux parce qu'ils étaient porteurs de tuberculose? Des gens que je connais – ou plutôt que je connaissais, parce qu'ils sont décédés maintenant – ont travaillé là et m'ont raconté à quel point ça leur fendait le cœur de renvoyer ces gens chez eux. Mais voilà…

En ma qualité de représentante du Mouvement citoyens genevois, Mesdames et Messieurs, je vous invite soit à supprimer les deux premières invites de la motion M-1486, soit à laisser seulement la moitié de la première invite en supprimant la partie de phrase qui veut distinguer les hommes et les femmes dans les noms de rues. Au moins cela! Mes amendements sont ainsi conçus:

Projet d'amendement 1

Supprimer les deux premières invites de la motion amendée en commission.

Projet d'amendement 2

Modifier comme suit la première invite de la motion amendée en commission, en ne conservant que la première partie de la phrase initiale:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'honorer les saisonniers et saisonnières qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève, en donnant leur nom à une rue de la ville de Genève;»

Quant à l'érection d'un monument, le Mouvement citoyens genevois est d'accord. Ma foi, ce ne serait pas injuste de citer tous les gens qui sont venus travailler ici et qui ont créé la beauté de notre ville. Et ce ne sont pas seulement les travailleurs arrivés après 1947, qui ont été, je les mentionne plus ou moins dans l'ordre: des Italiens, des Espagnols, des Yougoslaves, des Portugais – et maintenant des Kosovars. Telle est à peu près la situation. Alors, honorons tout le monde, pourquoi pas? Mais à partir du milieu du XIXe siècle au moins, s'il vous plaît. J'ai dit!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. En ce qui concerne votre projet d'amendement sur la première invite, vous souhaitez donc supprimer la fin de la phrase à partir de «… et d'étudier la possibilité que le côté pair de la rue…», c'est cela? *(Approbation de Mme Magnin.)* Ok, très bien. Monsieur de Kalbermatten, vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Madame la brillante présidente de séance!

Une voix. Oh là là…

M. Alain de Kalbermatten. Je tenais juste à dire qu'une chose m'a frappé, dans l'argumentaire de la gauche, en particulier ce soir: c'est qu'elle s'acharne sur le statut de saisonnier.

M. Pascal Holenweg (S). Ben oui, c'est le but!

M. Alain de Kalbermatten. Oui, c'est le but… Mais qu'est-ce qui est sous-jacent? C'est de rendre justice à tous ces travailleurs qui sont venus pour faire la prospérité de Genève. C'est ça qui vous intéresse! En tout cas, c'est ça qui m'intéresse! Et pas le statut juridique de saisonnier. Comme l'a dit ma préopinante, il s'agit de rendre hommage à tous les gens qui ont participé à la prospérité de notre canton et de notre ville. C'est ça le plus important! Alors, à gauche, arrêtez de vous arc-bouter sur un point qui n'est que juridique, qui concerne une période précise. Intéressez-vous plutôt aux hommes et aux femmes qui ont fait Genève, en vivant dans l'injustice et en étant discriminés. Voilà l'important, je le répète! Mesdames et Messieurs, votez notre amendement et rendons justice à tous et à toutes!

M. Alfonso Gomez, maire. Je pense qu'il vaut la peine de revoir l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières… Genève 1931-2019». Comme cela a été dit, le statut de saisonnier en plein XXe siècle n'était pas n'importe quel statut. Je suis d'accord, il faut honorer les autres Confédérés qui sont arrivés ici. Soit dit en passant, ce qui m'a beaucoup frappé quand je suis arrivé à Genève en 1974, c'est l'émission remarquable de M. Torracinta intitulée «Le temps des passions». On y apprenait que la droite et l'extrême droite – donc pas seulement l'extrême droite – s'attaquaient déjà à ce moment-là aux étrangers qui venaient «salir» le sol genevois. Les étrangers d'alors, c'étaient les catholiques venus du Valais et de Fribourg! Donc vous voyez, Mesdames et Messieurs, c'est une constante – sauf que, comme cela a aussi été dit tout à l'heure par plusieurs orateurs, le statut de saisonnier était différent.

L'exposition que je viens de mentionner et que je vous recommande de revoir, ainsi que l'exposition «Enfants du placard – A l'école de la clandestinité» en cours actuellement à Neuchâtel, montrent que le statut de saisonnier était particulièrement inique en plein XXe siècle.

Il s'agit pour nous aujourd'hui de rétablir une forme de justice, et non pas de réviser l'histoire. Je suis assez étonné que certains intervenants de l'Union démocratique du centre et du Parti libéral-radical nous accusent de vouloir réviser l'histoire… Justement pas! On ne veut pas réviser l'histoire! On veut la mettre en lumière – pleinement en lumière! – avec ses bons et ses mauvais côtés. Je vois que certains dorment déjà, sur les bancs de l'Union démocratique du centre… *(Rires.)* C'est extrêmement important! Si nous voulons comprendre et nous comprendre les uns les autres, nous devons assumer cet éclairage. Ce n'est pas inutile!

Ne croyez pas que le statut de saisonnier ait été définitivement aboli, Mesdames et Messieurs! J'ai ici une citation qui vaut le détour. Il y a moins d'une dizaine d'années, le président de l'Union démocratique du centre Toni Brun-

ner déclarait: «Pour des secteurs comme la construction ou l'agriculture, nous devrions réintroduire le statut de saisonnier. C'est un très bon système. Malheureusement, la politique l'a d'abord affaibli, puis supprimé. Avec notre initiative – c'était contre l'immigration de masse – il n'y aurait aucune garantie d'installation, de regroupement familial ou de prise en charge par l'assurance-chômage.»

Je suis assez étonné que l'Union démocratique du centre tienne un discours un jour, et un autre discours le lendemain. C'est parfois pour des raisons électorales, n'est-ce pas? Vous dites: «Nous, le statut de saisonnier, on n'en veut absolument pas!», tout en reprenant une série d'arguments que j'ai entendus dans votre bouche et qui sont un véritable plagiat, du reste, puisqu'ils proviennent d'un entretien accordé par M. Blocher au *Matin Dimanche*, où il disait que les saisonniers devaient s'adapter. Mais comment s'adapter, alors qu'il était interdit de faire venir les familles et les enfants et qu'il fallait donc les avoir ici clandestinement? Imaginez le traumatisme que peut causer à un enfant l'impossibilité de faire du bruit pendant la journée! C'est significatif de la situation des saisonniers de l'époque. Je vous recommande vraiment de voir l'exposition «Enfants du placard», Mesdames et Messieurs.

Il s'agit aujourd'hui de ne pas reproduire les erreurs du passé, or une partie de la population vote UDC et l'Union démocratique du centre veut rétablir le statut de saisonnier! Il est donc essentiel d'en reparler et de dire ce qu'est ce statut. Au-delà de l'avantage économique, qu'est-ce que ça représente en termes humains? C'est fondamental!

J'en viens à ce qui est demandé dans la motion M-1486. Il y a le côté anecdotique des rues à rebaptiser avec un nom féminin d'un côté et un nom masculin de l'autre – mais là, on peut s'adapter. On pourrait avoir une rue «Saisonnières et saisonniers» sans devoir rechanger le nom, ne vous inquiétez pas pour ça, Mesdames et Messieurs, on a bien compris vos propos.

En tout cas, il s'agit aujourd'hui de poursuivre le travail en cours avec le Collège du travail, les Archives contestataires et l'Association Rosa Luxemburg. Dès septembre prochain, nous aurons en ville de Genève un parcours concernant les saisonnières et les saisonniers. *(Applaudissements de la gauche.)* Il me semble extrêmement important de rappeler ce que signifiait être saisonnier et les souffrances que cela supposait.

Il y a même eu un président du Municipal qui fut saisonnier, à un moment donné! Alors oui, il y a eu des apports et des côtés positifs. Mais c'était un statut inique, il faut le dire, et nous ne voulons plus de ce statut inique! C'est ça que signifie aujourd'hui la motion M-1486, qui me semble plus que nécessaire. La voter est une question de salubrité politique, pour affirmer: «Nous ne voulons pas de retour en arrière sur les lois contre le racisme, nous ne voulons pas de retour

en arrière sur les lois de protection et d'égalité, nous ne voulons pas de retour en arrière sur les acquis sociaux et sur la protection des travailleurs. Nous ne voulons pas rétablir des statuts qui s'apparentent à une sorte d'esclavage!»

On nous dit que les saisonniers travaillaient neuf mois par année et que pendant les trois autres mois ils n'avaient rien à faire… ça me rappelle un gag de Coluche, qui disait: «Mon père, il ne travaillait que huit heures par jour, le reste du temps il faisait ce qu'il voulait.» Les trois mois en question n'étaient pas payés. Ce n'étaient pas des vacances! L'Italie a imposé en 1964 qu'à partir de quatre ans de travail les contrats deviennent permanents. Mais vous savez ce qui se passait, Mesdames et Messieurs? Dans plus de la moitié des cas, les gens qui avaient travaillé plus de quatre ans étaient licenciés, on ne renouvelait pas leur contrat la cinquième année et ils réapparaissaient sur le marché du travail la sixième année comme si c'était la première.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais les syndicats de l'époque. Je partage l'avis de quelques-uns à ce sujet: ça n'a pas été tout blanc non plus de ce côté-là. Mais peu importe! Nous l'avons toutes et tous appris et nous devons le souligner aujourd'hui: ce genre de statut n'a pas sa place dans notre pays. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. *(Applaudissements nourris de la gauche.)*

Des voix. Bravo!

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Les demandes de parole sont terminées, mais nous avons reçu un amendement du Parti libéral-radical signé par Mme Roullet. Madame la conseillère municipale, pouvez-vous le présenter rapidement?

Mme Michèle Roullet (PLR). Mon amendement consisterait à ajouter à la motion M-1486 une deuxième invite nouvelle. En voici la teneur:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'honorer les boulangers qui ont fourni du pain aux travailleurs saisonniers et aux Suisses;»

L'amendement de M. de Kalbermatten montre qu'il ne faut pas vouloir enfermer les gens dans des catégories. Monsieur le maire, vous venez de dire que vous

ne vouliez pas refaire l'histoire, mais éclairer l'histoire, et qu'il s'agissait de ne pas reproduire les erreurs du passé. D'abord, je ne sais pas si on apprend quelque chose de l'histoire. L'histoire devrait nous donner des leçons mais, quand elle est mal faite et mal présentée comme dans cette motion, elle est d'autant plus dangereuse.

La présidente. Madame la conseillère municipale, votre amendement! Essayez de vous limiter à l'amendement, s'il vous plaît!

Mme Michèle Roullet. L'amendement que je propose est une sorte de pied de nez, une manière de dire que, si on veut juger le passé et donner des leçons, c'est peut-être pour ne pas avoir à penser au statut des travailleurs d'aujourd'hui. Certes, le statut de saisonnier n'existe plus et avec la libre circulation les travailleurs étrangers peuvent maintenant amener leurs enfants. Mais allez sur certains chantiers, Mesdames et Messieurs, et vous verrez que les travailleurs sont logés dans des containers et qu'ils ne prennent pas leurs enfants avec eux! Alors, honorons également les boulangers et les boulangères! Merci!

La présidente. Nous avons reçu différents amendements sur lesquels nous allons maintenant voter. Nous commençons par l'amendement de M. de Kalbermatten pour le Centre. Je rappelle qu'il consiste à ajouter la mention «et les travailleurs confédérés» à la première invite de la motion amendée en commission.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Kalbermatten est refusé par 36 non contre 26 oui (1 abstention).

La présidente. A présent, nous votons successivement sur les deux amendements déposés par Mme Magnin. D'abord sur le premier, qui demande la suppression des deux premières invites de la motion.

Mis aux voix, l'amendement 1 de Mme Magnin est refusé par 47 non contre 23 oui.

La présidente. Le deuxième amendement de Mme Magnin demande la suppression de la deuxième partie de la première invite de la motion amendée en commission.

Mis aux voix, l'amendement 2 de Mme Magnin est refusé par 43 non contre 24 oui.

La présidente. Enfin, nous passons au vote sur l'amendement de Mme Roullet, qui demande l'ajout d'une deuxième invite nouvelle.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Roullet est refusé par 49 non contre 15 oui (5 abstentions).

La présidente. Les amendements déposés ce soir dans ce plénum ayant tous été refusés, nous votons maintenant sur la motion M-1486 telle qu'amendée par la commission des arts et de la culture, qui figure à la page 16 du rapport M-1486 A.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 42 oui contre 20 non (7 abstentions).

(Applaudissements de la gauche.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'honorer les saisonniers et saisonnières qui ont particulièrement contribué à développer la splendeur de Genève, en donnant leur nom à une rue de la ville de Genève, et d'étudier la possibilité que le côté pair de la rue soit attribué aux saisonniers et le côté impair aux saisonnières, ou inversement;
– d'étudier la réalisation d'un itinéraire historique marquant l'histoire de la migration et des travailleurs saisonniers à Genève;
– d'organiser un concours pour la création d'un monument dans l'espace public en l'honneur des saisonniers et des saisonnières qui ont contribué à la splendeur de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la résolution du 3 mars 2020 de Mme et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259 A/B)[1].

A Rapport de majorité de Mme Olivia Bessat-Gardet.

Cette résolution a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée les 28 janvier, 18 mars, 15 et 22 avril et 6 mai 2021 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, le 14 octobre 2021 sous la présidence de Mme Léonore Baehler et le 25 novembre 2021 sous la présidence de M. Yves Herren. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le rapport 2018 sur la qualité de l'air à Genève[2] (ROPAG) constatant les dépassements des valeurs légales (cf. «Dépassement de la valeur limite d'immissions OPair, VLI OPair») des taux suivants calculés par la station de mesure de la qualité de l'air de la rue Necker:
  - taux d'ozone (O_3) en Ville de Genève entre avril et septembre 2018;
  - moyenne annuelle du taux de dioxyde d'azote (NO_2);
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil municipal le 15 mai 2019 par le biais de la résolution R-242 intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé»;
- l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019 suite à une proposition de la motion verte M 2520 du député Jean Rossiaud intitulée «Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat!»;
- l'article 157, alinéa 2, de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 à propos des principes sur l'environnement et décrétant que: «L'Etat lutte contre toutes les formes de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur»;

---

[1] *Mémorial* 178e année: Développée, N°17, p. 2738. *Mémorial* 181e année: Motion d'ordonnancement, N° 34, p. 5355.

[2] https://www.ge.ch/document/rapports-qualite-air-geneve-ropag (consulté le 3 mars 2020)

– l'article 13A, alinéas 1, 2, 3 et 4, de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE) du 2 octobre 1997 à propos de l'«Amélioration de la qualité de l'air» par des «mesures d'assainissement» et des «mesures urgentes»;
– l'article 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 décrétant que: «Les valeurs limites d'immissions des pollutions atmosphériques sont fixées de manière que, selon l'état de la science et l'expérience, les immissions inférieures à ces valeurs:
  a. ne menacent pas les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes;
  b. ne gênent pas de manière sensible la population dans son bien-être;
  c. n'endommagent pas les immeubles;
  d. ne portent pas atteinte à la fertilité du sol, à la végétation ou à la salubrité des eaux.»;
– la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001;
– l'article 10 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 à propos du «Droit à la vie et liberté personnelle»;
– l'article 36 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) du 5 octobre 2001 à propos de la «Qualités des données personnelles» décrétant que: «Les institutions publiques veillent, lors de tout traitement de données personnelles, à ce que ces dernières soient:
  a. pertinentes et nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches légales;
  b. exactes et si nécessaire mises à jour et complétées, autant que les circonstances permettent de l'exiger.»;
– la motion verte M 2615 datée du 4 février 2020 du député Pierre Eckert en cours de traitement au Grand Conseil intitulée «Pollution de l'air: vers des mesures crédibles!»;
– I'initiative IN 169 intitulée «De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution», qui charge notamment l'Etat de communiquer de manière périodique les données collectées sur la pollution sur l'ensemble du canton;
– des révélations faites dans l'émission «Temps présent» du 16 janvier 2020 intitulée «Voitures, à quand la fin de l'enfumage?»[1] à propos de la seule station de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain placée «illégalement» à la rue Necker (cf. art. 14 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement);

[1] https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/10911749-voitures-a-quand-la-fin-de-l-enfumage.html (consulté le 3 mars 2020)

– la pétition intitulée «Agir contre la pollution à Genève» adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat par les associations citoyennes «Sauvegarde Genève» et l'Association A3S (Association du Secteur Sous-Sarasin au Grand-Saconnex). Cette dernière demande «des mesures de tous les paramètres de qualité de l'air et du bruit:
  a. réalisées dans tous les quartiers et communes du canton afin d'avoir une vue générale de la situation;
  b. effectuées dans toutes les zones riveraines de l'aéroport;
  c. en tenant compte, pour le bruit, des réverbérations des pics sonores»;
– le coût exorbitant de la santé lié à la qualité de l'air en Suisse dénoncé par le rapport de l'ONG Greenpeace intitulé «Toxic air: the price of fossil fuel»[1] de février 2020. Ce dernier est illustré dans un article du *Temps* daté du 12 février 2020[2] décrétant que «la pollution liée aux énergies fossiles lui coûte 1900 dollars par personne, soit environ 16 milliards de dollars au total. Une part de 2,3% de son PIB.»,

le Conseil municipal déclare:

– son inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants;
– son malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
– sa volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais, afin de:
  a. prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la-les station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside;
  b. ajouter deux ou trois stations de mesure de la qualité de l'air en milieu urbain sur le territoire de la Ville en les plaçant «légalement» de manière à récolter des données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO_2, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador;
  c. exiger la mise en place d'une station mobile permettant, entre autres, de valider les modèles et de répondre aux attentes de mesurages exprimés par la Ville de Genève;

---

[1] https://storage.googleapis.com/planet4-southeastasia-stateless/2020/02/da1c8e5c-toxic-air-report-110220.pdf (consulté le 3 mars 2020)

[2] https://www.letemps.ch/economie/pollution-lair-coute-8-milliards-jour (consulté le 3 mars 2020)

d. recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées d'ici au 31 décembre 2020 dans certains endroits sensibles du canton et par le biais d'une collaboration Ville-Etat de Genève pouvant se traduire annuellement par un rapport public et des outils de communication pour le grand public ciblant la situation en Ville de Genève.

Séance du 28 janvier 2021

Audition de M. Omar Azzabi, auteur de la résolution

M. Azzabi entame sa présentation en rappelant la position des Vert-e-s sur la question du bien-être en ville et sur les mesures à prendre pour respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cette résolution ne souhaite pas cliver la gauche et la droite sur les moyens de réduire les émissions, mais avant tout mettre en avant la question des libertés fondamentales, des droits humains et du droit à l'information. Les Vert-e-s estiment que les taux de pollution en ville sont très élevés et que leurs répercussions sur la population sont graves, avec environ chaque année 5000 morts prématurées en Suisse dues à la pollution de l'air. Cette pollution est d'autant plus importante sur les axes très fréquentés, à l'instar du boulevard du Pont-d'Arve. M. Azzabi présente à la commission un extrait d'une émission de la Radio Télévision Suisse (RTS) sur la pollution de l'air à Genève.

M. Azzabi rappelle le contexte d'urgence climatique décrété par la Ville et les données relatives à la pollution de l'air sur le territoire communal, avec un taux de pollution largement concentré dans l'hypercentre genevois. Les taux prescrits par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont dépassés dans cette zone, notamment pour les taux d'ozone et de particules fines. La station située rue Necker, d'ailleurs illégalement située, constate constamment des dépassements de ces normes. M. Azzabi note que si la compétence sur le sujet est cantonale, les conséquences sont prises en charge par les communes, notamment par la Ville. Lors de la précédente législature, le Conseil administratif avait d'ores et déjà décidé d'attendre une prise de position du Conseil municipal pour entamer un dialogue avec le Canton sur ce problème. Dans cette prise de position, les Vert-e-s souhaitent convaincre l'ensemble du Conseil municipal de dénoncer la situation, notamment la violation de l'article 157 de la Constitution genevoise, à savoir l'absence de lutte de la part de l'Etat contre toutes les formes de pollution et l'absence de mise en œuvre d'un principe de précaution. L'installation d'une unique station de mesure, sur un site ne correspondant pas aux recommandations fédérales (à plus de 40 m des axes polluants), ne fournit pas les bonnes données, et pas en nombre représentatif. Malgré les données existantes, les Vert-e-s estiment que nous ne disposons donc aujourd'hui pas de données réalistes sur la pollution de l'air. En dehors de la question de l'environnement, ils

considèrent également anormal que les habitant-e-s de la Ville n'aient pas un accès à une information scientifique adéquate, puisque les taux mesurés par la station Necker ne sont toujours pas représentatifs, cette dernière étant placée dans une rue secondaire éloignée des axes polluants, au contraire de ce que préconise la Confédération.

M. Azzabi rappelle d'autre part que les coûts engendrés par cette situation en termes de santé sont impressionnants, une étude de Greenpeace chiffrant ces coûts à 16 milliards de dollars pour la Suisse (1900 dollars par personne, soit 2,3% du produit intérieur brut (PIB).

Les invites de la résolution prennent en compte les compétences limitées de la Ville et invitent le Conseil administratif à alerter le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sur l'urgence de la situation, afin que des stations supplémentaires soient installées sur des sites respectant les recommandations fédérales pour fournir des données légales et représentatives à la population et à la communauté scientifique. La résolution demande également l'installation d'une station mobile permettant d'affiner ces mesures.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que les Vert-e-s avaient déposé au niveau cantonal une initiative intitulée «De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution», votée en avril 2019 par le Grand Conseil. Il comprend ici que l'Etat ne respecte pas les demandes de cette initiative, soit notamment de communiquer de manière plus proactive sur les taux de pollution dans le canton, et souhaite connaître la position des auteurs et autrices de cette résolution sur le sujet.

M. Azzabi répond que le Canton n'a, à ce jour, pas encore mis en œuvre les demandes de cette initiative. Nombreuses sont aujourd'hui les associations dénonçant l'inaction de l'Etat et le manque inquiétant de données, qui permettraient notamment aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et aux autorités d'alerter la population et les médias sur la réalité de la pollution dans notre canton.

Un commissaire rappelle que la compétence sur cette question est cantonale, et qu'une stratégie sur la pollution a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2007. Il aimerait savoir où en est la réalisation de cette stratégie pionnière aujourd'hui.

M. Azzabi répond que cette stratégie répond en partie aux inquiétudes de la Ville sur des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Etat, notamment pour ce qui est de la mobilité. En revanche, sur la mesure de la pollution de l'air stricto sensu, cette stratégie n'a pas apporté de changements notoires dans la politique opérationnelle du Canton. D'autre part, cette stratégie reste un plan d'action, une projection de politique publique. La résolution discutée ici ce soir relève de l'opérationnel, en alertant l'Etat sur l'illégalité d'une station de mesure, qui plus est

la seule sur le territoire cantonal, et sur la violation du droit à l'information de la population.

Un commissaire souhaite savoir si ce que demande concrètement cette résolution est un renvoi au Conseil administratif pour que des solutions collectives soient trouvées avec le Canton.

M. Azzabi répond qu'effectivement, l'objectif est de créer une prise de conscience au niveau du Canton et qu'un dialogue puisse s'établir, afin que des moyens soient mis en œuvre pour changer les prises de mesures en matière de pollution, notamment en finançant une à deux stations supplémentaires. La Ville est la commune qui subit le plus la pollution du canton et il est urgent que l'Etat réponde à cette situation.

Une commissaire comprend que ce sont les autorités fédérales qui décident des emplacements des stations de mesure de la qualité de l'air, et se demande donc qui du Canton ou de la Confédération applique ces décisions. D'autre part, elle note que dans le reportage montré par M. Azzabi un avocat estimait que cette question du manque d'information pourrait aller jusque devant la justice, et souhaite savoir si M. Azzabi a connaissance d'un procès ayant eu lieu ou étant en cours.

M. Azzabi répond que les recommandations sont formulées par Berne et appliquées par l'Etat, qui est légalement parlant chargé du placement et de la gestion de ces stations. Cependant, un dialogue devrait normalement se faire entre les communes et l'Etat. Concernant la deuxième question, M. Azzabi répond qu'une plainte a été déposée par l'association Les aînés pour le climat, plainte se trouvant actuellement devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Aucune plainte n'a en revanche été déposée au niveau cantonal concernant la situation de ces stations de mesures. Cependant, avant d'en arriver à des poursuites judiciaires, c'est à la société civile de faire pression sur les autorités pour que ces mesures soient appliquées.

Un commissaire souhaite savoir en quoi la station située rue Necker est illégalement placée.

M. Azzabi répond que les recommandations fédérales décrètent que pour avoir des mesures représentatives, les stations doivent être situées dans les endroits les plus pollués et ayant les effets les plus néfastes sur les humains et les animaux.

Un commissaire note que l'on mesure les valeurs limites d'émission et non pas les émissions.

M. Azzabi rappelle qu'il n'est pas un expert sur la mesure des taux de pollution, mais que les stations de mesure à Zurich ou à Lausanne sont bel et bien placées sur les axes les plus polluants pour obtenir des mesures les plus représentatives

possible. Ces données seraient d'autant plus représentatives avec deux stations fixes et une station mobile. Ce manque matériel a des incidences directes sur les mesures qui pourraient être prises pour protéger les populations vivant à proximité de ces lieux.

Le commissaire note que des stations de mesure doivent aussi être placées en campagne pour pouvoir mesurer les taux d'ozone, au même titre que des stations doivent être placées en zone urbaine.

Un commissaire note que si l'on voulait trouver les endroits les plus polluants du canton on devrait se tourner vers l'aéroport, qui est probablement le site le plus pollué.

Un autre commissaire rappelle qu'il y a une station de mesure sur le tarmac de l'aéroport.

M. Azzabi répond qu'il faut mettre en relation la mesure des différents taux de pollution avec la densité de la population, puisque l'idée de cette résolution est d'informer la population sur les taux de pollution dans les zones où elle vit.

Un commissaire note qu'une station située à Cornavin reste quand même assez proche de la réalité.

M. Azzabi précise qu'il suffit de s'écarter d'une rue pour que les données soient divisées par deux, or la rue Necker se situe à plus d'une rue de la gare, par exemple.

Un commissaire note également que si l'on parle de pollution indigène, il ne faut pas oublier que le canton subit aussi une pollution exogène en provenance de la vallée de l'Arve. Si des solutions peuvent être trouvées au sein du Canton, il se demande s'il ne faudrait pas aussi trouver des solutions collectives avec les autorités de France voisine.

M. Azzabi répond que cette solution n'est pas à écarter, mais note qu'il s'agit là de deux combats différents. Il est certes possible de s'adresser aux autorités françaises, mais l'urgence se situe pour l'instant du côté des autorités genevoises, pour mettre en place des politiques publiques en direction des habitant-e-s qui subissent cette pollution.

Une commissaire rappelle que l'objectif de cette résolution est d'inviter les autorités cantonales à agir, notamment via l'Office cantonal de l'environnement (OCEV), (Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), et se demande si la commission est la mieux placée pour résoudre ces problèmes. Elle aimerait que M. Azzabi confirme que la priorité est d'inviter le Canton à agir.

M. Azzabi confirme, en rappelant qu'il s'est concentré sur l'illégalité de la station Necker en raison de son aspect parlant, mais que le Canton sera la seule

entité à décider sur cette question et à mettre en œuvre les politiques publiques relatives.

Une commissaire comprend donc que cette résolution vise principalement les personnes vivant près des artères importantes, qui évoluent dans un environnement avec un fort taux de particules.

M. Azzabi répond qu'une moyenne est faite en fonction autour de l'air ambiant dans la station. La station Necker étant située à 40 m de l'artère la plus polluée, les Vert-e-s estiment que cette moyenne est en dessous d'une moyenne qui serait plus réaliste. Les quatre stations cantonales fournissent une moyenne pour tout le territoire cantonal.

Une commissaire note qu'il est intéressant de savoir à quel moment le taux acceptable est dépassé et, de manière générale, quelle quantité de particules est absorbée durant l'année.

M. Azzabi répond qu'effectivement, s'intéresser uniquement aux dépassements des limites légales ne résout pas le problème de fond, puisque les limites légales sont elles-mêmes fixées de manière très large; les limites suisses sont mêmes parfois inférieures aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Une commissaire rappelle que la pollution se déplace sur le territoire, et se demande si cette résolution ne viendrait pas une fois encore pénaliser les conducteurs genevois. Elle aimerait savoir quel est l'objectif vis-à-vis de ces stations.

M. Azzabi rappelle que l'objectif est surtout de préserver la santé des habitant-e-s vivant au plus près des artères les plus polluées. Pour agir en termes de santé publique, il faut des mesures plus représentatives qui permettent d'agir plus localement sur les endroits très pollués. M. Azzabi imagine qu'il faudra laisser la station Necker telle qu'elle est, avoir une deuxième station sur un axe plus pollué et une station mobile qui fournisse des mesures plus représentatives permettant d'anticiper les pics de pollution dans d'autres quartiers.

Une commissaire souhaite savoir qui finance ces stations.

M. Azzabi imagine qu'elles seraient financées par le Canton, mais note également qu'il existe des fonds fédéraux à disposition.

Un commissaire rappelle qu'un essai a été fait au boulevard du Pont-d'Arve pour modérer le bruit en limitant la vitesse à 30 km/h. Il note qu'un an après, les opposants au projet continuent de dire que cette limitation a fait augmenter la pollution.

M. Azzabi rappelle qu'aucune étude ne vient corroborer l'hypothèse selon laquelle la limitation de la vitesse ferait significativement augmenter la pollution.

C'est plutôt le contraire qui est démontré par les associations spécialisées, comme dans l'étude de l'Association transports et environnement (ATE) «Pics de pollution: un problème de santé publique». Il n'y a aujourd'hui pas de preuve d'une augmentation de la pollution au niveau du boulevard du Pont-d'Arve.

Un commissaire comprend que l'idée est de prendre soin de la population, et que l'on peut aujourd'hui facilement mal interpréter le comptage de la pollution via cette station de mesure. Le commissaire rappelle aussi que Genève, en tant que deuxième ville de Suisse, pourrait obliger le Canton à placer une station dans chaque quartier de la Ville.

M. Azzabi répond que cela serait évidemment idéal, et que par ailleurs d'autres communes du canton devraient également avoir des stations sur leur territoire.

Discussion et vote

Un commissaire préférerait renvoyer directement cette résolution au Conseil administratif pour qu'il puisse rapidement prendre contact avec le Conseil d'Etat.

Un commissaire trouve qu'il serait préférable d'entendre M. Royer, directeur du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Vote

La commission accepte l'audition de M. Royer par 7 oui (1 EàG, 3 Ve, 2 PDC, 1 MCG) contre 3 non (PLR) et 4 abstentions (S).

Séance du 18 mars 2021

Audition de M. Philippe Royer, directeur du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

M. Royer entame sa présentation en expliquant qu'il fera tout d'abord un point de situation sur la qualité de l'air à Genève, puis un point de situation sur les mesures avant de donner quelques perspectives en lien avec les invites de la résolution.

Concernant les considérants de la résolution, M. Royer rappelle qu'il existe actuellement plusieurs projets en suspens au Grand Conseil ainsi qu'une initiative populaire ayant été votée et transcrite dans la loi. En termes d'état de la situation, on remarque depuis une vingtaine d'années une amélioration constante de la qualité de l'air à Genève et en Suisse pour de nombreux polluants. Si certains polluants étaient encore problématiques il y a vingtaine d'années au regard des limites imposées par la Confédération, ils ne le sont plus aujourd'hui.

En revanche, d'autres polluants restent problématiques sur certains points du territoire où les valeurs limites sont encore dépassées. M. Royer donne l'exemple de l'oxyde d'azote et des particules fines, des polluants qui tendent à s'aligner sur les valeurs limites. Un dernier polluant problématique sur lequel la tendance n'est pas claire est l'ozone puisque de nombreux dépassements des limites sont encore observés et qu'aucune tendance claire à l'amélioration ne se dégage. Le territoire genevois compte deux poches principales de pollution à l'azote, à savoir l'aéroport et le centre-ville. Ces deux poches qui existent depuis plusieurs dizaines d'années sont aujourd'hui très réduites, pas uniquement en raison du confinement de l'année dernière, mais en raison de la tendance des dernières années à la réduction des émissions de ce polluant. Ces constats sont partagés à l'échelle de la Suisse, qu'il s'agisse de rapports d'autres services cantonaux ou de ceux de l'OFEV. Ces rapports, basés sur les réseaux de surveillance de la qualité de l'air cantonaux ou sur le réseau fédéral, montrent des tendances semblables entre les différents territoires en Suisse.

Les tendances de fond sur la pollution, à l'exception de l'ozone, sont plutôt bonnes, et M. Royer ne perçoit pas de situation d'urgence sur ce point. En revanche, il est vrai qu'il existe plusieurs cas particuliers, qui sont de deux ordres. Tout d'abord la situation des pics de pollution, à savoir des situations météorologiques problématiques favorisant l'accumulation de polluants au niveau du sol. Ces moments sont critiques pour la santé de la population, notamment pour les personnes les plus fragiles, et ce sont ceux sur lesquels il faut agir. Deuxièmement, le cas des personnes vivant très près des sources de pollution, notamment les routes, à l'instar du boulevard du Pont-d'Arve. On trouve effectivement dans ces endroits très précis des concentrations plus élevées. M. Royer rappelle que la situation est donc globalement bonne à l'exception de ces cas précis, liés à des questions de localisation ou de météo.

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a adopté une stratégie sur la pollution de l'air, avec des objectifs d'ici à 2030. Il a également adopté une succession de plans de mesures, des plans sur quatre à cinq ans, le plan actuel couvrant la période 2018-2023 avec quinze mesures qui sont des mesures concrètes à mettre en place sur cette période. L'effet de ces plans de mesure est en partie l'amélioration mentionnée par le chef de service. Les particularités territoriales de Genève ont également amené le Conseil d'Etat à travailler sur des plans transfrontaliers avec la France voisine, à l'instar de Pact'air, de façon à équilibrer les actions de part et d'autre du territoire.

Concernant la façon dont la qualité de l'air est mesurée, M. Royer explique que les mesures se font en permanence et ce, depuis plus de quarante ans, le réseau de surveillance à Genève étant par ailleurs l'un des premiers en Suisse. Quatre stations fixes mesurent tous les polluants en permanence sur différents secteurs du Canton. Septante-trois capteurs de dioxyde d'azote sont également posés,

principalement sur la partie urbaine du canton, notamment le territoire de la Ville. Les quatre stations sont utilisées pour les déclenchements de pics de pollution, dès qu'un certain seuil est dépassé, ce qui permet de mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Genève est par ailleurs pionnière sur les plans d'urgence en cas de pic de pollution, notamment avec la mesure Stick'air permettant de limiter la circulation dans le centre urbain du canton, de rendre les transports publics gratuits dans le canton et d'interdire les feux de confort et en plein air.

En termes de communication, deux applications pour smartphone sont disponibles afin de communiquer les informations issues des stations en temps réel. Ces informations sont également disponibles sur le site de l'Etat et dans la *Tribune de Genève*. Enfin, sur l'application Air2G2, on trouve également des prévisions de pollution, à l'image des prévisions météorologiques. Ces modèles parviennent à prévoir les niveaux de pollution sur deux jours en tout point du territoire.

L'emplacement des stations se fait en fonction des particularités du canton. Il est important pour le SABRA d'avoir des emplacements relativement fixes dans le temps afin de pouvoir suivre l'évolution et les tendances qui y sont liées. Ces points dépendent de la densité de population, du régime des vents, de la proximité d'une zone industrielle ou d'une route, etc. Il est possible de citer la station Necker, située à proximité de la gare et encadrée par trois routes avec un fort trafic. Ce réseau est parfaitement conforme aux directives fédérales, qui ne disent d'ailleurs pas combien de stations un Canton doit mettre en place. Ces directives ne dictent pas non plus les emplacements précis de ces stations, mais recommandent des endroits représentatifs, notamment par rapport aux lieux de vie de la population. Le Canton avait interpellé la Confédération pour avoir son point de vue sur le réseau genevois. Suite à cet échange, la Confédération a confirmé que les stations du réseau correspondent à des niveaux typiques de pollution pour une ville comme Genève. Les mesures effectuées par les capteurs sont également conformes. Le réseau de surveillance ne semble donc pas être inadapté aux recommandations fédérales. En outre, des campagnes d'intercomparaison sont menées sur des stations entre différents cantons qui permettent de déterminer s'il existe des problèmes sur certains capteurs. La Confédération rédige par la suite un rapport, le dernier rapport pour Genève datant de 2019 et ayant confirmé la conformité de l'équipement genevois. M. Royer rappelle que les stations fonctionnent comme des thermomètres et qu'il n'est pas nécessairement utile de les multiplier. Ce qui intéresse le service, ce sont les actions en faveur de la qualité de l'air, à l'instar des plans d'action et des mesures faisant évoluer favorablement cette qualité plutôt qu'une importante quantité de stations indiquant des niveaux relativement similaires.

Concernant les invites de la résolution, M. Royer rappelle que la plupart des polluants respectent aujourd'hui les seuils limites fixés par la Confédération. Par exemple, au niveau du dioxyde d'azote, seul un point de mesure affiche des dépassements du seuil limite, à la station Necker, à savoir 31 microgrammes par

mètre cube pour une valeur limite de 30. De même, sur les particules fines PM2.5, la station Necker dépasse également le seuil limite, à savoir 11 microgrammes pour une valeur limite de 10. De même, les critères de la loi sur la protection de l'environnement sont respectés et le service continue son travail pour garantir d'ici 2030 un respect total de toutes les limites.

Concernant la non-représentativité ou l'illégalité des mesures mentionnées dans la résolution, M. Royer considère ces termes comme assez disproportionnés par rapport à ce qui est fait, et rappelle que les mesures genevoises sont conformes par rapport à d'autres villes et par rapport aux seuils limites, ce qui ne signifie pas que la situation ne pourrait pas être encore améliorée.

Enfin, par rapport à l'ajout de stations supplémentaires sur le territoire de la Ville, M. Royer note que le SABRA s'est engagé sur cette voie en s'équipant en 2020 de deux stations mobiles fixées sur des remorques, des stations qui seront engagées prochainement (printemps 2021). La première sera installée dans le secteur des Pâquis, où l'on trouve notamment des projets de réorganisation du trafic routier. La deuxième sera posée à Bellevue, à proximité de l'aéroport. Le Canton dispose également d'un schéma de veille sur des micro-capteurs qui pourraient être posés en plus grand nombre dans les centres urbains afin de mieux informer la population. Il faut encore cependant trouver des dispositifs suffisamment performants afin de pouvoir assurer des mesures fiables dans le temps.

Toutes ces actions sont évidemment menées sur le territoire de la Ville avec la collaboration de services, notamment avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Pour ce qui est de la dernière invite, M. Royer note que cette question de l'affichage des données est intéressante, et qu'il serait pertinent d'envisager de partager ces données dans le domaine public, par exemple place de Cornavin ou place de Bel-Air.

Questions des commissaires

Une commissaire note que M. Royer a mentionné un courrier de la Confédération et souhaite savoir s'il serait possible d'avoir accès à ce courrier.

M. Royer n'y voit pas d'inconvénient.

Elle aimerait également savoir comment se procurer les données relatives à l'évolution de la qualité de l'air dans le temps.

M. Royer répond que toutes ces données sont disponibles sur le site de l'Etat pour les vingt dernières années, via des rapports annuels compilés par le SABRA.

Un commissaire rappelle que ce domaine relève de la compétence cantonale et souhaite savoir s'il est possible de comparer la situation de la Ville avec celle du reste du canton.

M. Royer note que cela dépend des polluants, certains étant plus typiques de certaines sources, à l'instar du trafic routier, et donc bien plus présents en ville, comme l'oxyde d'azote. Il n'est ainsi pas étonnant que la station Necker soit encore la seule à dépasser le seuil limite. En revanche, la situation est inversée avec l'ozone, que l'on trouve en concentration plus importante en milieu rural, le milieu urbain permettant des réactions chimiques via l'oxyde d'azote permettant de mettre en place des cycles de destruction de l'ozone. Quant aux particules fines, la différence est légèrement moindre, s'agissant d'un phénomène à plus large échelle, bien que le trafic routier reste une source importante de particules fines. Les particules fines sont concernées par des phénomènes de transport qui les dispersent sur l'ensemble du territoire, comme on l'a par exemple récemment vu avec les nuages de sable passant au-dessus de la Suisse. Le milieu urbain cumule cependant certaines particularités, comme la présence de rues peu ventilées avec un trafic routier fort qui limite la dispersion des polluants.

Une commissaire revient sur la question des stations mobiles et souhaite savoir à quel point ces stations sont déplacées ainsi que leurs avantages par rapport aux stations fixes.

M. Royer répond que ces stations sont construites de façon qu'elles puissent mesurer exactement les mêmes données que les stations fixes. L'avantage des stations mobiles est justement leur mobilité afin de pouvoir caractériser des situations problématiques dans certains secteurs. Les stations seront déplacées en fonction des besoins des communes, à l'instar de la commune de Soral qui a récemment demandé des mesures pour caractériser l'impact du trafic transfrontalier. Les stations mobiles permettent donc de répondre à des demandes spécifiques liées à des particularités propres aux communes.

La commissaire souhaite alors savoir si le nombre de ces stations mobiles est suffisant.

M. Royer répond que l'arrivée de ces stations est récente et qu'il faut laisser un certain temps avant de pouvoir tirer un bilan, notamment au vu des coûts importants mobilisés pour ces dispositifs. Le service ne dispose pas nécessairement aujourd'hui des moyens pour multiplier ces stations mobiles. Cependant, si la liste des demandes des communes s'allonge, il faudra effectivement envisager une augmentation de leur nombre.

Une commissaire relève que M. Royer a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de multiplier le nombre de stations et comprend donc qu'en suivant cette logique le service n'aurait pas d'intérêt à augmenter le nombre de stations.

M. Royer rappelle que son propos concernait la proportion, et qu'il n'est aujourd'hui pas nécessaire de placer une station devant chaque immeuble. Des outils permettent aujourd'hui, sur la base des mesures, de calculer la pollution de

l'air au niveau de la localisation de chacun. Les stations doivent être concentrées sur des besoins spécifiques.

Une commissaire rappelle qu'un plan de mesure existe pour les pics de pollution et note qu'à l'échelle d'une journée la pollution varie d'une heure à l'autre, devant être très forte dans certains secteurs à certaines heures, mais beaucoup moins à d'autres moments de la journée. La commissaire souhaite savoir si des mesures spécifiques peuvent être mises en œuvre sur ces moments précis.

M. Royer répond que la question des pics de pollution est réglementée, et ce règlement fixe des seuils par polluant. Ces seuils sont des seuils à courte durée, de l'ordre de vingt-quatre heures pour les particules fines ou de trois heures pour l'ozone. Les critères varient donc selon les polluants. Il n'est pas possible de déclencher de mesures pour des durées inférieures à celles mentionnées précédemment, notamment en raison de la lourdeur des mesures. Ces mesures ne se mettent par ailleurs en place que le lendemain, la circulation différenciée nécessitant une journée d'information à la population. Ces mesures ne peuvent donc s'appliquer qu'à des situations globales. Ainsi, il est nécessaire d'avoir au moins deux stations indiquant des seuils supérieurs aux limites pour enclencher le deuxième niveau de mesures.

Une commissaire a téléchargé l'application Air2G2 et note qu'on y trouve des recommandations qui préconisent par exemple de ne pas laisser son enfant marcher au bord de la route. Elle se demande s'il serait possible d'imaginer des mesures permettant de différer les heures de récréations pour éviter que les enfants se trouvent à l'extérieur dans le cas d'une hausse de la quantité de polluants dans l'air sur un secteur donné.

M. Royer répond que cela se pratique déjà dans le cadre des pics d'ozone. Le SABRA fournit des alertes aux écoles et aux crèches qui disposent de la latitude pour adapter leurs horaires en fonction de cela, bien qu'il n'existe aucune obligation de le faire.

Une commissaire revient sur la question de Stick'air et aimerait savoir quel bilan le SABRA tire de cette expérience. La commissaire aimerait également savoir ce qui se passe dans le cas où des pics de pollution continuent d'être observés alors que seuls les véhicules les moins polluants circulent.

M. Royer répond que le bilan ne peut pas encore être fait, le dispositif n'ayant été mis en place qu'une seule fois, en janvier 2020. D'autres épisodes seraient nécessaires pour pouvoir tirer un bilan. Concernant la deuxième question, M. Royer répond qu'il est évident que ce système est évolutif. Le premier niveau concerne aujourd'hui seulement les véhicules les plus polluants. Le deuxième niveau intègre plus de vignettes et ainsi de suite. Cependant, il serait possible d'imaginer des modifications de ces niveaux qui iraient vers plus de restrictions.

Une commissaire note que la RTS a dédié une émission à la question de la pollution de l'air et souhaite savoir quel regard le chef de service porte sur ce reportage. Deuxièmement, elle souhaite savoir si l'auditionné a connaissance d'action légales en cours concernant la communication des mesures relatives à la qualité de l'air. Troisièmement, elle aimerait savoir sur quels points Genève est pionnière dans la mesure de la qualité de l'air.

M. Royer répond que Genève est pionnière dans la gestion des pics de pollution, étant par exemple le seul Canton à appliquer la circulation différenciée en Suisse et ce, malgré les recours des milieux automobiles. Ces recours ont été gagnés, même si les tribunaux ont tout de même exigé que certains seuils soient relevés. Le Canton est également pionnier sur la gratuité des transports en commun à partir du deuxième niveau. Concernant la question des plaintes, M. Royer n'a pas connaissance de tels cas. Pour terminer, pour ce qui est du reportage de la RTS. M. Royer rappelle qu'il a été interviewé dans cette émission, et note que cela ne fut pas une bonne expérience, notamment en raison d'un parti pris des journalistes.

Un commissaire rappelle qu'en 2019 le boulevard du Pont-d'Arve a été requalifié, avec une réduction de la vitesse autorisée, et souhaite savoir si une synthèse a été faite sur la situation avant et après. Deuxièmement, il souhaite savoir si une communication plus large se fait autour de l'existence des outils d'information pour la population.

M. Royer répond que le service a le sentiment de communiquer suffisamment autour de ces outils, leur existence ayant été rappelée via des communiqués de presse lors du dernier pic de pollution. Par ailleurs, les données sont également disponibles dans la *Tribune de Genève* et sur l'application Météo Suisse. Concernant le Pont-d'Arve, M. Royer rappelle que l'axe a été requalifié en raison de la pollution sonore, dans le cadre d'un projet d'assainissement du bruit routier. Suite à des tests ayant montré l'impact de cette pollution sonore sur la santé des habitant-e-s, l'Etat a décidé d'abaisser la vitesse de façon pérenne sur cet axe. Il n'existe cependant pas d'évaluation sur la qualité de l'air avant et après la mise en place de la mesure.

Une commissaire note que le point b. de la troisième invite de la résolution propose d'ajouter des stations fixes sur des axes routiers très engorgés et souhaite savoir pourquoi cela n'est pas fait, alors qu'il s'agit de points stratégiques.

M. Royer rappelle que ces stations ont un certain coût d'investissement et d'entretien, et que les valeurs ne seraient pas fondamentalement différentes de celles mesurées à la station Necker, avec des tendances relativement similaires. Malgré cela, la présence de stations mobiles va permettre de répondre à ces interrogations, ces dispositions allant pouvoir être mobilisées sur ces axes sur des durées définies. D'autre part, ces quatre stations fixes ne sont pas les seuls outils

de mesures sur le canton, 73 capteurs étant installés, avec une forte concentration sur le territoire de la Ville.

Une commissaire note que le temps nécessaire à la mise en place des mesures anti-pollution est relativement long et se demande s'il ne serait pas possible de mettre en place d'autres mesures plus rapides.

M. Royer répond qu'il serait difficile d'envisager d'autres mesures, ces phénomènes d'accumulation de polluants étant liés à certaines conditions météorologiques qui rendent difficile la mise en place de mesures immédiates. Si ces mesures sont un peu longues à mettre en œuvre, elles permettent de lutter de manière plus globale contre ces pics, contrairement à des mesures très locales, qui seraient très difficiles à mettre en place.

Un commissaire note que M. Royer a souvent évoqué le coût d'investissement et de fonctionnement de ces stations de mesure et aimerait avoir plus de précisions sur le sujet.

M. Royer répond qu'une station coûte environ 200 000 francs, en plus du personnel nécessaire à la gestion du réseau. Le coût de fonctionnement est, lui, d'environ 100 000 francs par an et par station.

Un commissaire rappelle que le chef de service a mentionné la possibilité de créer un affichage public de la qualité de l'air et souhaite savoir qui devrait financer cette installation.

M. Royer répond que cela dépend et qu'il s'agit d'une discussion à avoir. Par exemple, la commune de Bellevue réfléchit actuellement à mettre à disposition de la population les données issues de la station mobile de son territoire et que les coûts seront probablement partagés entre la commune et l'Etat.

Un commissaire note que les grandes vagues de particules fines qui arrivent sont exogènes, souvent en provenance de la vallée de l'Arve, une des régions les plus polluées en France, et souhaite savoir quelles mesures sont envisagées pour se coordonner avec les voisins français.

M. Royer répond que si toute la pollution ne vient effectivement pas de France, une partie en est issue, et c'est cette problématique que le plan Pact'air entend régler dans la région franco-valdo-genevoise. Ce plan comprend par exemple des mesures inspirées par le système de surveillance suisse du chauffage pour être appliquées au contexte français où de telles mesures n'existent pas encore.

Discussion et vote

Un commissaire des Vert-e-s propose d'auditionner un expert de santé publique, à l'instar d'une personne responsable d'un service de pneumologie.

Une commissaire du Parti socialiste note que son groupe soutient la proposition des Vert-e-s.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose d'entendre la médecin cantonale, une proposition soutenue par les Vert-e-s.

Une commissaire des Vert-e-s propose d'auditionner le professeur Jean-Pierre Wolf, du département de physique de l'Université de Genève (UNIGE), qui a développé des techniques de mesures très précises des particules avec ses équipes.

Vote

L'audition de la médecin cantonale est acceptée à l'unanimité de la commission par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

L'audition du professeur Jean-Pierre Wolf, du département de physique de l'UNIGE est acceptée à l'unanimité de la commission par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Séance du 15 avril 2021

Audition de Mme Marie Léocadie, cheffe du secteur prévention et promotion de la santé, du Service du médecin cantonal, accompagnée de Mme Flora Houben, conseillère scientifique du secteur

Mme Léocadie et Mme Houben annoncent qu'elles ont pris connaissance de cette résolution et qu'elles représentent Mme Tardin, médecin cantonale. Les deux auditionnées ont préparé une présentation reprenant des données spécifiques liées aux conséquences de la pollution de l'air sur la santé ainsi que des informations sur l'implication de la Direction générale de la santé (DGS) dans la lutte contre cette pollution. Mme Houben note que la résolution porte essentiellement sur les modalités de mesure de la qualité de l'air à Genève, des mesures qui sont du ressort du SABRA.

Le président précise que la commission a déjà entendu M. Royer, chef de service du SABRA, qui a déjà fourni des données techniques sur les prises de mesures, et explique que certain-e-s membres de la commission auraient aimé avoir de plus amples informations sur les conséquences de la pollution de l'air sur la santé de la population genevoise.

Mme Léocadie rappelle que la pollution de l'air est le premier facteur environnemental de risque pour la santé, puisque à chaque fois que nous respirons des gaz tels que le dioxyde d'azote, l'ozone ou des particules fines, ces derniers pénètrent dans les interstices pulmonaires et, en fonction de leur nature, peuvent aller jusque dans le système vasculaire et lymphatique, pouvant provoquer des maladies respiratoires

et cardio-vasculaires ainsi que des cancers. Ces risques sont prouvés par des études et se retrouvent dans les recommandations de l'OMS. Ces maladies se manifestent essentiellement par des difficultés respiratoires, comme de la toux, des expectorations chroniques ou aigues et des bronchites respiratoires. L'ingestion de poussières fines est la plus nocive, qu'il s'agisse de PM10 ou de PM2.5, dans le sens où celles-ci se retrouvent justement dans le système vasculaire et lymphatique et peuvent provoquer des maladies cardio-vasculaires et des cancers. Chez les personnes déjà malades, l'exposition à de la pollution atmosphérique restreint les phases de rémission et fait diminuer l'espérance de vie. Une étude réalisée sur la population suisse a pu mettre en évidence deux résultats principaux ainsi que quelques hypothèses devant encore être confirmées. Cette étude a montré qu'il existait un lien direct entre la qualité de l'air et les troubles du métabolisme, après avoir comparé deux groupes ayant vécu des expositions différentes à la pollution atmosphérique. Le groupe ayant été le plus exposé se trouvait le plus affecté et on y trouvait plus fréquemment des symptômes liés au diabète, à de l'hypertension ou à des perturbations métaboliques. Une corrélation a également été faite entre la présence d'un génotype particulier et la possibilité de souffrir de certaines conséquences lors d'une exposition à de la pollution atmosphérique. Les hypothèses émises par cette étude concernaient un possible risque accru d'accouchements prématurés, de nourrissons présentant un faible poids, de fausses couches, de démences, de vieillissement cutané et de fragilisation des os. Cependant, ces hypothèses restent encore à vérifier. Il existe des seuils d'exposition recommandés par l'OMS, en revanche aucune étude n'a pu affirmer qu'il existait des seuils en dessous desquels rien ne pouvait affecter la santé. Donc, malgré ces seuils, il semblerait que toute exposition à la pollution de l'air puisse affecter la santé, ce qui justifie une lutte contre la présence de particules en suspension dans l'air.

Au niveau européen et au niveau mondial, on sait désormais que la santé est en lien direct avec la pollution atmosphérique et que la qualité de la santé de la population varie proportionnellement à la qualité de l'air. Une étude réalisée en 2009 et poursuivie en 2018 a pu démontrer que l'amélioration de la qualité de l'air avait permis une réduction importante du nombre de décès prématurés au cours de ces dernières années, à savoir environ 60 000 décès. Mme Léocadie note qu'il existe uniquement des données sur la Suisse, mais que cela n'est pas encore le cas pour Genève spécifiquement. Malgré le fait que la qualité de l'air se soit améliorée en Suisse, 40% de la population reste encore aujourd'hui exposée à des valeurs de particules fines qui sont trop élevées, et ce notamment dans les zones urbaines et suburbaines. Il a également été possible de démontrer au niveau fédéral que la pollution de l'air avait engrangé 2200 décès prématurés en 2015, soit environ 22 000 années de vie perdues et 14 000 jours d'hospitalisation. Il est possible de chiffrer ces coûts sur la santé à environ 6 millions de francs par an.

Mme Houben note que s'il est effectivement difficile de fournir des chiffres sur les décès directement liés à la pollution de l'air pour le canton de Genève, il existe

des études récentes donnant des informations sur l'estimation des coûts. Une étude parue dans *The Lancet* en mars 2021 calcule les décès prématurés attribuables au PM2.5, à savoir les particules ultrafines, pour 100 000 habitant-e-s en 2015 dans le cadre du respect de la limite des seuils fixés par l'OMS à 10 microgrammes par mètre cube. Cette étude s'est concentrée sur plusieurs villes en Europe, dont plusieurs en Suisse. Cette étude cite, pour Genève, le chiffre de 21,2 décès pour 100 000 habitant-e-s en 2015, et note que ces valeurs sont très similaires à celles observées dans des villes comparables en termes de paramètres. Une autre étude a évalué, pour la ville de Lausanne, les coûts liés à ces problèmes de santé à 1,18 milliard de francs. Le président se demande s'il est possible de considérer que Genève présenterait des coûts doublés au vu de sa population deux fois plus importante. Mme Houben estime qu'il serait difficile d'avancer une telle comparaison, n'ayant pas connaissance des indicateurs ayant été utilisés pour calculer cette somme.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que la résolution demande que plus de mesures soient faites, et ce à différents points de la Ville afin qu'elles soient plus représentatives. Une fois ces mesures faites, les données s'accumulent, et elle souhaiterait savoir si ces données sont fournies à la DGS et à la médecin cantonale et si cette dernière est consultée sur les mesures mises en œuvre une fois que les seuils de pollution sont dépassés, à l'instar du dispositif Stick'air. La commissaire se demande en fait s'il n'y a pas un lien manquant entre la récolte de ces données et les mesures prises.

Mme Houben répond qu'il existe une collaboration étroite entre les politiques publiques de la santé et les politiques publiques de l'air ainsi qu'avec les autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air. Effectivement, les données existantes sont fournies à la DGS, qui est représentée dans les comités de pilotage et dans les groupes de travail en lien avec la qualité de l'air pour les aspects sanitaires. Respectivement, la politique publique de l'air est également représentée dans les groupes de travail de la DGS. Pour ce qui concerne les pics de pollution ou la collaboration en cas de canicule, ce travail en commun se fait déjà. Il existe également des mesures concertées, la DGS collaborant par exemple avec le SABRA pour trois mesures du plan OPair. Concernant les données existantes, Mme Houben confirme qu'il existe aujourd'hui effectivement peu d'informations sur Genève, mais précise qu'une étude est actuellement en cours au Canton pour étudier l'impact de la pollution de l'air sur le territoire, particulièrement pour les PM2.5, avec pour objectif d'étendre la récolte de données au canton de Vaud et à la France voisine. La DGS est évidemment toujours intéressée à bénéficier des données récoltées pour pouvoir adapter son action en fonction de ce qui est observé.

Un commissaire note que dans cette résolution il est surtout question d'inquiétudes vis-à-vis de la pollution de l'air et il aimerait entendre les auditionnées sur les dépassements d'ozone et de dioxyde d'azote révélés par les mesures et sur les inquiétudes que cela devrait provoquer au niveau du canton et de la Ville. Ces questions se posent dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution de l'air.

Malgré le fait que la qualité de l'air a des impacts négatifs importants sur la santé, Mme Léocadie répond que la DGS n'est pas compétente pour estimer s'il y a urgence à améliorer les manières de mesurer la qualité de l'air. En revanche, par rapport à la prise en considération de cette thématique, la DGS insiste sur l'importance de l'environnement comme facteur déterminant de la santé, aux côtés de facteurs socio-économiques et physiopathologiques. L'environnement a des conséquences directement liées à la santé, des conséquences prises en compte dans le plan cantonal de prévention de maladies et de promotion de la santé 2019-2023, élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics concernés, dont le département de l'environnement. Ce déterminant est donc à prendre en considération.

Mme Houben rajoute que la qualité de l'air est un enjeu de santé publique important, et que cet enjeu est pris en compte dans les stratégies de santé du Canton. Cependant, agir sur la qualité de l'air doit rassembler un ensemble de politiques publiques et d'acteurs qui peuvent, ensemble, influencer cette qualité. Mme Houben rappelle que la DGS considère les facteurs environnementaux comme primordiaux mais que son point de vue personnel sur l'efficacité des mesures visant à évaluer la qualité de l'air n'est peut-être pas le plus pertinent sur cette question, qui ne relève pas directement de sa compétence et est ici politique, bien que cette préoccupation soit partagée par le Canton et les acteurs sur le terrain.

Une commissaire note que le Canton n'a pas accès à toutes les données et souhaite savoir si la DGS estime que les mesures sont aujourd'hui suffisantes ou s'il faudrait en faire plus.

Mme Houben précise qu'elle pense que la DGS a accès à toutes les données pertinentes produites par le SABRA dans ce domaine, et que tous les acteurs concernés ont intérêt à avoir accès à ces données pour pouvoir mener des politiques publiques efficaces. Concernant l'efficacité et les modalités des mesures de la qualité de l'air, Mme Houben n'est pas en mesure de se prononcer et estime que cette question relève plutôt de la compétence d'autres acteurs, comme le Département du territoire (DT).

Un commissaire souhaite également savoir si les données auxquelles la DGS a aujourd'hui accès sont suffisantes ou si d'autres données seraient nécessaires.

Mme Léocadie répond qu'il serait intéressant d'avoir des données sur les conséquences de la pollution de l'air sur la population genevoise. Quelques données existent sur les décès prématurés, mais il serait également intéressant d'avoir des données sur les coûts engendrés par cette pollution de l'air, des données qui devraient être disponibles suite à l'étude menée par le Canton.

Mme Houben rappelle qu'il est inscrit dans le plan OPair qu'une étude genevoise doit être réalisée sur les coûts directs et indirects liés à la pollution de l'air.

Un commissaire comprend donc que des mesures sur les coûts sont manquantes, mais que les données à disposition sur la qualité de l'air sont suffisantes.

Mme Léocadie répond que cela dépendra de la méthodologie utilisée par cette étude cantonale, mais que dans les variables utilisées la question des différents gaz ou particules fines posant souci et le lien avec la santé devraient être pris en compte.

Une commissaire revient sur l'étude en cours et se demande pourquoi ne pas avoir plutôt imaginé une étude se questionnant plus sur les impacts sur la santé que sur les coûts liés à la santé.

Mme Houben estime que ces deux questions sont liées et que ces coûts seront associés à des questions de mortalité et de morbidité, l'une découlant de l'autre. Cette étude restera axée sur la santé publique, et ces coûts seront une information fournie parmi d'autres. Il est cependant encore difficile de donner plus d'informations, l'étude étant encore en phase de conception et un certain nombre d'éléments devant encore être précisés.

La commissaire comprend donc que l'on part de la question des coûts pour comprendre quels sont les impacts sur la santé de la population.

Mme Houben répond qu'il s'agit du contraire et que l'étude devrait examiner les causes qui occasionnent ces coûts pour essayer de chiffrer ces coûts par rapport aux atteintes à la santé. La commissaire se demande s'il est déjà possible d'estimer une date de restitution de cette étude. Mme Houben répond qu'il est malheureusement encore difficile d'estimer une telle date.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe une évolution des types de pathologies respiratoires à Genève ces dernières années.

Mme Léocadie répond qu'un pneumologue pourrait fournir de meilleures informations sur ce sujet mais note que, à l'exception de la situation pandémique qui provoque une augmentation des pathologies respiratoires, l'évolution du type de pathologies respiratoires reste relativement stable et continue de pouvoir toucher toute la population à des âges différents, qu'il s'agisse d'asthme ou de cancers pulmonaires, notamment.

Une commissaire aimerait savoir si le service reçoit directement les données issues des stations de mesure ou si le SABRA fait l'intermédiaire ou si ces données sont uniquement traitées au niveau fédéral, comme semble l'attester l'existence d'études fédérales.

Mme Houben répond qu'à sa connaissance ces mesures sont traitées directement par le SABRA. D'autre part, l'étude cantonale mentionnée ce soir est menée conjointement par le SABRA et la DGS, bien que les données brutes relatives à la qualité de l'air soient reçues et traitées par le SABRA.

Un commissaire comprend que le service reçoit les données du SABRA et vérifie simplement si ces données sont conformes avec les seuils limites. Il souhaite savoir si ces données issues du SABRA sont mises en lien avec des données des HUG, par exemple issues des autopsies, pour obtenir un état des lieux plus clair sur la santé des poumons genevois.

Mme Léocadie répond que l'étude prévue est faite pour mettre en évidence les conséquences de la pollution de l'air sur la santé sur le territoire genevois et qu'elle répondrait ainsi à ces questions.

Mme Houben rappelle que les conséquences de la pollution de l'air sur la santé sont connues et sont les mêmes partout sur le plan physiologique mais elles sont fortement influencées par le niveau d'exposition. Aujourd'hui, la DGS essaye de quantifier le poids de cette pollution sur la santé des populations du Grand Genève. Concernant la question de la récupération de données académiques issues des HUG, Mme Houben estime que la médecin cantonale qui est absente ce soir pourrait sûrement donner plus d'informations, le secteur prévention et promotion de la santé travaillant principalement sur la mise en place de mesures de prévention avec d'autres acteurs publics. Cela ne veut cependant pas dire qu'aucune récolte de ces données n'est faite. Mme Houben a d'autre part l'impression que la DGS dispose aujourd'hui de suffisamment de données sur les atteintes à la santé liées à la pollution de l'air, l'étude à venir devrait permettre d'en mesurer plus précisément l'impact sur la santé de la population résidant sur le bassin de vie du Grand Genève.

Le président précise qu'il souhaitait avoir des informations plus précises sur la santé pulmonaire de la population à Genève.

Mme Léocadie répond que si aujourd'hui elle ne dispose pas de davantage de données relatives à l'impact de la qualité de l'air sur la santé pulmonaire des Genevois, c'est que ces chiffres n'existent pas à sa connaissance et que l'étude cantonale à venir devrait permettre au Canton de dresser un état des lieux plus clair sur la situation.

Séance du 22 avril 2021

Audition de M. Jean-Pierre Wolf, physicien, expert en biophotonique et professeur au Département de physique appliquée de l'Université de Genève (UNIGE)

M. Wolf note que la pollution atmosphérique est une question difficile, et trouve qu'il y a un manque de connaissance en physico-chimie de l'atmosphère dans les invites de la résolution. Il est beaucoup plus compliqué de résoudre les problèmes liés à l'ozone et d'autres polluants secondaires, car ceux-ci sont majoritairement produits par les réactions chimiques dans l'atmosphère et non directement par des sources. La production ou la destruction du dioxyde d'azote (NO_2) et de l'ozone sont des exemples classiques de cette photochimie secondaire. M. Wolf note également que là où l'on gagne, on perd quelque chose. Lorsque l'on diminue le NO_2, on augmente l'ozone. Il est donc important de savoir de quel type de pollution on parle. Arrêter le trafic dans une rue ne diminue pas «tous les polluants» en même temps; par exemple, réduire les sources de monoxyde d'azote (NO) en limitant le trafic va entraîner une augmentation de la concentration d'ozone à cet endroit. M. Wolf a également pris connaissance de l'émission de la RTS citée dans la résolution et se dit étonné par le contenu peu informé du reportage, qui comporte un certain nombre d'erreurs.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que cette résolution estime qu'il manque aujourd'hui des instruments de mesure de la qualité de l'air sur le canton et aimerait avoir un éclairage de la part de l'auditionné sur ce manque. Il aimerait notamment savoir si le nombre de capteurs est aujourd'hui suffisant.

M. Wolf répond qu'il a été étonné de voir que le nombre de capteurs avait effectivement diminué dans le temps, la Ville ne comptant aujourd'hui plus qu'une seule station représentative pour le milieu urbain. Or, il est quasiment impossible de ne disposer que d'une seule mesure pour ce type de milieu. L'hétérogénéité de la pollution est très importante, que ce soit sur un plan temporel ou spatial. On trouve parfois des différences de mesures sur des distances de 50 m, avec des conséquences très variées. Lorsque M. Wolf travaillait en Allemagne, il cherchait justement à mettre en place des stratégies pour obtenir des mesures aussi représentatives que possible, bien que cela soit difficile. Par exemple, dans des canyons urbains comme le boulevard du Pont-d'Arve, on trouve différentes valeurs en fonction de l'altitude, le maximum de concentration se situant à peu près au deuxième étage, ce qui implique de prendre en compte une composante verticale en plus d'une composante horizontale. Il est donc très peu probable qu'une seule station puisse fournir une représentation correcte des niveaux de pollution en Ville. D'autre part, les seuils critiques ne peuvent pas être les mêmes en fonction des endroits, et de la concentration des gaz présents, ce qui complique encore plus

le problème. Evidemment, la mise en place de stations supplémentaires représente un coût important dont l'auditionné est conscient et il est impossible donc d'avoir un point de mesure tous les 50 m! C'est une question de compromis. D'autant plus que ces stations nécessitent probablement des coûts de fonctionnement.

Une commissaire note qu'il est intéressant de savoir que la mesure de l'atmosphère par laser est étudiée à l'UNIGE et souhaite savoir si cette technique pourrait être exploitée dans le cadre de mesures en Ville.

M. Wolf répond que la télédétection laser de la pollution est une méthode développée dans les années 1990, mais qu'il est très difficile de se procurer de tels appareils de mesure aujourd'hui. M. Wolf montre sur son écran un graphique présentant la présence de taux d'ozone dans l'atmosphère à Paris. Il apparaît que le taux d'ozone est plus faible au sol durant la nuit, en raison de l'absence de soleil. En revanche, le taux de NO_2 est beaucoup plus important au sol. Cette situation s'inverse durant la journée avec l'exposition au soleil. La mesure par laser permet donc d'établir de telles cartographies, notamment au niveau de l'altitude, de la distance et du temps. La commissaire note que cette technologie s'applique donc plus à la recherche qu'à une utilisation privée. M. Wolf confirme et précise que ces méthodes sont par exemple encore utilisées pour valider des modélisations numériques.

Une commissaire souhaiterait savoir quel regard l'auditionné porte sur la qualité des valeurs issues des stations mobiles comme celles que le Canton compte lancer sur différents points du territoire.

M. Wolf répond que les stations mobiles utilisent les mêmes analyseurs que les stations fixes mais permettent effectivement de mesurer des situations à différents points sans que la qualité des données soit altérée et sans avoir à multiplier le nombre de capteurs. Lorsque l'on se situe par exemple dans un endroit très encaissé avec un peu de circulation, on observe des concentrations beaucoup plus élevées que sur le pont du Mont-Blanc où circulent certes beaucoup de voitures mais où la ventilation est plus importante. M. Wolf rend la commission attentive à la difficulté de la mesure dans des contextes différents, tout en sachant que tous les polluants ne sont pas émis et que certains sont créés dans l'atmosphère. De même, lorsque l'on parle de particules fines, les taux mesurés à la sortie de l'échappement sont bien inférieurs à ceux mesurés une fois qu'elles sont dispersées dans l'atmosphère, car celles-ci se fabriquent aussi chimiquement dans l'atmosphère à partir des gaz (on parle alors de particules secondaires). Il est donc difficile de prendre des décisions qui permettent d'obtenir les mesures escomptées.

Un commissaire a compris qu'avoir une seule station de mesure en Ville n'était pas forcément suffisant et représentatif et souhaite savoir à quels endroits il ferait sens de placer d'éventuelles stations supplémentaires pour compléter le jeu de données sur la qualité de l'air sur le territoire.

M. Wolf répond que cela dépend de ce que l'on cherche à résoudre. Il est par exemple intéressant de mettre une station dans un canyon urbain, et de répéter la mesure plusieurs années de suite au même endroit. M. Wolf donne à nouveau l'exemple du boulevard du Pont-d'Arve et note qu'une station pourrait y mesurer les variations du monoxyde d'azote, mais aussi du NO_2 et de l'ozone pour les raisons évoquées avant. Il serait donc intéressant de suivre l'évolution des mesures pour des endroits donnés, toujours à la même période, avant et après la mise en œuvre d'actions visant à réduire la pollution. Si l'on regarde le polluant primaire, le monoxyde d'azote, ce dernier va obligatoirement augmenter sur cette zone dans le temps, les voitures émettant plus de NO et de CO à faible vitesse.

Le président aimerait que M. Wolf localise des points qui seraient pertinents pour une analyse dans le temps. M. Wolf répond qu'il faudrait avoir une image de quelques situations clés, avec une mesure dans une rue encaissée, une mesure dans un grand axe routier bien ventilé, une mesure sur la plaine de Plainpalais. M. Wolf garantit que l'on trouverait par exemple des taux d'ozone plus élevés sur la plaine, simplement parce que la concentration de NO est très forte sur les axes entourant la plaine mais pas au centre. Le président note qu'il faudrait alors une topographie adaptée pour chaque lieu pour avoir une vision d'ensemble. M. Wolf confirme et note qu'il serait également judicieux d'établir un profil vertical, notamment pour observer la concentration de polluants en fonction des étages. De plus, la pollution intérieure dans les logements est souvent un phénomène encore trop ignoré. Ouvrir la fenêtre permet en fait d'évacuer tout un tas de polluants présents dans les logements.

Une commissaire note que l'on parle beaucoup d'augmentation ou d'amélioration des stations et des instruments de mesure de la qualité de l'air et se demande si cela est vraiment l'enjeu principal lorsque l'on s'intéresse à l'impact de la qualité de l'air sur la santé. Très peu d'études mesurent aujourd'hui concrètement l'impact de l'ozone, des particules fines ou du dioxyde d'azote sur la santé de la population et la commissaire se demande si l'enjeu n'est pas plutôt là. Elle se demande également si ces études sont seulement possibles.

M. Wolf répond qu'il n'est effectivement pas sûr que de telles études soient possibles. Lorsqu'il travaillait en France pour l'Ineris, il avait pu lire un grand nombre de rapports sur les effets de l'ozone, du dioxyde d'azote, des particules fines. Ces rapports étaient faits sur un modèle animal dans des conditions bien déterminées. Pour des impacts graves qui pourraient être liés à la sécurité du travail, cette approche est sans doute valable. Cela dit, dans la «vraie vie», les individus sont confrontés à des problèmes plus compliqués, respirant notamment des cocktails de polluants en plus de bactéries et de pollen. Une étude avait par exemple cherché à combiner les pollens avec l'ozone, et il avait pu être montré que la combinaison des deux créait de très importants problèmes respiratoires. Les effets combinés sont donc la principale difficulté méthodologique pour de telles

études. D'autre part, concernant les effets à long terme, comme le développement de cancers ou de problèmes cardio-vasculaires, il est encore plus difficile de les étudier, ces effets étant intégrés dans le temps et donc plus difficiles à identifier de manière très précise. Par exemple, il est difficile de dire s'il est fondamentalement mauvais d'aller courir sur un axe très pollué, le facteur sport étant appréciable pour la santé et le facteur pollution l'étant beaucoup moins. Il est donc extrêmement difficile de tirer des conclusions applicables à tout un chacun et définitives, notamment pour les situations où l'exposition est modérée.

La commissaire note que M. Wolf a mentionné la variabilité de l'exposition et la variabilité de la réponse, et note qu'il faut aussi prendre en compte la variabilité des facteurs, qui va au-delà de la pollution de l'air. Elle se demande si une étude qui s'étalerait sur plusieurs années permettrait de mieux déceler les tendances sur le long terme, avec des analyses multivariées.

M. Wolf rejoint les propos de la commissaire et rappelle que les principaux problèmes rencontrés sont l'intégration dans le temps et la variabilité entre individus. C'est pourquoi une telle étude nécessiterait un échantillonnage très représentatif et diversifié.

Un commissaire comprend que mesurer la qualité de l'air est plus compliqué qu'annoncé, et souhaite savoir si M. Wolf estime que les données actuellement disponibles suffisent pour obtenir un état général de la situation permettant de pouvoir envisager des mesures adaptées. Il ajoute en riant qu'il aimerait également savoir s'il reste finalement des zones où l'air est encore sain.

M. Wolf répond que l'air est de plus en plus pur, et que même si la pollution impacte l'espérance de vie des individus, il est globalement possible de dire que l'air est aujourd'hui plus pur qu'il ne l'était il y a vingt ou trente ans, les polluants tels que le soufre étant très rarement incriminés de nos jours. Tous les indicateurs indiquent des baisses pour tous les polluants, en raison des politiques qui ont été mises en place pour lutter contre la pollution de l'air. Concernant la première question, M. Wolf note qu'il est beaucoup plus difficile de répondre.

Le commissaire se demande surtout s'il faudrait avoir de nouvelles mesures alors que le constat est déjà fait et les mesures prédictibles.

M. Wolf répond qu'il est possible de prédire des tendances, mais qu'il est plus difficile de prédire des baisses ou des augmentations quantitatives, ce qui nécessite les mesures. M. Wolf n'estime pas qu'il soit nécessaire de couvrir la ville de capteurs. Cependant, la présence d'une seule station n'est pas non plus raisonnable en ce qu'elle n'est pas assez représentative. Il faudrait peut-être rajouter une station mobile pour effectuer des mesures ponctuelles ou alors installer plusieurs stations dans des points précis très représentatifs qui permettraient de généraliser sur toutes les zones similaires. M. Wolf revient sur son introduction et estime

qu'au-delà de ses propos un peu durs sur la forme de la résolution, il rejoint la volonté des auteurs de communiquer sur ces chiffres pour pouvoir répondre aux questions du public lorsque celui-ci a des doutes.

Une commissaire aimerait revenir sur la question de la communication et aimerait savoir quel regard M. Wolf porte sur une éventuelle publication des données, en sachant qu'un travail d'analyse poussée est nécessaire sur ces données. Elle aimerait également savoir ce que pense M. Wolf de l'affichage public des données sur la pollution de l'air et sur les différents polluants. Elle a d'autre part compris que des études sur la santé nécessiteraient un échantillonnage large et qu'il serait bon d'avoir une couverture des lieux représentatifs. Si les données sont accumulées et qu'elles ne sont pas vraiment analysées, elle se demande à quoi cette récolte sert alors, notamment pour prévenir les pics de pollution et autres situations d'urgence.

M. Wolf répond que si l'on veut pouvoir être proactif, il faut pouvoir prévoir l'épisode de pollution, en pouvant dire vingt-quatre heures avant qu'il est nécessaire de prendre des mesures comme la circulation alternée ou la gratuité des transports en commun. Pour cela, la mesure n'est pas suffisante. Les conditions météorologiques changent, et il faut pouvoir modéliser la situation. La modélisation doit être suffisamment précise pour pouvoir encourager les usagers et usagères, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut donc pouvoir disposer de suffisamment de données pour avoir une validité de la situation qui est acceptable par le grand public. Cependant, cela n'exclut pas de pouvoir être sûr de l'inéluctabilité de certaines situations, par exemple quand les conditions météorologiques peuvent être garanties sur la période concernée. Mais lorsque la situation météorologique est instable, c'est là où la modélisation devient plus complexe.

Concernant la question de l'information, M. Wolf note que les données sont actuellement fournies sous forme de chiffres sur le site du SABRA, ce qui n'est peut-être pas toujours très parlant pour le grand public. La France a par exemple créé des indicateurs de couleur pour simplifier la compréhension de ces chiffres, mais M. Wolf ne sait pas si cela est plus utile, bien que plus visible. Communiquer sur ces chiffres ainsi que sur la manière dont sont effectuées ces mesures est de toute façon important. Peut-être que rappeler les limites d'émission peut permettre de situer ces chiffres sans sur-simplifier. La commissaire précise que ces chiffres sont disponibles sur le site du SABRA ainsi que sur une application mobile. M. Wolf estime que si l'on dispose de ces informations, et que l'on dispose d'un accompagnement pour comprendre les conséquences d'une augmentation d'un certain polluant, cela permet de mieux appréhender ces situations pour la population. M. Wolf se demande cependant si l'information par un site internet est suffisante. Par exemple, pendant très longtemps, Météo Suisse ne disposait que d'un site internet. L'arrivée d'une application mobile a rendu ces informations plus populaires et plus accessibles.

Une commissaire note que ces stations fixes ont un certain coût et comprend donc que ces stations mobiles seraient le meilleur choix pour obtenir de meilleures moyennes.

M. Wolf confirme et complète en expliquant qu'il faudrait associer ces stations mobiles à des études de cas dans des endroits critiques. Par exemple, dans des parcs, des endroits qui peuvent présenter des émissions surprenantes, comme cela avait été le cas au Jardin anglais il y a quelques années en raison de la présence de la gaine d'aération du parking du Mont-Blanc en dessous. Les stations mobiles ont du sens pour se déplacer entre les endroits et mieux répondre aux questions de la population.

La commissaire ironise en estimant qu'il serait peut-être pertinent d'augmenter la vitesse des voitures lors des pics de pollution.

M. Wolf répond que les choses sont plus compliquées que cela. La solution idéale serait de stopper la circulation partout mais irréalisable dans notre modèle actuel de société. M. Wolf souligne la pollution atmosphérique due au trafic des camions, à l'heure où l'on commande de plus en plus sur internet.

Un commissaire souhaite savoir si la collaboration entre le monde scientifique et le monde politique est aujourd'hui suffisante.

M. Wolf estime que cette collaboration n'est pas suffisante, qu'il s'agisse du monde politique ou de la simple opinion publique. Dans un contexte où l'on se trouve parfois débordé par un flot d'informations inexactes et non justifiées, les informations validées scientifiquement se trouvant quelque peu minorisées. Faire le tri dans cette quantité d'informations est difficile, et le politique joue un vrai rôle pour limiter la diffusion d'informations sans fondement. Il est d'autant plus important d'avoir une communication coordonnée avec les scientifiques, ne serait-ce que pour avoir des avis différents, par exemple dans le cas de la pollution atmosphérique l'avis de chimistes, de physiciens (mesure), d'épidémiologistes et de médecins. Ce type d'information permet d'informer la population avec des données fondées pour lesquelles il est possible de donner des preuves objectives et de faire de la pédagogie auprès du public, qui ne sait parfois plus qui écouter, en ramenant l'attention sur des avis scientifiques non polarisés. En cela, la collaboration avec le monde académique, qui est heureusement beaucoup plus ouvert à la vulgarisation aujourd'hui, est très importante.

Un commissaire note qu'il existe déjà quatre stations de mesures dans le canton et se demande si une station mobile est vraiment un plus.

M. Wolf rappelle qu'il faut différencier les zones urbaines des zones périurbaines qui présentent des caractéristiques différentes, avec notamment des concentrations d'ozone plus importantes. Concernant la ville de Genève, en

termes de construction urbaine, l'installation d'une unique station semble un peu limitée pour être utilisée comme source d'information générale. On trouve sur le territoire des situations différentes qui ne permettent pas de justifier la représentativité de cette unique station et de reprocher à la population de douter des mesures fournies. En revanche, fournir des mesures issues de certaines situations caractéristiques facilitent la généralisation pour les habitant-e-s. M. Wolf ne croit par ailleurs pas que cette station de la rue Necker serait plus représentative si elle était placée sur un bord de route.

Un commissaire revient sur certaines questions déjà posées et souhaite savoir si le département de physique appliquée est en lien avec les HUG, le Service du médecin cantonal et le SABRA pour travailler conjointement sur les effets de la pollution atmosphérique.

M. Wolf répond qu'il a travaillé avec le SABRA par le passé, dans le cadre d'une étude sur les particules fines cherchant à savoir s'il était possible de différencier les particules fines émises par le trafic de celles émises par le chauffage domestique. Concernant les HUG, M. Wolf précise qu'il existe un volet santé à l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), volet qui cherche à analyser des tissus de la sphère ORL pour y mesurer la présence de nanoparticules, en collaboration avec les HUG. M. Wolf a également travaillé avec l'Ineris, où il a fait beaucoup de collaborations pour évaluer les effets à long terme des particules fines et puis les chemins croisés entre différents polluants et autres nuisances, comme l'ozone et le pollen.

Le président souhaite savoir comment la pollution se comporte sur l'eau et si le même phénomène d'échange se produit.

M. Wolf répond que les mécanismes sont assez différents, dans le sens où des échanges se font effectivement entre l'atmosphère et le lac, mais que la principale source de pollution de l'eau vient principalement des rejets et non pas de l'atmosphère. Il n'est pas correct de dire qu'il n'y a pas d'interactions, mais il est important de rappeler que les principales sources de pollutions sont les rejets directs ou le lavage des routes par la pluie, ou de type agricole, avec la diffusion des engrais dans l'eau.

Discussion et vote

Le président rappelle que toutes les auditions ont eu lieu pour la résolution R-259. Il propose de reporter à la prochaine séance le vote de cet objet.

Séance du 6 mai 2021

Discussion et vote

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien, suite à l'audition de M. Wolf, propose d'entendre les journalistes ayant réalisé le «Temps présent» diffusé par la RTS sur les mesures de la qualité de l'air.

Une commissaire du Parti socialiste aimerait savoir si cela ne risque pas de transformer la commission en tribunal. Les journalistes sont obligés de respecter un code de déontologie, qui inclut le respect de la vérité et la confidentialité des sources.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien rejoint la position de la commissaire, mais explique que sa proposition vise à comprendre quel était l'angle d'attaque que cette personne souhaitait donner sur la présentation de ces mesures. Il note également que toutes les auditions ont montré que la méthode de récolte de ces données par le Canton est légale et que cette audition permettrait de mieux appréhender pourquoi ce reportage avait proposé une vision différente.

Une commissaire du Parti socialiste note qu'un avocat intervenait également dans le reportage et se demande si cet avocat ne serait pas mieux placé que la journaliste de la RTS pour répondre aux questions de la commission.

Un commissaire du Parti libéral-radical précise que son groupe n'est de toute manière pas favorable à cette résolution, qui n'est par ailleurs pas une compétence municipale, même si les auditions sur le sujet ont été riches en apprentissage pour la commission. Le Parti libéral-radical estime que la commission dispose désormais de suffisamment d'éléments pour passer au vote sur cet objet.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que les Vert-e-s soutiendront les deux propositions d'auditions.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre estime qu'il serait intéressant d'entendre la position de ces deux personnes et se prononce en faveur de ces auditions.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient l'audition de la journaliste de la RTS et propose d'attendre pour l'audition de l'avocat intervenant dans le documentaire.

Vote

La commission accepte l'audition de la journaliste de la RTS à par 8 oui (1 EàG, 3 Ve, 1 S, 2 PDC, 1 MCG) contre 5 non (3 PLR, 2 S) et 1 abstention (1 S).

La commission accepte l'audition de l'avocat interrogé dans le reportage de la RTS par 11 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 EàG) contre 3 non (PLR). *Note de la rapporteuse: le vote du Mouvement citoyens genevois ne figure pas au procès-verbal. Il n'aurait cependant pas changé l'issue du vote quel qu'il ait été.*

Séance du 14 octobre 2021

Le président rappelle qu'un journaliste de la RTS a écrit à la commission pour l'informer qu'il ne se rendrait pas en audition auprès de la commission pour des raisons d'éthique professionnelle.

Une commissaire rappelle que lors de la dernière audition sur le sujet le 6 mai, l'audition de l'avocat entendu dans l'émission de la RTS avait été votée.

Le président relancera le Service du Conseil municipal pour cette audition.

Séance du 25 novembre 2021

Audition de Me Raphaël Mahaim, avocat qui avait témoigné dans le reportage «Voitures, à quand la fin de l'enfumage?» de la RTS et questions des commissaires

M. Mahaim souhaite savoir sur quels aspects la commission a besoin de son éclairage.

Une commissaire explique que la commission souhaitait l'entendre par rapport à la station de mesure se trouvant rue Necker, pour laquelle les mesures ne seraient pas prises de manière légale. La commission souhaite savoir pourquoi cette manière de mesurer les données est illégale et ce que l'auditionné préconise.

M. Mahaim note que le reportage dans lequel il est apparu le faisait réagir de manière plus générale, et pas précisément sur le cas genevois.

Une commissaire précise qu'une seule station de mesure est actuellement implantée en ville de Genève, à la rue Necker, et que son emplacement ne lui permettrait visiblement pas de fournir des données fiables en termes de qualité de l'air.

M. Mahaim ne connaît pas les détails du système de mesure genevois, mais note qu'il a probablement développé devant les journalistes de la RTS que le gros problème de la pollution de l'air sont les mesures permettant d'avoir une vision précise des seuils de dépassement, notamment dans les périodes de grand froid avec des marées barométriques. Les marais barométriques correspondant à des périodes durant lesquelles l'on n'observe plus de différence de pression ou de changement de temps, ce qui résulte en une accumulation de particules fines. Si le maillage des stations de mesure n'est pas suffisamment fin sur le territoire, le

risque est de passer à côté des dépassements de limites qui peuvent être très localisés. Comme ces valeurs limites fixées par le droit fédéral sont très régulièrement dépassées dans les zones de fort trafic routier, notamment en période hivernale, si les stations de mesure ne sont pas placées au bon endroit, il est difficile de constater des dépassements. On se trouve souvent dans des situations où l'on dit qu'il y a des violations de l'OPair sur l'air mais où l'on manque de stations pour le document. Concernant cette station de mesure précise à la rue Necker, M. Mahaim serait cependant étonné d'avoir porté un jugement précis à son sujet.

Un commissaire ajoute que, par le biais du reportage, l'on apprenait que le placement de cette station était illégal. Après l'audition du responsable du SABRA, il était apparu que l'on pouvait uniquement juger comme illégales des mesures sur le long terme, et que les pics n'étaient pas compris dans cette appréciation.

M. Mahaim répond que cela est correct dans une certaine mesure, puisque les valeurs limites sont ainsi faites que selon le type de violation, on considère que les valeurs sont seulement atteintes à partir d'un certain laps de temps, qui peut varier selon le polluant. Il y a des violations sur l'OPair lorsque les dépassements durent plusieurs jours et un pic trop court ne constitue pas une violation des lois fédérales. Le droit de l'environnement est insuffisant pour répondre à ces questions, notamment parce que les personnes n'étant pas directement concernées par de nouveaux projets de construction ou autre ont souvent trop peu d'objets pour s'en plaindre. Cela dépasse cependant la discussion sur la légalité, et tombe plutôt dans le questionnement sur les manières qui permettent de sanctionner des violations des normes de pollution. Les collectivités locales ont peut-être un rôle à jouer dans ces mécanismes de contrôle.

Un commissaire note que cette résolution demande de multiplier les capteurs et se demande s'il s'agit de l'unique solution pour mesure les différences gazeuses sur le long terme.

M. Mahaim répond qu'incontestablement l'augmentation du nombre de stations est une avancée positive. Sur le canton de Vaud, les plus graves dépassements sont attribués aux particules fines, et pas forcément toujours en pleine ville, ce qui souligne l'importance d'avoir également des stations à la campagne.

Un commissaire explique que la commission a auditionné un physicien expert en bio-photonique qui avait expliqué que l'air était de plus en plus pur à Genève, et souhaite savoir comment réagit l'auditionné à cette affirmation.

M. Mahaim répond qu'il serait malhonnête de sa part de donner une quelconque appréciation technique, mais note que dans le canton de Vaud, si la situation semble s'améliorer sur un certain nombre de polluants, cela n'est pas le cas pour d'autres, à l'instar des particules fines. Il est difficile de fournir une appréciation généralisée, et il est plus pertinent de regarder polluant par polluant.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical estime avoir eu assez d'informations sur cette résolution et note qu'il est possible de passer au vote ce soir. Il reste sceptique quant à la pertinence de cet objet, alors que passablement d'études sont en cours et que plusieurs auditions ont montré que la mesure de la qualité de l'air était une science compliquée. D'autre part, est-ce vraiment utile que la Ville installe de nombreuses stations de mesures? Pour ces quelques raisons, le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette résolution.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il s'agit seulement d'une résolution et qu'il est possible de la renvoyer au Conseil administratif. Le Parti démocrate-chrétien regrette le titre racoleur de la résolution, mais ne peut qu'être d'accord sur le fond, les Genevois-e-s méritant une qualité de l'air supérieure et des mesures fiables. Cette résolution ne peut qu'aller dans le bon sens et le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette résolution.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois trouve qu'il ne sert pas à grand-chose d'aller mesurer la qualité de l'air tous les trois mètres et d'en tirer la conclusion directe que la pollution vient directement du trafic motorisé. La Suisse est un petit pays, et il y a beaucoup de circulation dans son courant ouest, qui amène toute la pollution ayant traversé toute l'Europe industrialisée, et notamment celle du charbon. L'air se tasse au-dessus de Genève, ce qui crée des pics de pollution. Il n'y a pas de corrélation entre la circulation et la pollution de l'air à Genève. Les services en charge de mesurer la qualité de l'air savent ce qu'ils font et le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cette résolution.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra cette résolution pour les raisons déjà évoquées par le Parti démocrate-chrétien, bien que le parti ne trouve pas le titre particulièrement racoleur. Le Parti socialiste note qu'il est assez clair que la résolution s'adresse directement au Conseil d'Etat.

Un commissaire des Vert-e-s rappelle que les questions de la qualité de l'air et du bruit sont de véritables nuisances pour les habitant-e-s de la Ville et les Vert-e-s saluent le travail de fond de la commission qui a permis d'obtenir des informations importantes, notamment de la part du SABRA. Le but de cette résolution est toujours clair et les Vert-e-s soutiendront cet objet.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe s'opposera à cette résolution, les nombreuses auditions ayant montré que l'ajout de stations supplémentaires ne servait pas à grand-chose, tout en multipliant les coûts, alors que l'on sait déjà qu'il y a de la pollution à Genève.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe souhaite déposer trois amendements. Le premier concerne la troisième invite, lettre a., et demande

de rajouter «où l'émission est maximale et où la population réside, sans oublier dans les canyons urbains».

La commission vote en faveur de cet amendement par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et une abstention (MCG).

Le second amendement concerne la troisième invite, lettre b., et remplacerait «ajouter deux ou trois stations de mesure de la qualité de l'air» par «mettre en place de nouvelles stations mobiles de mesure et augmenter le maillage», tout en retirant la lettre c.

La commission vote en faveur de cet amendement par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et une abstention (MCG).

Le troisième amendement concerne la troisième invite, lettre d., et propose de retirer «d'ici au 31 décembre 2020».

La commission vote en faveur de cet amendement par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et une abstention (MCG).

La commission approuve la résolution ainsi amendée par 9 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG). *Note de la rapporteuse: ne figure pas ici le vote de la commissaire d'Ensemble à gauche, excusée pour cette séance.*

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité pour cette résolution, qui sera joint au présent rapport.

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉ

Le Conseil municipal déclare:

– son inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants;
– son malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
– sa volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais, afin de:
    a. prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la-les station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside où l'émission est maximale et où la population réside, sans oublier dans les canyons urbains;

b. mettre en place de nouvelles stations mobiles de mesure et augmenter le maillage en milieu urbain sur le territoire de la Ville en les plaçant «légalement» de manière à récolter des données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO_2, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador;

c. recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées dans certains endroits sensibles du canton et par le biais d'une collaboration Ville-Etat de Genève pouvant se traduire annuellement par un rapport public et des outils de communication pour le grand public ciblant la situation en Ville de Genève.

21 mars 2022

B. Rapport de minorité de M. Maxime Provini.

Suite au vote majoritaire de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication concernant la résolution «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» nous avons annoncé un rapport de minorité.

En effet, après les nombreuses auditions à travers sept séances de la commission, nous restons sceptiques quant à la pertinence de cet objet. Il faut tout d'abord noter que de nombreuses études sont en cours et que, lors des auditions, il a été expliqué que la mesure de la qualité de l'air était une science compliquée et qu'il y avait plusieurs méthodes pour réaliser ces mesures.

La résolution demande, en premier lieu, que les stations de mesure actuelles soient déplacées aux endroits où l'immission est maximale, ce qui fausserait complètement les données mesurées; cela a été confirmé lors d'auditions menées par la commission.

Le second point de la résolution demande que deux ou trois nouvelles stations soient ajoutées sur le territoire de la Ville de Genève. Cette demande fait partie des prérogatives du Canton, précisément du Département du territoire (DT) via l'Office cantonal de l'environnement (OCEV)[1]. Par ailleurs, il a également été démontré qu'augmenter le nombre de stations de mesure n'était pas nécessairement utile étant donné les études qui sont déjà en cours.

Le troisième point demande une station mobile. Les mesures de la qualité de l'air sont des mesures complexes. Une station mobile pourrait fausser les mesures en cours de réalisation, et il faudrait qu'une telle demande soit faite par le DT et respectivement l'OCEV pour que cette dernière soit réalisée.

Enfin, concernant la demande de «recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées d'ici au 31 décembre 2020», cette date n'est plus d'actualité et les mesures qui sont réalisées actuellement sont publiées de manière régulière par le Canton via les Rapports sur la qualité de l'air à Genève (ROPAG)[2]. Il convient aussi d'ajouter qu'il nous a été confirmé lors de nos auditions que l'on respire mieux aujourd'hui qu'il y a trente ans à Genève. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de presse du 3 juin 2021 publié par l'OCEV. Ce dernier appuie clairement nos propos et démontre que «le bilan de

[1] OCEV - Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

[2] Rapports sur la qualité de l'air à Genève (ROPAG) https://www.ge.ch/document/rapports-qualite-air-geneve-ropag

la qualité de l'air à Genève en 2020 révèle des résultats favorables pour plusieurs polluants atmosphériques.» Le communiqué explique aussi que «les chiffres révèlent que les mesures de semi-confinement ont pu avoir une influence bénéfique, sur la qualité de l'air. Cependant, pour l'essentiel, les résultats placent 2020 dans la lignée des cinq dernières années écoulées, avec notamment une tendance à la baisse qui se poursuit pour plusieurs polluants atmosphériques.» Le DT confirme via ce rapport que les mesures de la qualité de l'air à Genève sont prises au sérieux, conduites de manière régulière, analysées et détaillées chaque année via le ROPAG et qu'il n'est donc pas nécessaire pour la Ville de Genève de s'immiscer dans les décisions prises actuellement par le Canton.

Nous estimons que cette résolution est uniquement politique et vise à appuyer la politique actuellement menée par notre Conseil administratif.

Oui, les pics de pollution sont des enjeux sérieux qu'il faut combattre.

Oui, il y a des quartiers en ville de Genève plus pollués que d'autres.

Mais cela ne signifie pas pour autant que nous devons accepter cette résolution qui ne résout en rien ce problème. Les mesures effectuées actuellement sont, de notre point de vue, suffisantes et permettent déjà au Canton et aux communes d'adresser ce problème.

La politique menée par le Conseil administratif de la Ville de Genève va dans ce sens. Nous en voulons pour preuve le plan climat, le plan biodiversité, le plan bruit, le plan du plan, et les nombreuses mesures, résolutions et actions votées et appliquées par notre Conseil municipal et administratif.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que cette résolution brasse de l'air et qu'elle n'est absolument pas nécessaire pour appuyer les différentes politiques menées par notre Canton et notre Ville de Genève.

—***—

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

Le président. Je donne d'abord la parole aux personnes ayant successivement présidé la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors du traitement de cet objet. Mme Léonore Baehler étant absente et M.Yves Herren ne souhaitant pas s'exprimer à ce stade, il nous reste à entendre M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten, président de la commission (LC). Très brièvement, j'aimerais juste remercier la commission pour la qualité de son travail. Merci infiniment!

Le président. Nous passons aux prises de parole des rapporteurs sur la résolution R-259. Mme Olivia Bessat-Gardet, rapporteuse de majorité, ne souhaitant pas s'exprimer, je donne la parole à M. Maxime Provini, rapporteur de minorité.

M. Maxime Provini, rapporteur de minorité (PLR). Bon, ça fait déjà un certain temps qu'on a étudié la résolution R-259. Pour le Parti libéral-radical, elle n'était pas du tout nécessaire. Déjà, elle ne correspond pas à nos compétences. A ce sujet, je peux renvoyer aux orateurs concernés certains arguments avancés ce soir sur la pertinence de nos débats.

Cette résolution affirme qu'à Genève on respire mal et qu'il y a des rues où c'est invivable. Oui, c'est vrai, il y a des rues très ou trop polluées, du moins par rapport à ce qu'elles devraient être. Mais de façon générale, il faut souligner que la qualité de l'air à Genève s'améliore d'année en année; un article de la *Tribune de Genève* l'affirmait il y a encore cinq jours. Nous avons auditionné le Canton, qui affirme aussi qu'on respire mieux à Genève aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente ans.

Finalement, l'étude de cette résolution en commission a montré un certain nombre de choses. Ses auteurs souhaitent qu'on ajoute des stations supplémentaires de mesure de la qualité de l'air. Mais le Canton nous a répondu que les données actuelles étaient en cours de traitement et qu'ajouter des stations de mesure de la qualité de l'air n'était nullement une garantie d'en avoir de plus fiables. Or celles que le Canton récolte aujourd'hui le sont largement!

Mettre ces stations de mesure sur des axes comme ceux que suggère la résolution, donc au boulevard du Pont-d'Arve ou près du pont du Mont-Blanc, va simplement fausser les chiffres. Le Canton l'a signalé, je ne fais que relayer ses propos. Mesdames et Messieurs, si vous mettez une station de mesure de la qualité de l'air au boulevard du Pont-d'Arve, qu'est-ce qu'elle va révéler? Que ce boulevard est très pollué, évidemment. Mais on le sait! A-t-on besoin de le savoir encore plus? Je ne le crois pas.

On prend des mesures pour lutter contre la pollution à Genève, mais en voulant rajouter des stations de mesure on ne résout nullement le problème de la qualité de l'air en ville. Finalement, la résolution R-259 brasse beaucoup d'air pour rien! Les mesures sont relevées et elles sont bien relevées, elles sont utiles.

Cette résolution ne vise en fait qu'à affirmer qu'il y a des rues saturées à Genève aujourd'hui. Or on les connaît, ces rues! La ceinture urbaine est effectivement très polluée. J'imagine que certains membres du groupe des Verts, surtout, se réjouissent d'avoir plus de données pour pouvoir affirmer qu'il faut absolument apaiser ces rues. Mais on le sait! La majorité du Conseil administratif le sait.

Vous avez la majorité pour faire des choses concrètes, à gauche. Je trouve dommage qu'on en reste à des débats très… Enfin… Il est plus de 22 h et on a passé la soirée à parler de mesures ou d'invites dans des textes qui vont bien au-delà de nos compétences! On reste très en surface et c'est vraiment dommage. Il y a plein de textes et d'objets à notre ordre du jour qui concernent directement la population mais, au lieu de ça, on mène des débats qui n'entrent pas dans nos compétences.

Pour le Parti libéral-radical, il n'est évidemment pas possible d'accepter la résolution R-259. Nous nous fions largement aux mesures relevées actuellement. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à bien lire les procès-verbaux des sept séances de la CSDOMIC sur cet objet et à prendre connaissance des différents rapports, pour voir à quel point on respire bien à Genève – et mieux qu'avant. Il n'est absolument pas nécessaire de déclarer aujourd'hui via une résolution que l'air est trop pollué ou qu'il faut rajouter des stations de mesure de la qualité de l'air. C'est inutile!

Mme Livia Zbinden (EàG). Il y a des propos tenus dans ce débat qui ne sont pas faux – mais je ne sais pas s'ils sont vrais… En tout cas, c'est vrai, il a été dit en commission qu'on respirait mieux maintenant à Genève qu'il y a quelques années. Mais quant à affirmer qu'il ne faut toucher à rien et que tout va très bien, non! ça, c'est aller un peu loin.

Par exemple, on se rend compte que certaines des zones où on teste actuellement la pollution de l'air ne sont pas adaptées. Pourquoi tester la qualité de l'air sur des axes routiers particulièrement utilisés? Eh bien, justement pour se rendre compte qu'il y a un problème! On ne peut pas se dire: «Ah, eh bien, non! On ne va pas mettre de station de mesure à cet endroit-là, parce qu'on sait que de toute façon il y a de la circulation.» Précisément, on essaie de se rendre compte à quel point la circulation ou d'autres causes diverses et variées nous montrent qu'il y a effectivement des problèmes! Donc on n'ira pas mettre ces stations là où il n'y a rien, pour pouvoir se dire: «Eh bien, finalement, ça va bien, il n'y a pas tant de problèmes que ça…» Non!

Il nous manque des points de détection adaptés qui enregistrent vraiment les pics de pollution qu'il peut y avoir à certains endroits. On l'a bien dit: on respire mieux à Genève, mais il y a quand même encore des problèmes. L'oxyde d'azote,

les particules fines, l'ozone par exemple, restent problématiques. Il y a des pics de pollution dans la journée, des moments où ça monte ou ça descend, mais tout ne va pas bien. La situation actuelle mérite l'affinement des données qu'on pourrait obtenir grâce à des analyses un peu plus fines. Mesdames et Messieurs, sans trop entrer dans le détail puisqu'on est en débat accéléré, Ensemble à gauche vous invite évidemment à voter en faveur de cette résolution urgente. *(Applaudissements.)*

Mme Olivia Bessat-Gardet (S). Mesdames et Messieurs, vous avez vu à la longueur des rapports R-259 A/B – qui comptent pas moins de 37 pages! – qu'on a passé un nombre d'heures considérable à discuter de cet objet en commission. Nous avons donc devant nous une résolution qui n'engage l'exécutif que dans la mesure où une résolution engage, n'est-ce pas… En fait, sa portée politique est bien plus importante que son application technique et opérationnelle, ai-je presque envie de dire.

Je me suis vraiment régalée en écoutant notre collègue du Parti libéral-radical nous expliquer ici que certaines rues étaient en effet très polluées… Ce n'est certainement pas faux, hein! Evidemment, on ne peut pas le mesurer… C'est d'ailleurs tout l'objet de la résolution R-259. Mais c'est quand même un aveu! On est à la limite du truisme, mais c'est quand même avouer qu'il y a réellement un problème.

Je crois que nous ne pouvons pas nous contenter aujourd'hui de dire: «Bon, en gros, les mesures qu'on prend ça va… Statistiquement, les moyennes sur la journée sont ok, et puis on respire mieux…» Fondamentalement, je ne suis pas sûre que, si j'habitais au premier étage d'un immeuble au boulevard du Pont-d'Arve, je respirerais mieux que si j'habitais au huitième étage d'une autre rue – je ne sais pas, moi, par exemple à l'avenue de Miremont, je la cite complètement au pifomètre…

La pollution de l'air et le bruit sont des nuisances auxquelles on aimerait pouvoir apporter des solutions. C'est compliqué, entre autres parce qu'on est en ville. On entend souvent dire: «Eh bien, habiter en ville ce n'est pas habiter à la campagne, c'est normal, ce n'est pas bucolique»… Mais quand même! Je pense que ça ne devrait certainement pas nous empêcher d'agir de quelque manière que ce soit.

En l'occurrence, il faudrait commencer par obtenir des chiffres un peu plus précis – ce qu'on pourrait qualifier de «granularité» par un anglicisme assez heureux – pour savoir où ça pèche. On pourrait par exemple corriger… je ne sais pas, des axes de trafic routier, ou des choses comme ça. Il est vrai que fondamentalement, ça pourrait aussi guider la direction politique et son application opérationnelle.

Telle est la raison pour laquelle le Parti socialiste a soutenu la résolution R-259 en commission et la soutiendra encore ce soir. Elle a été légèrement amendée en commission, notamment pour inclure la notion de «canyons urbains». Encore une fois, le boulevard du Pont-d'Arve, qui a récemment fait l'actualité, a été mentionné, mais ce n'est pas le seul endroit extrêmement pollué à Genève, croyez-en l'habitante de la rue de Lausanne que je suis, Mesdames et Messieurs! Je crois aussi qu'il faut remettre l'église au milieu du village – j'adore cette expression, vraiment elle me ravit! – en se rappelant au sujet des mesures actuelles ce que disait Churchill: «Je ne crois aux statistiques que lorsque je ne les ai moi-même falsifiées.» Je vais en rester là, car tout a été dit. Merci beaucoup de soutenir cette résolution!

Une voix. Bravo! *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous êtes une bible linguistique à vous toute seule!

M. Alpha Oumar Dramé (Ve). Elevons un peu le débat: je vais interpeller mes ancêtres africains! *(Applaudissements et vivats.)* Vous savez, Mesdames et Messieurs, il y a un proverbe africain qui dit: «Si tu te couches sur le dos et que tu projettes ta salive en l'air, il faut t'attendre à ce qu'elle te retombe sur le visage et te protéger.» Il faut se protéger de la pollution de l'air! C'est pourquoi les Verts vous invitent à voter la résolution R-259 amendée, qui dit qu'il est urgent de nous protéger. Je rappelle son intitulé: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!».

Comme vous pouvez le constater, cette résolution mentionne une «inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants», un «malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants», et une «volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais».

Cette résolution invite le Conseil administratif à «prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en plaçant la-les station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside». C'est

le principe de prévention. Elle demande aussi «d'ajouter deux ou trois stations de mesure de la qualité de l'air en les plaçant de manière à récolter les données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO_2, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador». C'est le principe de précaution. Enfin, il est demandé «d'exiger la mise en place d'une station mobile permettant, entre autres, de valider les modèles et de répondre aux attentes de mesurages exprimés par la Ville de Genève».

Permettez-moi de louer le travail de la CSDOMIC, Mesdames et Messieurs. En effet, il est intéressant de constater que les experts auditionnés sont unanimes sur le fait qu'il faut améliorer la récolte et le traitement des données, comme le demande la résolution R-259.

Finalement, cette résolution est la manifestation concrète du dilemme que nous vivons dans notre société industrielle actuelle: la pollution de l'air provient de la liberté du commerce et de l'industrie, qui est un principe constitutionnel – mais la protection de la santé des citoyens l'est également!

La coexistence pacifique entre le pollueur et le vivant s'effrite tous les jours. Il est temps d'avoir le courage de se doter de moyens d'éradication de la pollution de l'air, qui affecte la santé de la population. Mesdames et Messieurs, les Verts vous invitent à vous protéger sagement de la salive que nous avons projetée en l'air en votant cette belle résolution amendée, pour aller de l'avant. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur Dramé. Je vois que Mme Bessat-Gardet a de la concurrence, en matière de proverbes! Je pense que vous avez gagné, ce soir, Monsieur Dramé… Je donne la parole à M. Maxime Provini.

Une voix. Vous n'avez pas de proverbe?

M. Maxime Provini (PLR). Non, non, je n'ai pas de proverbe! Déjà, je salue tous les propos qui ont été tenus dans ce débat. Effectivement, il y a pas mal d'inquiétude à avoir. Je remercie mon collègue M. Dramé – vous lui transmettrez, Monsieur le président – de nous avoir relu le projet de résolution… Le Conseil municipal y déclare son inquiétude, son malaise et sa volonté. Magnifique! De nouveau, ce soir, on est pleinement en train de bosser et de faire ce qui est attendu de nous: on déclare notre malaise… Moi, je suis très content de déclarer mon malaise! Vraiment, je suis là pour ça! Ça me fait le plus grand des plaisirs…

Evidemment qu'il faut lutter contre la pollution! Mais à entendre certains propos, on finirait par croire qu'à Genève on respire si mal que… Sortez avec vos masques ce soir, Mesdames et Messieurs, vous risquez de rentrer un peu malades à la maison si vous respirez trop d'air en ville! C'est vraiment très limite. Et quand j'entends le Parti socialiste se demander s'il ne faudrait pas parler de statistiques falsifiées, alors là, ça devient carrément grave! Je trouve très regrettable d'aller jusqu'à mettre en cause les statistiques. Les personnes qui nous regardent, en entendant des propos pareils, pourraient presque penser qu'on respire très mal à Genève. Quand des gens sérieux dans cette enceinte tiennent des propos pareils, ça laisse planer le doute. Je trouve ça vraiment absolument regrettable.

Mesdames et Messieurs, je vous ramène maintenant à la fin de mon rapport de minorité en me référant à un petit paragraphe très simple, qui en substance dit ceci: la politique menée par le Conseil administratif de la Ville de Genève va exactement dans le sens de la résolution R-259. Pour preuve, il y a le plan climat, il y a le plan biodiversité, il y a le plan bruit, il y a le plan mobilité dont on a entendu parler brièvement hier et qui nous sera communiqué, il y aura demain le plan du plan… Des mesures sont décrétées à chaque séance du Conseil municipal, on avance, on respire de mieux en mieux, on apaise de plus en plus la situation. C'est la volonté de la majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Mais non, il est nécessaire de passer encore quarante-cinq minutes ce soir à déclarer notre malaise, notre volonté, notre souhait… Et ça, croyez-moi, c'est mon plus grand regret, quand je vois les 200 points à l'ordre du jour qui nous attendent!

Le président. Monsieur Amar Madani, vous avez cinq minutes pour vous exprimer au nom du Mouvement citoyens genevois.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Monsieur le président. Je n'irai pas jusqu'à cinq minutes. Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire deux ou trois mots sur la résolution R-259. D'abord sur la forme: comme l'a bien dit M. Provini, on ne va pas perdre notre temps avec des problématiques qui ne relèvent pas de notre champ de compétences. Or cette problématique-là, aussi légitime soit-elle, ne relève pas de notre périmètre d'action.

Quant au fond, la problématique est effectivement légitime et réelle mais, comme je viens de le dire, ce n'est malheureusement pas de notre compétence. En ce moment même, le parlement qui en a la compétence – c'est-à-dire le Grand Conseil – se penche sur cette problématique d'une façon sérieuse. Il lui incombe

dès lors de mener à bien ces travaux. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas cette résolution.

M. Jean-Luc von Arx (LC). J'aimerais juste vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous sommes devant une résolution qui a pour but, selon ses auteurs, une prise de conscience de la part des autorités cantonales par rapport aux besoins de la Ville de Genève. Celle-ci étant la plus grande commune du canton, elle a besoin d'affirmer ce qu'elle attendrait ou pourrait attendre en matière de problèmes de pollution urbaine. Tout ça dans un esprit de dialogue constant, pour développer des moyens supplémentaires et améliorer les prises de mesure en matière de pollution.

Les moyens en question, c'est une ou deux stations mobiles de mesure de la qualité de l'air supplémentaires. Vous le savez ou vous ne le savez pas, mais un certain nombre de mesures sont déjà relevées par le Canton. Il y a à Genève quatre stations fixes mesurant les polluants, surtout pendant les pics de pollution. Elles sont réparties sur le territoire du canton. Il y en a une à la rue Necker pour la ville de Genève. Il y a également 73 capteurs de dioxyde d'azote. Ce dioxyde d'azote, c'est tout ce que nous respirons et qui peut créer des maladies cardiovasculaires ou autres.

Ce processus, c'est pour ne pas affoler la population. On dit qu'il y a urgence, bien sûr, et qu'il est urgent de contrôler ça, mais il faut rassurer les gens en leur signalant qu'un certain contrôle est fait. Nous, on demande davantage de contrôle et un meilleur contrôle pour cerner la situation dans des quartiers peut-être moins suivis actuellement.

Les différents interlocuteurs qui sont venus nous parler de ce sujet en commission étaient à chaque fois des professionnels très spécialisés. Le chef du Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) représentait la lutte pour l'amélioration de l'air et la réduction du bruit en ville de Genève. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que c'est un sujet qui nous intéresse également!

On a parlé aussi de tout ce qui concerne les pollutions. En la matière, les valeurs qu'on cherche à traquer avec ces mesures sont celles qui dépassent les normes fixées dans la réglementation de la Confédération. Cela concerne notamment l'oxyde d'azote et les particules fines. On a connu des périodes où le sable est venu envahir Genève à cause des vents; ce sont des particules fines qui dérangent tout en termes de pollution.

Un autre facteur peut également poser problème: les dépassements de l'ozone. Un intervenant est venu en commission nous parler de ce phénomène de l'ozone, qui devient de plus en plus compliqué. Vous savez qu'à certains moments ça ne

touche pas du tout la ville, car l'ozone flotte dans l'atmosphère, alors que durant des phases nocturnes ça peut s'inverser. On a entendu à ce sujet un scientifique, professeur du département de physique appliquée à l'Université de Genève et physicien expert en biophotonique. C'était passionnant, parce qu'il pouvait aussi remettre en cause certaines théories toutes faites.

Mais moi, quand je vois le rapport de minorité du Parti libéral-radical qui essaie au fond de nous rassurer, je pense qu'il ne faut pas non plus dire: «Tout va très bien, Madame la marquise.» Oui, il y a eu et il y a une amélioration de la qualité de l'air en ce qui concerne de nombreux polluants, mais les autres polluants restent problématiques et il faut les surveiller, les contrôler. Je m'arrêterai là pour le moment. S'il reste un peu de temps, je reprendrai la parole plus tard.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste une minute de temps de parole au Centre. Monsieur Omar Azzabi, je vous donne la parole, il vous reste deux minutes pour les Verts.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers municipaux et conseillères municipales, j'ai l'honneur d'avoir été l'initiateur de la résolution R-259, suite à une émission de *Temps présent* diffusée en janvier 2020 qui révélait une situation non seulement inquiétante, mais aussi non conforme aux recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Je vais m'adresser aujourd'hui aux habitants et aux habitantes du boulevard du Pont-d'Arve ou de l'avenue du Mail, notamment. Une partie de la droite de ce parlement leur dit: «Circulez, il n'y a rien à voir!» Lors de l'action menée sur le boulevard du Pont-d'Arve avec l'Alternative et les associations de quartier, on a eu le témoignage d'une dame retraitée qui vit là-bas depuis quarante ans, qui a des problèmes respiratoires et qui touche à peu près 4500 francs par mois. Voilà ce qui lui est dit: «Eh bien, Madame, écoutez, les normes fédérales ne sont pas respectées, mais y a qu'à, faut qu'on… Vous n'avez qu'à déménager!»

C'est ça qui est le plus peinant dans le traitement de cette résolution: malgré la démonstration scientifique que les normes fédérales ne sont pas respectées, on nous dit: «Circulez, il n'y a rien à voir!» Eh bien non, Messieurs-dames! A un moment donné, on doit respecter le principe de protection constitutionnel. Et le respecter, c'est prendre des responsabilités au niveau du Canton. M. Pierre Maudet nous dit: «Attendez qu'on travaille sur l'avenue du Mail et ensuite on verra pour la circulation, on pensera à réduire la pollution et à respecter les normes fédérales.» ça, ça ne va pas! C'est très clair: la pollution de l'air coûte 6 milliards de francs par an à la Confédération et on compte à peu près 2300 décès prématurés par an à cause de ça.

Evidemment, ce n'est pas une priorité pour vous aujourd'hui, à droite, mais il y a de nombreuses personnes dans ce canton qui n'ont malheureusement pas les moyens de déménager et qui doivent subir ces dégradations. Et ça, c'est inacceptable! Je dirais même plus: la Cour de justice de l'Union européenne a pris une décision très claire qui va encore plus loin que les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement. Elle stipule que les prélèvements doivent fournir des informations sur la pollution des endroits les plus pollués. C'est simple!

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Omar Azzabi. J'arrive à la conclusion. A droite, vous dites: «Ne mesurons surtout pas ce qui se passe, ne mettons rien en cause, ne mettons pas en cause la mobilité dans ce canton, tout ira bien dans le meilleur des mondes.» Eh bien non, Messieurs-dames! Votez cette résolution et appliquons le principe de précaution pour la population! Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Alors, le tout petit Genève…

Une voix. Oh, commence pas! *(Rires.)*

M. Daniel Dany Pastore. 1,6 km^2, 11 millions d'habitants… C'est Bangkok! Eh bien, Mesdames Messieurs, vous savez, à Bangkok ils ont trouvé une solution contre la pollution. Ah? C'est drôle, hein! Avec 11 millions d'habitants sur une surface de 1,6 km^2! Eh bien, tout simplement, les feux de circulation sont bien réglés sur la plupart des grandes artères et les voitures ne s'arrêtent pas. Elles roulent! Les feux ne sont pas faits pour s'arrêter à chaque carrefour avec chaque petite rue, parce que les moteurs au ralenti, ça pollue et ça redémarre en mettant des gaz.

Il est clair qu'on ne peut pas tuer l'économie plus qu'elle n'est déjà tuée aujourd'hui en supprimant complètement les voitures en ville. Ça, c'est un rêve, une utopie, un nouveau truc à la mode… Mais la forfaiture, on sait d'où elle vient! Je vous remercie. A Bangkok, ils vivent très bien!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vois que Bangkok vous a donné un bon teint, en tout cas… Je vous félicite! *(Rires.)* Monsieur Jean-Luc von Arx, il vous reste une minute pour le Centre.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je voulais simplement dire que le Centre soutiendra la résolution R-259, qui vise notamment à mettre en place – dans la mesure du possible, puisque c'est le Canton qui décidera *in fine* que faire de ces recommandations émises par la Ville de Genève – une ou deux nouvelles stations mobiles de mesure de la qualité de l'air, afin d'augmenter ainsi le maillage en milieu urbain sur le territoire de la Ville de Genève.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Le Conseil administratif – enfin, en tout cas moi-même, et j'espère le Conseil administratif avec moi… mais je plaisante… – estime qu'il est un peu trop simple de se défausser sur le Canton, lorsqu'il s'agit d'adopter certains principes de précaution. Du reste, nous agissons déjà dans ce sens par rapport aux autorisations de 5G mobile, que nous refusons systématiquement – et moi, j'assume parfaitement cette position, même si le Canton n'est pas d'accord avec moi. On parle de santé publique, là, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux! La Ville de Genève est une commune de proximité et nous sommes le relais de notre population, nous sommes au plus proche de notre population. Comment peut-on l'abandonner?

Comment peut-on oublier les habitants du boulevard du Pont-d'Arve – mais j'y reviendrai, car c'est un exemple emblématique – et se dire: «Puisqu'on nous dit que les normes fédérales sont respectées, on s'en remet totalement au Canton.» Non! Je crois qu'on peut aussi remettre en question les mesures et la manière de les relever, et demander des mesures supplémentaires. Mais on aura tous compris que relever des mesures spécifiques, par exemple sur le boulevard du Pont-d'Arve ou dans d'autres rues très encombrées comme l'avenue Wendt ou la rue de la Servette, impliquera d'agir.

Le Conseil administratif se fera volontiers le relais de sa population et de la résolution R-259 du Conseil municipal auprès du Conseil d'Etat pour qu'il agisse. Le Conseil d'Etat est en charge de la santé publique. On parle de qualité de vie! Nous avons un plan d'urgence climatique, mais nous avons aussi un nouveau plan directeur communal (PDCom) que vous allez approuver, Mesdames et Messieurs. Il ne s'agit pas de savoir qui a le droit de respirer et qui a un peu moins le droit de respirer. Il n'est pas crédible, en tant qu'autorités communales, de lancer ce type de message. Le Conseil administratif transmettra donc ce message, cette volonté et cette inquiétude qui semblent amuser la minorité du Conseil municipal.

Pour en revenir au boulevard du Pont-d'Arve, l'association Pont d'Air – ce nom n'a tout de même pas été choisi au hasard! – nous alerte actuellement: «Ecoutez, on est en train de mourir dans la pollution et le bruit de notre boulevard depuis des années. On le dit et personne ne nous écoute.» Mais enfin, on ne peut

pas en arriver à entendre des choses pareilles! On ne peut pas passer là-dessus et continuer à circuler sur quatre roues sur ce boulevard.

Par rapport au Canton, l'exécutif de la Ville a cherché à agir. J'ai demandé un plan de circulation qui n'impliquait qu'une décision politique, aucune autorisation de construire n'était requise. Or cette décision politique n'a pas été prise, simplement du fait d'un plan de marquage, sous prétexte que la Ville avait procédé à cette demande beaucoup trop tard. Cela aurait pourtant permis d'effectuer des tests pendant quelques mois. On aurait profité de la fin d'un chantier où d'autres habitudes de circulation avaient été prises, et on aurait pu tester la situation pour voir s'il était fondé de maintenir ce type de plan de marquage.

Eh bien non! Le conseiller d'Etat nous a fait savoir qu'on arrivait bien trop tard, il a tenté de nous ridiculiser par écrit et dans les médias. Non, ça, ça ne va pas! *(Remarque de Mme Michèle Roullet.)* Je suis désolée, Madame Roullet, mais ça ne va pas! M. le conseiller d'Etat était au courant de notre demande depuis le mois d'août et nous avons eu une information orale selon laquelle il n'entrerait pas en matière.

Des éditorialistes critiques ont même laissé entendre qu'on avait fait exprès de prolonger le chantier et de le retarder… C'est totalement du domaine du fantasme! Ce sont des aléas géologiques qui ont causé le retard du microtunnelier. Mais évidemment, on parle toujours des difficultés auxquelles la Ville est confrontée… et surtout pas de la route des Nations, qui sera un véritable déversoir d'automobiles sur le centre-ville! On rappellera que la route des Nations, qui devait s'achever en 2022, sera inaugurée le 25 mars 2024. Je vous laisse faire le calcul de la différence, Mesdames et Messieurs. La Ville de Genève n'est pas la seule à avoir des retards de chantier! Je tenais à vous le dire.

Le Conseil administratif transmettra les termes de la résolution R-259 au Conseil d'Etat, vous pouvez en être assurés, car nous nous soucions des coûts de la santé, mais aussi du bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens et de leur santé, du même coup. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Le président. Nous votons à présent sur la résolution telle qu'amendée par la CSDOMIC, qui figure aux pages 34 et 35 des rapports R-259 A/B.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 18 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare:

– son inquiétude quant à la situation de la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Genève et à ses incidences sur la santé de ses habitantes et de ses habitants;
– son malaise quant à l'illégalité et la non-représentativité des données sur la qualité de l'air récoltées par l'Office cantonal de l'environnement et son Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants;
– sa volonté de voir le Conseil administratif porter son inquiétude et l'urgence de la situation auprès des instances cantonales par le biais d'une saisie du Grand Conseil et du Conseil d'Etat dans les plus brefs délais, afin de:
  a. prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement en plaçant la-les station-s de mesure urbaine-s aux endroits où l'immission est maximale et où la population réside où l'émission est maximale et où la population réside, sans oublier dans les canyons urbains;
  b. mettre en place de nouvelles stations mobiles de mesure et augmenter le maillage en milieu urbain sur le territoire de la Ville en les plaçant «légalement» de manière à récolter des données moyennes représentatives sur des artères connues pour leur taux de pollution en CO_2, en azote et en particules fines comme le boulevard du Pont-d'Arve, le quai Wilson et le quai Gustave-Ador;
  c. recourir à l'affichage des nouvelles données récoltées dans certains endroits sensibles du canton et par le biais d'une collaboration Ville-Etat de Genève pouvant se traduire annuellement par un rapport public et des outils de communication pour le grand public ciblant la situation en Ville de Genève.

8. Motion du 16 janvier 2024 de Mmes et MM. Maxime Provini, Alia Meyer, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roullet et Kevin Schmid: «Pour des sanitaires temporaires de qualité en attendant l'évolution de la place Dorcière» (M-1808)[1].

PROJET DE MOTION

La présente motion vise à inviter le Conseil administratif à remédier urgemment à l'état d'insalubrité de la place Dorcière, en améliorant au minimum les sanitaires mis à la disposition des passagers de la gare routière qui se trouve sur cette place.

Actuellement, deux toilettes de chantier font office de sanitaires pour la place Dorcière. Cette situation nous paraît inacceptable compte tenu des milliers de passagers qui transitent via la gare routière.

Insalubres (voir annexe) et insatisfaisantes, ces toilettes de chantier devraient être remplacées le plus rapidement possible par des containers comme ceux installés sur le quai Gustave-Ador 32 aux Eaux-Vives (voir annexe).

Considérant:

– que deux toilettes de chantier sont insuffisantes à cet emplacement compte tenu des milliers de passagers qui utilisent la gare routière;
– que la Ville de Genève a la capacité d'installer un ou plusieurs containers pour offrir des toilettes de meilleure qualité,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer dès que possible des containers sanitaires de qualité à la place Dorcière.

Annexe: image des toilettes actuelles et suggestion d'un container sanitaire

[1] *Mémorial* 181e année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N° 34, p. 5356.

TOILETTES ACTUELLES

TYPE DE CONTAINER SANITAIRE QUI POURRAIT CONVENIR

—***—

Préconsultation

Le président. Nous passons à une urgence qui est de notre compétence, cette fois-ci, je pense… Je donne la parole aux motionnaires.

M. Maxime Provini (PLR). Je crois que la motion M-1808 est suffisamment claire dans son intitulé déjà. Mesdames et Messieurs, vous visualisez tous l'état actuel des WC temporaires de la place Dorcière. Une image est présentée en annexe à notre motion. Il s'agit donc de WC de chantier qui sont complètement insalubres. On a appris que les travaux de l'édifice lui-même allaient commencer au mois de mars, ce qui est déjà une bonne nouvelle, les choses avancent… Mais en attendant, il nous paraissait urgent, au Parti libéral-radical, de demander au Conseil administratif de mettre autre chose à cet endroit que ces sanitaires de chantier. Qu'il installe au moins un container, qu'on puisse avoir de vrais lavabos et en tout cas des WC plus dignes que ceux de maintenant. C'est pour cette raison que nous demandons le vote sur le siège de la motion M-1808. Je vous remercie de l'accepter, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil administratif ou du Conseil municipal qui la demandent.

Mme Maryelle Budry (EàG). Voilà une motion placée sous le sceau du bon sens. J'en félicite le Parti libéral-radical, d'autant plus que c'est un sujet où les idéologies n'ont aucune place. C'est une évidence pour tout le monde, quels que soient notre âge, notre genre, notre condition sociale: il faut des toilettes sur une aire de voyage.

Mais c'est encore plus évident pour les personnes âgées. Durant des années, avec mon compagnon âgé, nous avons été usagers de la gare routière à la place Dorcière: nous faisions des voyages avec l'Association de défense et de détente de tou-te-s les retraité-e-s et futur-e-s retraité-e-s (AVIVO), qui organise des séjours avec trajet en autocar, ou nous allions en vacances à Saint-Légier, au-dessus de Vevey. Il s'y trouve une magnifique maison de vacances pour les personnes âgées, acquise par la Ville de Genève et gérée par l'Hospice général. Tous ces voyages se font donc en autocar.

Or à certaines périodes, la gare routière de la place Dorcière n'avait même pas de toilettes du tout! Dans le stress du départ ou du retour de vacances, les personnes âgées paniquaient de ne pas trouver de lieux d'aisances. Maintenant, ce n'est guère mieux de s'installer dans ces minuscules containers haut perchés si on a des cannes, des béquilles, de l'arthrose et autres inconvénients de l'âge.

De plus, le besoin de toilettes publiques a été évoqué dans plusieurs motions ou pétitions, par exemple la P-456 sur le clos Voltaire. Ces édifices permettent de mieux investir et de respecter la ville. Pour rendre la dignité aux personnes de tous âges, l'installation de toilettes décentes est une urgence absolue, spécialement à la place Dorcière – qui sera donc un jour réaménagée, certainement avec des toilettes sèches mixtes et confortables. En attendant, merci de voter cette motion M-1808! *(Applaudissements.)*

M. Christo Ivanov (UDC). Je serai plus bref que les cinq minutes qui me sont imparties. Il faut remercier le Parti libéral-radical qui a visé juste, si j'ose dire. Je crois que mettre d'urgence un container à WC à la place Dorcière, comme il en existe sur les quais, par exemple au quai Gustave-Ador, devrait prendre peu de temps. Par conséquent, nous demandons à Mme Perler d'être efficace et efficiente. Nous vous remercions, Madame la magistrate.

M. Manuel Zwyssig (S). Le Parti socialiste votera cet objet sur le trône! *(Rires.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame la conseillère administrative, vous avez la parole pour tirer la chasse! *(Rires.)*

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai entendu, de la part de la droite, que j'étais priée d'être efficace et efficiente. Je vous rassure, Monsieur Ivanov: j'essaie toujours d'être efficace et efficiente! Là, vous avez de la chance, parce que nous sommes deux à être concernées: ma collègue Marie Barbey-Chappuis et moi-même.

La motion M-1808 tombe à point nommé. Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'à la faveur du chantier qui démarrera prochainement et dont je vous parlais hier, nous avons anticipé cette situation – mais j'aurais pu vous le préciser, c'est vrai. Les travaux à la place Dorcière vont commencer, mais ça ne nous donnera pas encore dans l'immédiat un accès à des WC dignes de ce nom. Nous avons donc anticipé cette situation et les services de nos départements sont en

contact les uns avec les autres à ce sujet. En tout cas, les équipes du département que je préside ont examiné différentes solutions et il s'avère que celle qui a la faveur des deux magistrates consisterait à installer des containers, par exemple, comme le signalait M. Provini.

Je le répète, nos services sont en contact, ils vont identifier un lieu précis – si possible tout près d'un raccordement, puisque nous avons besoin d'eau. Cela impliquera deux ou trois mois de délai pour la mise à disposition de WC dignes de ce nom. Je vous le signale, Mesdames et Messieurs, puisque vous souhaitez voter cette motion sur le siège. Nous ferons en sorte que nos équipes avancent le plus vite possible sur ce point et nous informerons en temps voulu, lorsque nous aurons pu terminer les travaux et mettre en service ces nouveaux WC, comme cette assemblée semble l'approuver.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (65 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à installer dès que possible des containers sanitaires de qualité à la place Dorcière.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-1809, de *Mmes et MM. Paule Mangeat*, *Timothée Fontolliet*, *Dorothée Marthaler Ghidoni*, *Joëlle Bertossa*, *Théo Keel*, *Manuel Zwyssig*, *Salma Selle*, *Dalya Mitri Davidshofer*, *Amanda Ojalvo*, *Christel Saura*, *Olivier Gurtner* et *Melete Solomon Kuflom*: «En forme de la tête aux pieds!»;
– M-1810, de *Mmes et MM. Olivier Gurtner*, *Dorothée Marthaler Ghidoni*, *Théo Keel*, *Laurence Corpataux*, *Brigitte Studer*, *Daniel Sormanni*, *Paule Mangeat*, *François Mireval*, *Jérôme Gasser* et *Manuel Zwyssig*: «De l'ombre aux abribus!»;
– M-1811, de *Mmes et MM. Ruzanna Tarverdyan*, *Michèle Roullet*, *Kevin Schmid*, *Rémy Burri*, *Patricia Richard*, *John Rossi*, *Alia Meyer*, *Maxime Provini*, *Pascal Altenbach*, *Danièle Magnin*, *Yves Herren* et *Christian Zaugg*: «Apprendre pour l'avenir: éveil aux compétences en matière de développement durable dès la petite enfance».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations orales suivantes:

– IO-349, de *Mme Michèle Roullet*: «Changement des noms de rues en Ville de Genève, ça suffit!»;
– IO-350, de *M. Daniel Sormanni*: «Compétences, CV et cahiers des charges, qui fait quoi et comment?»;
– IO-351, de *M. Daniel Sormanni*: «La voie verte devient une voie royale en or».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-735, de *Mme Yasmine Menétrey*: «Déplacement à Davos de M. Sami Kanaan!»;
– QE-736, de *M. Rémy Burri*: «M. Kanaan au World Economic Forum?!»;
– QE-737, de *Mmes et MM. Brigitte Studer*, *Monica Granda*, *Maryelle Budry*, *Gazi Sahin* et *James Berclaz-Lewis*: «Quels critères pour autoriser des manifestations sur le domaine public?»;
– QE-738, de *M. Olivier Gurtner*: «Champel: pourquoi un tel détour cycliste?»;
– QE-739, de *M. Christo Ivanov*: «Dette municipale: la Ville doit cesser d'enfumer les élus»;
– QE-740, de *MM. Omar Azzabi*, *Marc Dalphin*, *Pascal Holenweg* et *Gazi Sahin*: «Les subventions monétaires de la Ville de Genève attribuées à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) sont-elles employées dans leur plein potentiel?»;
– QE-741, de *M. Manuel Zwyssig* et *Mme Joëlle Bertossa*: «Concubinage et prévoyance professionnelle – la CAP est-elle attentive aux évolutions de la société?».

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une belle fin de soirée. Nous nous revoyons tout bientôt, en février.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation 5884

2. Communications du Conseil administratif 5884

3. Communications du bureau du Conseil municipal 5884

4. Motion du 16 janvier 2024 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Théo Keel, Dorothée Marthaler Ghidoni, Ahmed Jama, François Mireval, Melete Solomon-Kuflom, Salma Selle, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat-Gardet, Florian Schweri, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Christel Saura, Manuel Zwyssig et Bineta Ndiaye: «Scandale du 2e pilier: protéger les personnes assurées et leurs avoirs» (M-1807) 5885

(Interventions). 5886

5. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571 A). 5888

(Interventions). 5898

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 4 décembre 2019 de Mmes et MM. Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Anne Carron et Alia Chaker Mangeat: «Une trace dans l'espace public en l'honneur des saisonnières et des saisonniers qui ont bâti Genève» (M-1486 A) 5911

(Interventions). 5926

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la résolution du 3 mars 2020 de Mmes et MM. Omar Azzabi, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Pas de qualité de l'air sans données adéquates et pas de mesures dans l'illégalité!» (R-259 A/B) 5946

(Interventions). 5982

8. Motion du 16 janvier 2024 de Mmes et MM. Maxime Provini, Alia Meyer, Rémy Burri, John Rossi, Michèle Roullet et Kevin Schmid: «Pour des sanitaires temporaires de qualité en attendant l'évolution de la place Dorcière» (M-1808) 5995

(Interventions) 5997

9. Propositions des conseillers municipaux 6000

10. Interpellations 6000

11. Questions écrites 6001

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi